

2m 11.30 16 v 9

Université de Montréal

Le génocide arménien : la politique et la mémoire

par

Mirna Karamanoukian

Département de science politique

Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Maître ès sciences (M. Sc.)
en science politique

Janvier, 2002

© Mirna Karamanoukian, 2002



Identification du jury

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

Le génocide arménien : la politique et la mémoire

présenté par :

Mirna Karamanoukian

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Président-rapporteur: Graciela Ducatzenzeile

Directeur de recherche: Michel Fortmann

Membre du jury: Alex McLeod

Mémoire accepté le :

Résumé

Le présent mémoire étudie le débat existant autour du Génocide arménien. Il se concentre davantage sur l'influence de la mémoire d'un peuple victime à élaborer un discours politique et à s'appropriier les faits historiques. Deux discours sont omniprésents dans ce débat. Premièrement, le peuple victime, les Arméniens, présente comme génocide les massacres et les déportations qui ont eu lieu en 1915 sous le régime ottoman. Deuxièmement, le peuple oppresseur, les Turcs, nie toute intention de génocide et affirme que les Arméniens ont été évacués des provinces de l'Anatolie pour une mesure de sécurité en temps de guerre.

Le but de cette recherche est d'étudier le rôle joué par les écrits historiques et la mémoire dans la formulation des deux discours différents. De plus, elle veut familiariser les lecteurs avec les faits historiques entourant les événements de 1915 et leur offrir les deux versions différentes. Cette recherche n'est pas basée sur une hypothèse, mais elle vise plutôt à analyser les deux discours qui ont émergé suite aux événements de 1915. Trois chapitres constituent le corps de ce mémoire. Le premier rapporte les faits tels qu'indiqués par des témoins. Le second analyse les deux discours d'après les recherches faites par des historiens pro-Arméniens et pro-Turcs. Le dernier étudie le développement de ces deux discours à partir des années quatre-vingt.

L'originalité de ce travail réside dans le fait qu'il présente les deux discours à la source du débat et démontre à quel point les deux peuples se sont appropriés l'histoire pour qu'elle serve à leur cause. Dans le cas du génocide arménien, il est rare de trouver de telles recherches, étant donné que les deux peuples n'acceptent aucune critique formulée à leurs égards. Ce mémoire étudie également les tentatives de rapprochement entre des intellectuels et des professionnels des deux peuples, afin de permettre à ces deux pays voisins de développer des liens économiques, politiques, diplomatiques et culturels. De ce fait, il devient une piste pour toute personne qui aimerait approfondir davantage les possibilités de réconciliation entre les Arméniens et les Turcs.

Mots clés

Arméniens

Discours politique

Empire ottoman

Histoire

Génocide

Mémoire

Pan-touranisme

Réconciliation

Resume

This thesis was conducted to study the debate surrounding the Armenian Genocide. It pays special attention to the role played by the memories of a victimized people. It first looks at the victimized people, the Armenians, who were massacred and deported in 1915 under the Ottoman Empire. Secondly, it looks at the oppressors, the Turks, who deny all intention of a genocide and who affirm that the Armenians were evacuated from the provinces of Anatoly because of wartime measures.

The goal of this research is to study the roles played by historical writings and memories in the formulation of two very different points of view. Furthermore, it familiarizes the readers with the events of 1915 and offers them two different versions of what occurred. This research is not based on a hypothesis. It is rather an analysis of two different opinions that emerged after the events of 1915. This thesis consists of three chapters. The first one reports the facts as reported through first hand sources. The second analyzes the two opinions as analyzed by pro-Armenian and pro-Turkish sources. The last chapter studies the development of these two opinions since 1980.

The uniqueness of this research is found in the fact that it presents the two points of view and shows to what extent the two populations have appropriated the historical evidence that justifies their cause. In the case of the Armenian Genocide, it is rare to find such research due to the fact that neither of the two sides will accept any criticism of their opinions. This research also studies the reconciliation attempts that have taken place between intellectuals and professionals from the two sides, to let the two neighboring countries develop economical, political, diplomatic and cultural ties. It is hoped that this research will be of use to anybody who would like to study the possibilities of reconciliation between Armenians and Turks.

Keywords

Armenians

Genocide

History

Memory

Ottoman Empire

Pan-touranism

Political Discourse

Reconciliation

TABLE DES MATIÈRES

Page d'identification du jury	i
Sommaire	ii
Liste des tableaux	ix
Liste des figures	x
Remerciements	xi
Dédicace	xii
INTRODUCTION	1
A) La recherche	3
B) La méthodologie	4
C) Le concept de génocide	5
Notes	8
PREMIER CHAPITRE	
QUE SAVONS-NOUS DU GÉNOCIDE ARMÉNIEN? LES RAPPORTS	
DES TÉMOINS ET DES VICTIMES	9
Introduction	10
I- Le contexte socio-politique-culturel du génocide arménien	11
A) Le cadre religieux	11
B) Le contexte politique ottoman : les taxes et la doctrine pan-islamiste	12
C) Les rapports intercommunautaires	15
D) Les Jeunes Turcs et les Arméniens	16
E) Le pan-touranisme des Jeunes Turcs	18
II- Les phases de l'escalade	19
A) La guerre russo-turque (1877-1878)	19
B) Les traités de San Stefano et de Berlin	21
C) L'émergence du nationalisme arménien	23
D) Les massacres de 1894-1896	25
E) Les massacres d'Adana (1909)	27
F) La Première Guerre mondiale	29

III- Les faits : ce que l'on sait des événements de 1915	32
A) Les décisions politiques	32
B) Répressions et emprisonnements	34
C) Déportations et massacres	35
IV- Réactions après les événements de 1915	42
A) Procès et jugements	42
B) Dénégation et réponse arménienne	44
Notes	48
DEUXIÈME CHAPITRE	
L'ÉMERGENCE DES DISCOURS OFFICIELS	56
Introduction	57
Interprétation arménienne	58
I- Les thèmes de l'historiographie arménienne	60
A) Le racisme des Turcs	60
B) La Guerre et complicité allemande	64
C) L'intention d'exterminer les Arméniens	67
D) La planification méticuleuse du génocide	71
E) La manipulation et la provocation des Arméniens	73
F) La cruauté extrême	74
G) Innocence des Arméniens	76
Interprétation turque	78
II- Les thèmes de l'historiographie turque	80
A) Les Arméniens constituaient une menace grave	80
B) La réaction des autorités turques a été mesurée et raisonnable	86
C) Les excès sont dus à quelques individus	87
D) Il n'y a pas eu autant de morts	88
E) La nation arménienne n'a jamais existé	89
Notes	91
TROISIÈME CHAPITRE	
À LA RECHERCHE DE L'HISTOIRE : L'HISTORIOGRAPHIE RÉCENTE DU GÉNOCIDE ARMÉNIEN	98
Introduction	99
I- Ce que les historiens ont tenté de mettre en évidence	100
A) Le débat sur le nombre exact de victimes	101
B) Le Tribunal permanent des peuples	106

II- L'évolution historiographique	108
A) Une nouvelle vague d'auteurs turcs	108
B) Dialogue turco-arménien	109
C) Mémoire, histoire et négation	113
D) La reconnaissance du génocide arménien par des gouvernements	115
Notes	119
CONCLUSION	122
Les massacres des 1915 et leur impact	123
La réconciliation de nos jours	125
Pensées concluantes	127
Notes	129
Bibliographie	130
Annexe I	
Lettre de la FRA à l'attention de la sénatrice Lorna Milne	xiii
Annexe II	
Déclaration de la FRA- 13 juillet 2001	xvi
Annexe III	
Entrevue avec Y. Oktay	xviii
Annexe IV	
Article de T. Akçam	xxi

Liste des tableaux

Population des six vilayets, statistiques patriarcales	108
Nombre total d'Arméniens dans l'Empire ottoman suite aux corrections apportées aux statistiques ottomanes (1912)	110

Liste des figures

Carte des déportations et massacres, 1915

44

Remerciements

Pour la conception et la réalisation de mon mémoire, j'aimerais remercier mon directeur de recherche M. Michel Fortmann. Il a été toujours disponible pour me venir en aide et m'encourager dans mes moments de désespoir. Sans ses conseils précieux, cette recherche n'aurait pas pu être réalisée.

J'aimerais remercier également M. J.-P. Derriennic qui m'a offert tout document qu'il avait en sa possession. Il a été pour moi une inspiration et un encouragement.

Je remercie A. Carette qui m'a aidé à finaliser mon mémoire.

Mes parents, ma famille et mes amis ont été patients avec moi et m'ont offert du support moral. Un gros merci pour eux! Maman, un merci spécial à toi pour avoir pris le temps de lire mes chapitres et de me donner des suggestions.

J'aimerais remercier S. Madden qui m'a encouragé lorsque j'étais déprimée et m'a offert ses conseils. Il a de plus stimulé ma façon de voir les faits.

Je remercie Mlle F. Machado-Gonçalves pour ses conseils techniques.

Mes remerciements vont également à M. Jeranian (Artdeco) pour m'avoir aidé à perfectionner le côté graphique de ce mémoire.

Je remercie la communauté arménienne catholique de Montréal pour m'avoir permis de m'exprimer en public et de ce fait, de m'encourager dans mes démarches.

Je remercie M. Elias Halil qui a été un lien entre l'Ambassadeur de la Turquie à Ottawa, M. Erhan Ögüt, et moi. Ce dernier a mis en ma disposition des documents expliquant la position turque. Je le remercie aussi.

J'aimerais remercier Mlle T. Jebejian qui m'a présentée à Dr. A. Kalayjian. Cette dernière m'a offert l'opportunité de participer à une table ronde à Fordham University (New York) avec d'autres chercheurs d'origines arménienne et turque.

Enfin, je remercie ceux et celles qui ont contribué d'une façon ou d'une autre à la réalisation de ce mémoire.

À tous les peuples victimes
de crimes et de massacres

INTRODUCTION

Une des sources de fierté des Arméniens provient du fait que le royaume de l'Arménie, partagé entre la Turquie, la Russie et l'Iran, a été le premier État à adopter le christianisme comme religion nationale en l'an 301 après J.-C.¹ Or, en 1914, ce royaume n'existait plus que dans la mémoire collective des Arméniens. Une partie de ces derniers se trouvait à cette époque sous la domination ottomane; le reste des Arméniens vivait dans l'Empire russe ou était éparpillé à travers le monde.

Pendant la plus grande partie de son existence, l'Arménie chrétienne a été entourée de pays musulmans. A cause de cette situation géographique, l'Arménie fut victime d'invasions et de guerres religieuses. C'est sous la dynastie des Bagratides, du IX^e au X^e siècle, que le royaume connaît sa plus grande période de paix et de prospérité. A partir du XI^e siècle, le royaume de l'Arménie s'affaiblit militairement et politiquement sous les attaques turques et mongoles. Entre le XIV^e et le XVII^e siècles, les Arméniens sont soumis aux Ottomans. Durant les guerres russo-turques (1813-1828), les Russes réussissent à conquérir l'Arménie orientale.

En 1915, le peuple arménien connut le moment le plus tragique de son histoire : plus d'un million d'Arméniens furent massacrés ou déportés. Les Arméniens qui survécurent s'installèrent en Syrie, au Liban, en Égypte et plus tard, ils ont immigré partout dans le monde. Aujourd'hui, la république de l'Arménie compte approximativement 3 500 000 d'habitants. Quant à la diaspora arménienne, elle regroupe à peu près 2 000 000 d'Arméniens, dont la majorité vit au Moyen-Orient.

A) La recherche

La présente recherche étudie certains aspects du discours adopté par les Arméniens en ce qui concerne le génocide, face aux communautés turque et internationale. Les Arméniens, en effet, ont toujours tenu le génocide comme un fait acquis qu'il est interdit de minimiser ou encore de remettre en question. Plusieurs sources, et pas seulement d'origine turque, avancent cependant que les données concernant le génocide sont beaucoup plus ambiguës qu'on ne le pense généralement. Mon intention ici n'est évidemment pas de faire oeuvre d'historien ni de déterminer qui a raison dans ce débat, mais bien plutôt d'étudier comment une communauté, en se servant des zones d'ombres qu'a laissés l'histoire, a créé et diffusé un mythe essentiel à son identité collective. Mon objectif est donc d'examiner de façon critique les dogmes sur lesquels la communauté arménienne se base pour dire qu'il y a eu génocide et ceux utilisés par la communauté turque afin de nier la réalité du génocide. Le but de cette recherche n'est pas de justifier la position de l'une ou l'autre des nations concernées par la polémique du génocide arménien, mais plutôt de vérifier si avec le passage du temps il y eut un rapprochement entre les deux discours. Cette étude tente de comprendre comment une nation réussit à interpréter l'histoire à sa façon. Je le fais en analysant trois points fondamentaux du discours sur le génocide arménien: 1) le nombre des victimes, 2) les circonstances entourant le génocide et 3) les intentions des autorités turques.

Cette recherche est divisée en trois chapitres. Le premier étudie comment un fossé s'est créé entre Musulmans et Chrétiens de l'Empire ottoman, en comparant entre les caractéristiques fondamentales des deux religions. Également, il familiarise les lecteurs avec les faits entourant les événements de 1915, en se basant sur les récits des témoins oculaires. Le deuxième analyse les deux discours officiels, soit celui des Arméniens et celui des Turcs. Il se concentre plutôt sur les études faites par des historiens et des politologues. En outre, il essaie de démontrer que des dogmes ont été formés des deux côtés. Dans ce travail, un dogme veut référer à tout élément des deux discours qu'on prend pour acquis et que personne ne peut contester. Par ailleurs, ces dogmes contribuent aux accusations mutuelles de falsification de données historiques et n'avancent en aucune façon le discours arménien ou turc. Le dernier chapitre a pour base les recherches historiques faites depuis les années quatre-vingt. Il tente d'évaluer le rapprochement des deux discours, d'où la dépolitisation éventuelle de l'histoire du génocide arménien.

B) La méthodologie

Pour réaliser cette recherche, je me suis servie principalement des livres d'histoire, étant donné que mon sujet est ancré dans l'histoire. Des banques de données, telles *Historical Abstracts*, *Francis*, *Social Sciences Index*, *International Political Sciences Abstracts* m'ont aidé à trouver des articles dans des revues spécialisées, comme *International Security*, *Armenian Review* et *The Journal of*

Political and Military Sociology. Je me suis également servie de l'Internet et de ses librairies électroniques pour trouver des articles et des lettres provenant des discours arménien ou turc.

Le manque des sources primaires dans ma recherche est dû au fait que celles-ci se trouvent dans les archives à Istanbul (Turquie). Mes moyens financiers, l'insuffisance de ma connaissance de la langue turque et l'inaccessibilité des archives ne me permettant pas de consacrer quelques mois de recherche en Turquie, je me suis fiée aux sources secondaires que j'ai trouvées dans les bibliothèques universitaires à Montréal.

C) Le concept de génocide

Lorsqu'il était en train de préparer son projet pour l'extermination des Juifs, Adolf Hitler aurait mentionné le cas des Arméniens pour se justifier : «Qui parle encore aujourd'hui de l'anéantissement des Arméniens?». ² En effet, pour certains Arméniens, ceci est une preuve que si le génocide des Arméniens avait été reconnu et condamné après la Première Guerre mondiale, l'holocauste juif n'aurait pas eu lieu. Cependant, ce n'est qu'après la Deuxième Guerre mondiale que le mot génocide fut adopté par les Nations Unies dans le cadre de la «Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide» (1948). ³ Les événements de 1915 représentent-ils un cas de génocide? Pour pouvoir répondre d'une façon objective,

l'un doit tenir compte des faits, de l'interprétation de ces derniers et de la définition du mot génocide.

D'après l'article II de la Convention onusienne,

«Le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel :

- a) Meurtre de membres du groupe ;
- b) Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale des membres du groupe ;
- c) Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ;
- d) Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe ;
- e) Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe.»⁴

Le cas des Arméniens répondant à tous ces critères, les chercheurs pro-arméniens parviennent à la conclusion que les événements de 1915 doivent être considérés comme génocide. Cependant, il faut tenir compte du fait que l'auteur du terme «génocide», Raphaël Lemkin, donnait comme synonyme à ce dernier le terme «ethnocide». Même si les deux mots évoquent des massacres et des tueries, le premier vise la race (mot grec *génos*- race) et le deuxième, la nation (mot grec *ethnos*- nation).⁵

«Dans l'ethnocide, les individus ne sont pas les cibles primaires ; ce sont les attributs constitutifs de l'identité du groupe qui sont visés, et c'est le groupe comme tel que l'on cherche, pour des motifs multiples, à faire disparaître. [...] Dans le génocide, les individus sont les cibles primaires de meurtre. [...] La victime est qualifiée pour le meurtre (ou l'atteinte grave à l'intégrité physique) sur l'unique base d'une appartenance (à un groupe réel ou artificiel) qu'il n'est pas en son pouvoir de modifier, sur la base de ce qu'elle est ou, le plus souvent, est censée être selon les bourreaux.»⁶

Basée sur ces distinctions terminologiques, je peux conclure que les événements de 1915 se rapportant aux Arméniens présentent un cas d'ethnocide

génocidaire plutôt que de génocide, puisque les bourreaux avaient estimé efficace de débiter les massacres en assassinant d'abord l'élite arménienne.⁷ Ce n'était pas la race qui était visée en tant que telle, mais plutôt la nation; l'intention des autorités turques était la conversion ou l'extermination. Leur but étant la turquification de l'Empire, tout élément non musulman et non turc devait être turquifié ou éliminé.⁸ En qualifiant les événements de 1915 d'ethnocide génocidaire, je ne minimise en aucune façon les souffrances et les injustices connues par le peuple arménien; mais plutôt, je distingue entre deux termes importants, dont l'un est utilisé trop souvent pour désigner l'autre, ce qui crée la confusion et la mauvaise interprétation des faits de la part des chercheurs et du public. Par ailleurs, afin d'alléger le texte et de prévenir toute confusion, je me permets l'utilisation de la terminologie génocide arménien dans ma recherche.

Pourquoi avoir recours à l'idée d'exterminer tout un peuple? Comment être capable consciemment de se permettre un tel acte? Quels enjeux politiques, sociaux et économiques mènent des dirigeants d'un pays à avoir recours au génocide? Ce dernier est-il la solution des régimes totalitaires pour résoudre les conflits intérieurs de nationalités? Comme I. L. Horowitz le dit : le génocide n'est jamais un accident de l'histoire, ni une nécessité imposée par des conditions occultes de croissance économique; il est toujours et partout une décision essentiellement politique.⁹

Jusqu'à quel point le déroulement du génocide arménien était inspiré par des préoccupations politiques? Quels événements ont vraiment poussé les dirigeants ittihadistes à décider d'en finir «une fois pour toutes» avec les Arméniens?¹⁰

L'alliance des Arméniens et des Russes durant la Première Guerre mondiale a-t-elle été vue comme une trahison par les autorités turques? Si oui, a-t-elle joué un rôle dans la décision du génocide? Et encore, le triumvirat Djemal- Enver- Talaat croyait-il vraiment que la violence était la seule solution à la question arménienne? Voilà quelques-unes des questions que nous aborderons dans ce mémoire.

NOTES

-
- ¹ Toynbee, A. J., *Les massacres des Arméniens*, Payot, Paris, 1987, p. 22.
 - ² Dadrian, V. N., *Histoire du génocide arménien*, Stock, Paris, 1996, p. 630.
 - ³ Chaumont, J.-M., *La concurrence des victimes. Génocide, identité, reconnaissance*, La Découverte, Paris, 1997, p. 205.
 - ⁴ *Ibid*, p. 206.
 - ⁵ *Ibid*, p. 207.
 - ⁶ *Ibid*, p. 214.
 - ⁷ *Ibid*, p. 216.
 - ⁸ *Ibid*, p. 219.
 - ⁹ Horowitz, I. L., *Genocide. State Power and Mass Murder*, Transaction Books, New Jersey, 1976, p. 39. Traduction personnelle.
 - ¹⁰ Dadrian, V. N., *Warrant for Genocide*, Transaction Publishers, New Jersey, 1999, p. 123.

PREMIER CHAPITRE
QUE SAVONS-NOUS DU GÉNOCIDE ARMÉNIEN?
LES RAPPORTS DES TÉMOINS ET DES VICTIMES

*«Assassiner un homme est un crime,
assassiner un peuple est une «question». »*
Victor Hugo

Introduction

Avant d'analyser plus en détails la polémique turco-arménienne face au génocide arménien, il serait bon de familiariser les lecteurs avec les faits et le cadre historique des événements de 1915. En effet, des historiens et des politiciens, dont V. N. Dadrian, font remonter l'origine du conflit arméno-turc au traité de Berlin de 1878.¹ Ce dernier, sur lequel nous reviendrons ci-après, a été signé suite à la Guerre russo-turque de 1877-1878 et au traité de San Stefano (1878).² Pour ces raisons et également afin de connaître le fonctionnement du système politique de l'Empire ottoman, un court aperçu historique s'avère pertinent. Le but de ce chapitre est d'étudier, à travers ce survol historique, comment les différences culturelles et religieuses entre les deux nations (les Arméniens et les Turcs) ont créé et renforcé le fossé entre ces dernières, ce qui a abouti au fil des ans aux massacres de 1915.

Nous savons aujourd'hui, d'après les récits des témoins et des victimes, que sous le joug ottoman et durant la Première Guerre mondiale, approximativement 1 500 000 Arméniens ont disparu, ce chiffre est largement contesté par les Turcs. Le peuple arménien les qualifie de génocide et exhorte le monde entier de le reconnaître. Les Turcs nient ces événements et soutiennent que les Arméniens avaient été déportés par mesure de sécurité et que s'il y eut quelques massacres, ce n'était que l'une des conséquences de la Première Guerre mondiale. Avec leur politique de dénégation, les Turcs ont freiné la reconnaissance du génocide arménien

au niveau international et suscitent des doutes dans le milieu scientifique quant à la réalité des événements de 1915.

I- Le contexte socio- politique- culturel du génocide arménien

A) Le cadre religieux

La culture islamique représente, selon les historiens pro-arméniens (V. N. Dadrian, H. V. Hovhannessian, F. Mazian, Ch. J. Walker et autres), un des catalyseurs qui a mené au génocide. La base des relations entre Musulmans et non-Musulmans avait été clarifiée dans les deux traités que le prophète Mahomet a conclus : le premier avec les Chrétiens de Narjan (en Arabie) et le deuxième, avec les Juifs de Khaybar (en Arabie- entre le Pakistan et l’Afghanistan). Tout en étant une religion, l’Islam dicte la vie sociale et politique de ses adeptes.³ Le sultan avait deux missions : il était le Chef suprême de l’État ottoman mais également le successeur de Mahomet, donc le protecteur de l’Islam et de la Chéariat (règles juridiques et politiques dictées par Mahomet).⁴

La religion musulmane permet légalement la supériorité d’une nation sur les autres, ce qui s’oppose au principe égalitaire du droit public européen.⁵ De ce fait, l’Empire ottoman de l’époque était divisé en «millets», qui signifie secte religieuse. Avec l’implantation du système des «millets» dès le XV^e siècle, un fossé social permanent fut créé dans la population ottomane.⁶ Les membres faisant partie de ces «millets» étaient considérés inférieurs aux musulmans. Ces minorités ne jouissaient

que de peu de droits politiques, légaux et sociaux.⁷ Seule la loi civile et religieuse basée sur le Coran est acceptée devant les tribunaux; le témoignage d'un Chrétien n'était pas pris en considération.

B) Le contexte politique ottoman : les taxes et la doctrine pan-islamiste

Selon F. Mazian, la distinction entre Musulmans et non- Musulmans était encore aggravée par la surtaxe imposée aux Chrétiens. Ils pouvaient garder leur religion, leur culture et la plupart de leurs possessions s'ils payaient des impôts supplémentaires.⁸ L'oppression des «millets» passait donc par l'intermédiaire d'une taxation lourde. En effet, ces derniers étaient imposés sur la terre, leur propriété et leurs produits.

F. Mazian souligne que les Arméniens, étant Chrétiens, ne pouvaient pas porter des armes. Ils étaient donc automatiquement exemptés du service militaire. Les Chrétiens ne pouvaient pas aller à la guerre, étant donné que seul les Musulmans peuvent défendre l'Islam.⁹ Cependant, ils étaient soumis à une sorte de taxe : collecte des garçons (*devshirme*), selon laquelle les officiers turcs avaient le droit de prendre les enfants de sexe masculin de leurs familles, de les éduquer comme musulmans et les enrôler ainsi dans le service civile ottoman. Cette pratique fut abolie au milieu du XVIII^e siècle.¹⁰

Une autre forme de taxe était l'enlèvement annuel de milliers de garçons chrétiens âgés entre quatre et huit ans. Ceux-ci, fait prisonniers lors d'opérations

militaires à la périphérie de l'Empire, étaient par la suite circoncis et convertis à la religion musulmane pour former les fameux Corps Janissaires. Ces soldats étaient élevés dans le cadre d'une discipline militaire et monastique.¹¹

Une troisième taxe, la «taxe d'humiliation» [kharadj] était imposée aux hommes chrétiens âgés entre 15 et 65 ans; une fois qu'ils avaient payé cette taxe, ces hommes avaient droit à la protection du sultan pendant un an. Également, ils devaient payer une taxe (taxe d'exonération) pour être exempts du service militaire, même si par leur statut de chrétien, ils étaient automatiquement exclus de l'armée.¹²

Les *rayahs* (païens) avaient la permission d'occuper à vie une propriété. Cependant, le droit de possession était réservé à l'État, qui demandait comme loyer un-dixième de leur récolte. Cette taxe était collectée par les autorités locales et les *rayahs* ne devaient commencer leur récolte qu'en leur présence. De plus, ils étaient obligés d'obéir aux lois qui interdisaient toute amélioration des techniques agricoles. Après toutes les taxes que le paysan avait dû payer, il gardait seulement le tiers de sa récolte.¹³

Selon F. Mazian, en plus de toutes ces taxes, seul les Arméniens de l'Empire devaient payer la taxe nommée *kishlak*, selon laquelle les Arméniens étaient obligés de verser un tribut aux Kurdes et de fournir gratuitement de la nourriture et un foyer aux Kurdes durant l'hiver (quatre à six mois). F. Mazian cite J. Lepsius, selon lequel lors de la collecte des taxes des Arméniens, les autorités locales demandaient pour leur profit le double du montant imposé par l'État. «Une fois qu'ils sont payés après négociations, ils reviennent et demandent encore et encore les mêmes taxes. Le refus

de payer entraîne l'enlèvement des jeunes filles et la torture des paysans.»¹⁴ Il est évident que ces inégalités socio-politiques entre Chrétiens et Musulmans ont créé beaucoup d'hostilité entre les communautés turques et arméniennes.

En 1875, l'Empire ottoman était en déclin. Les Grandes Puissances avaient mis sur pied un projet d'administration de la dette publique ottomane. Avec l'arrivée du Sultan Abdul Hamid II à la tête de l'Empire en 1876, l'idéologie pan- islamiste s'enracine dans la société ottomane.¹⁵ Cette dernière a servi à unifier tous les Musulmans de l'Empire. Plus que tout, c'était une mesure politique inspirée par la religion musulmane qui prônait le rassemblement de tous les adeptes de l'Islam. Inspirés par ce mouvement d'idées, les massacres des Chrétiens considérés comme des obstacles à leur projet d'unification se sont multipliés.¹⁶ Pour participer à la vie politique de l'Empire, il fallait être musulman.

La notion de suspension de la violence était déjà présente dans *la Loi islamique de la guerre*. Celle-ci donnait en effet l'opportunité aux païens de se convertir à l'Islam pour éviter d'être tué.¹⁷ Le statut de «*dhimmi*» accordé aux Chrétiens et aux Juifs, selon cette loi, était une sorte de garantie provisoire lors du refus à la conversion à l'Islam. Ainsi ces peuples du livre («*ahl-il-kitab*») jouissaient du statut protégé de «*dhimmi*» mais celui-ci pouvait être constamment révoqué.¹⁸

Cette loi était à l'origine applicable dans le temps où l'Islam était dominant. Lorsque l'Empire est entré en crise et que les institutions veillant à l'application de la Loi cessèrent de fonctionner selon la formule légale du passé, les désordres ont commencé. Les adeptes de la *Loi islamique de la guerre* violaient souvent le principe

de la Loi- *les Chrétiens ne peuvent être convertis à l'Islam en ayant recours à la force*- en créant des circonstances légalisant les tueries et les tortures.¹⁹

La doctrine pan- islamiste s'est développée au cours du XIX^e siècle à un tel point que l'idéologie politique s'est confondue avec l'application du *Jihād* (doctrine islamique de la Guerre sainte).²⁰ L'armée de l'Empire ottoman à l'époque était constituée de « réguliers » (les soldats) et d'« irréguliers » (*bāshi-bozuk* [criminels fous]- des Albanais, des Kurdes, des Turkmènes, etc.). Ces derniers ont joué un rôle primordial dans le pillage et les massacres des villages chrétiens.²¹ L'État ottoman et les autorités de l'armée créaient des conditions propices aux crimes perpétrés par les troupes irrégulières.²² Selon J. J. Reid, les meurtres commis de cette manière ne faisaient que rarement l'objet d'enquêtes par les autorités ottomanes; les raids étaient perçus comme un moyen efficace pour intimider l'ennemi et les sujets chrétiens. Le désir de garder le pouvoir de vie ou de mort se manifestait par l'intermédiaire des meurtres.²³ Les vols, les viols et les meurtres, avaient pour but d'intimider et d'humilier les Chrétiens.

Les exactions des *bāshi-bozüks* n'étaient pas spécifiées dans le Coran. Le recours à la force contre une communauté pacifique, les viols, les enlèvements des personnes, le non- respect des églises, l'incendie de villages sans défense ne sont pas des points provenant de la Loi islamique.²⁴ Selon J. J. Reid, les relations entre les Ottomans musulmans et les Ottomans chrétiens s'étaient détériorées suite à la guerre Russo-turque et à la déclaration du *Jihād* (la Guerre sainte). Les Ottomans chrétiens

étaient dorénavant identifiés comme appartenant au *Dar- el- Harb* (la sphère ennemie) et dépourvus de tout droit.²⁵

C) Les rapports intercommunautaires

A cause du déclin de l'Empire et de la volonté des Ottomans musulmans de restaurer sa gloire, un fossé s'était créé entre ces deux nations (les Arméniens et les Turcs) vivant sur un même territoire. L'une était dominante, musulmane et majoritaire. L'autre était subordonnée, chrétienne et minoritaire. Avec le temps, toutes ces différences s'étaient intensifiées. Les Turcs ottomans avaient constitué un empire gigantesque en quelques siècles et les défaites successives qu'ils connurent tout au long du XIX^e siècle les ont profondément humiliés.²⁶ Au cours de cette dernière période, l'armée de l'Empire s'était affaiblie et ne pouvait plus concurrencer les armées modernes européennes. Entre temps, des courants nationalistes se sont développés parmi les peuples sujets de l'Empire (Bulgares, Grecs, Serbes) et le pouvoir central a eu recours à la violence pour les réprimer. La réponse européenne à ces brutalités fut dans la plupart des cas de favoriser l'indépendance des nations assujetties et l'établissement d'États autonomes.

Le cas des Arméniens cependant était particulier. Ils avaient vécu sous le joug ottoman depuis le XIV^e siècle et au début du XX^e siècle, ils étaient dispersés un peu partout dans l'Empire. Dans l'Arménie historique ou l'Anatolie, ils formaient la population majoritaire. Lorsque les Arméniens ont commencé à aspirer à un État

autonome, l'Empire ottoman a perçu cela comme une menace puisqu'il considérait cette partie du territoire comme étant partie intégrante du territoire national turc. L'Empire ne pouvait faire aucun compromis.

D) Les Jeunes Turcs et les Arméniens

La période des Jeunes Turcs débuta en 1908. Il s'agissait d'un groupe de jeunes Turcs qui avaient poursuivi leurs études à Paris suite à la fermeture de l'école Galata Seraï par Abdul Hamid II.²⁷ Lorsqu'en 1907 la Russie et l'Angleterre s'étaient rapprochées à Tallin pour s'entendre sur la division de l'Empire ottoman, les Jeunes Turcs de Paris ont demandé à Abdul Hamid de proclamer une Constitution afin de prévenir la réalisation des projets russes et anglais.²⁸ En 1908, la Constitution fut proclamée. Il faut noter la collaboration des dirigeants arméniens Dashnaks avec les Jeunes Turcs dans le but d'obtenir des droits égaux et de déposer le Sultan.²⁹ Curieusement, le slogan des Jeunes Turcs était le même que les révolutionnaires français de 1789 : «Liberté! Égalité! Fraternité!».

Vers 1910, le parti des Jeunes Turcs était sous la direction du triumvirat Talaat Pacha- Djemal Pacha- Enver Pacha. Assistant- directeur des services de poste à Salonique, Talaat était maintenant le Ministre des affaires intérieures de la Turquie. Il était considéré comme le noyau du Comité Union et Progrès (CUP) et le canal principal par lequel toutes les décisions secrètes du Comité central étaient mises à exécution. Tout en se considérant homme d'action, Enver Pacha participait rarement

aux réunions du Comité. Étant un fervent partisan de l'idéologie pan-turquiste, Enver a patronné le mouvement «Touran» (*izji*) avant l'éclatement de la Première Guerre mondiale. Il a été promu Ministre de la guerre.³⁰ Après avoir été *Vali* (chef) d'Adana (1909) et *Vali* de Bagdad (1911), Djemal Pacha a servi comme Ministre de la marine. Hostile à toutes les minorités de l'Empire, il était déterminé à les turquifier.³¹

Dépourvu de pouvoir légitime, le CUP a eu recours à un coup d'État en prétextant l'urgence nationale. En juin 1913, suite à l'assassinat du Grand Vizir Mahmud Shevket Pacha, un gouvernement autoritaire militaire fut mis en place.³² Les Arméniens, qui avaient aidé les Jeunes Turcs à s'emparer du gouvernement ottoman, constatèrent avec inquiétude que les promesses d'égalité et de fraternité ne se concrétiseraient pas.

E) Le pan-touranisme des Jeunes Turcs

Ce fut la révolte albanaise (1910-1912) qui a finalement convaincu les Turcs qu'il était difficile de concilier les différents intérêts nationaux et d'établir ainsi un empire unifié. L'opinion générale s'est divisée en deux : les conservateurs se sont retournés vers l'Islam et ceux qui appuyaient la Constitution ont adopté plutôt une idéologie séculière nationaliste turque.³³ Le Pan-touranisme se propagea très rapidement par le biais de poèmes, de chansons et de journaux. Avec cette campagne de propagande contre les Arméniens, le gouvernement réussit à convaincre les

masses turques et kurdes de participer à la campagne de répression violente qui suivit.³⁴

On peut retracer les racines de l'idéologie pantouranienne en Azerbeïdjan vers 1870, où ce mouvement était né dans le but de pouvoir combattre le danger de russification. Des écrivains et des poètes propageaient dans la population des idées pan-touranistes. L'article de Yusuf Akcura, «*Uch Tarzi Siyaset*» (Trois voies politiques), paru en 1904 dans le journal égyptien *Turk*, est considéré comme le manifeste du pan-touranisme.³⁵ C'est grâce à Huseyinzade (Ali Merdan Bey) que le pan-touranisme s'est introduit en Turquie en 1889, lorsqu'il a écrit sous le surnom A. Turani.³⁶ Il a également diffusé ces idées auprès des Jeunes Turcs.

À la fin du XIX^e siècle, trois mouvements idéologiques influençaient les institutions turques : l'Union ottomane (qui visait à unir toutes les nations de l'Empire), l'Union pan-islamique (qui s'adressait à tous les musulmans) et l'Union pan-turque (ayant pour but de réunir tous les Turcs).³⁷ Vers 1908, Akcura et d'autres adhérents au pan-touranisme, prévoyant le déclin des deux autres mouvements (l'Union ottomane et le Pan-Islamisme) ont commencé à propager leurs idées. Leur objectif principal était de «faire du turquisme et du pan-turquisme le guide du gouvernement au pouvoir».³⁸

Au sein de la Turquie, le commerce se trouvait entre les mains des non-Musulmans.³⁹ En accédant au pouvoir, les Jeunes Turcs voulurent instaurer la modernité et encourager ainsi le développement économique, culturel et social de l'Empire (ces deux points transparaissent dans leur idéal d'égalité, de fraternité et de

liberté). Cependant, ils durent abandonner leur rêve de Constitution lorsqu'ils furent accusé de trahison par les adeptes du pan- islamisme et lorsqu'ils constatèrent que la cause véritable de la présence des puissances étrangères au sein de l'Empire était les revendications de réformes des Chrétiens. Ils modifièrent complètement à ce moment leurs positions.⁴⁰

II- Les phases de l'escalade

A) La guerre russo-turque (1877-1878)

Dans le but de libérer les peuples orthodoxes des Balkans du joug ottoman, la Russie entra en guerre contre l'Empire en 1877. Les catalyseurs de celle-ci furent les répressions ottomanes de la Bulgarie en 1876 suite aux soulèvements de 1875-1876. Inspiré par l'idéologie pan-slaviste, le tzar Alexandre II avait adopté également une politique visant la libération des Balkans.⁴¹

Lorsque le ministre des Affaires étrangères anglais Salisbury pressentit qu'une guerre allait éclater entre la Russie et l'Empire ottoman, il conseilla à la Sublime Porte de résoudre la question arménienne en donnant une autonomie interne aux provinces arméniennes. De cette manière, on aurait prévenu les intentions de la Russie qui avait des projets expansionnistes dans les Balkans et les provinces arméniennes. Cependant les Russes ont déclaré la guerre avant même que l'autonomie ne fut accordée aux Arméniens et le Sultan, encouragé par la politique anti-russe de l'Allemagne et de l'Angleterre, oublia la question arménienne et se

prépara à la guerre.⁴² La capitulation de la ville de Plevna (Bulgarie- le 11 décembre 1877) permit l'avance des troupes russes vers la capitale ottomane. L'armistice du 31 janvier 1878 donna lieu à l'indépendance du Monténégro, de la Roumanie et de la Serbie; la Bulgarie devint autonome et la Bosnie et l'Herzégovine tombèrent sous l'administration autrichienne.⁴³

Suite à la guerre russo-turque (1877-1878), la tension allait escalader entre les ottomans musulmans et les ottomans chrétiens. Ceci se reflète dans la déclaration du *Jihād*. La tolérance fut supprimée de la loi ottomane; les sujets non- musulmans étaient maintenant considérés comme des citoyens de seconde classe. Des hommes ne partageant pas la même religion et la même culture ne pouvaient avoir un statut égal. Les fondements de la violence étaient donc déjà présents. Ce contexte, les massacres et les raids suivant la guerre Russo-turque mirent ceci en évidence. Ces événements ont incité les Arméniens à demander des réformes auprès des autorités européennes. L'application de ces réformes fut bloquée par le Sultan-calife.⁴⁴

B) Les traités de San Stefano et de Berlin (1878)

La défaite de la Turquie en 1878 donna lieu à la signature du traité de San Stefano (1878), qui céda à la Russie un nombre important de territoires ottomans. Les Arméniens, encouragés par le triomphe des Russes et par leur prouesse dans l'armée russe sur la frontière du Caucase, envoyèrent une délégation au Tsar Nicolas II et lui expliquèrent le rêve des Arméniens : être autonome au sein de l'Empire ottoman.⁴⁵ L'Angleterre voulait être présente à ces négociations afin de défendre ces

intérêts dans la région; cependant la Russie préféra discuter directement avec la Turquie.⁴⁶ La question arménienne est abordée à l'article 16 du traité de San Stefano, «dans lequel la Russie avait acquis le droit de continuer à occuper les provinces orientales de la Turquie, conquises durant la guerre Russo- turque de 1877-1878».⁴⁷ Également, les Arméniens seraient protégés contre toute attaque des *bāshi-bozüks* sous la surveillance des soldats russes. Encouragés par les Anglais, les Turcs refusèrent la présence de l'armée russe sur le territoire de l'Empire. Le traité de San Stefano allait mécontenter tous les peuples de la région des Balkans, incluant les Arméniens.⁴⁸

Évidemment, les Anglais étaient également mécontents de la manière dont les événements s'étaient déroulés. Une présence russe dans les régions méditerranéennes et en Asie mineure n'était pas pour plaire au gouvernement de Londres. Prétextant le fait que la Russie avait signé le traité de San Stefano sans aucune représentation européenne, l'Angleterre a donc insisté pour que le traité soit renégocié. La Russie, forcée, se mit d'accord pour reprendre les discussions à Berlin. Entre-temps, le ministre des Affaires étrangères anglais Salisbury et le Sultan Hamid II s'étaient entendus sur le point suivant : le Sultan consentait à ce que Chypre devienne une colonie anglaise et en retour, Salisbury assurait que l'Angleterre veillerait à ce que l'armée russe ne puisse avancer en territoire ottoman.⁴⁹ En effet, la «Convention de Chypre» fut signée le 4 Juin 1878 entre l'Angleterre et l'Empire ottoman.⁵⁰

Présidé par le Père Khrimian (évêque arménien), une délégation arménienne était présente lors des négociations du traité de Berlin (13 Juillet 1878). Les Turcs

réussirent à convaincre les Anglais qu'une «Arménie autonome» au sein de l'Empire accroîtrait l'influence éventuelle de la Russie. Ainsi, l'article 61 du traité, consacré aux Arméniens, fut-il rédigé de la façon suivante : les réformes demandées par les Arméniens seraient introduites par le gouvernement ottoman qui aurait la responsabilité d'en informer les autorités européennes.⁵¹ Le traité de Berlin fut en même temps un échec et un choc révélateur pour les Arméniens qui se rendirent compte que seul le recours aux armes allait faire avancer leur cause. Le gouvernement ottoman, à l'évidence, n'appliquerait pas les articles du traité et ce n'était pas dans l'intérêt immédiat des pays européens de s'occuper de la question arménienne.

Étant donné que les Arméniens- orthodoxes- n'avaient aucun lien religieux (à part le fait qu'ils étaient chrétiens) avec les puissances européennes- catholiques -, ils ne pouvaient bénéficier de la protection d'un État européen, comme cela avait été le cas 1) avec les nationalités slaves (Serbes, Bulgares et Monténégrins)- protection russe, et 2) avec les maronites libanais- protection française. L'emplacement géopolitique de l'Arménie n'encourageait pas non plus une intervention européenne, puisque la région se trouvait au coeur de la Turquie, contrairement aux autres nationalités situées à la périphérie.⁵²

Il est clair que l'absence du soutien actif d'une des puissances européennes et l'expérience du nationalisme dans les Balkans (Bulgarie, Grèce, Roumanie et Serbie) ont joué un rôle déterminant dans le développement de l'attitude du Sultan envers les Arméniens. Une révolution dans la région de l'Anatolie ne l'avantageait guère.⁵³ Or

c'était bien vers cela que l'on se dirigeait compte tenu du peu de chance de succès des réformes envisagées dans le traité de Berlin. Un soulèvement arménien était donc à prévoir.⁵⁴

C) L'émergence du nationalisme arménien

Au début de ce chapitre, nous avons constaté que les Chrétiens n'avaient pas le droit de posséder d'armes d'après la distinction faite entre Chrétiens et Musulmans par l'Islam. Or à partir de 1880 les Kurdes armés, habitant dans les villages des Arméniens- Diyarbakir, Kharput, Moush, Sassoun- commencèrent à rendre la vie du paysan arménien de plus en plus difficile : torture, viol, meurtre et insécurité devinrent le lot quotidien des Arméniens.⁵⁵

En conséquent, les Arméniens s'armèrent en cachette. Paysans, ouvriers, artisans et intellectuels se rendirent compte que la libération du peuple arménien exigeait que l'on prit les armes. A cette époque, un nombre considérable de jeunes arméniens étudiaient en Russie, en Géorgie ou dans d'autres pays européen et ils étaient influencé par les idéologies socialistes et révolutionnaires. Graduellement des partis politiques virent donc le jour. Déjà en 1872, l'organisation *Miuthiun i Perkuthiun* (Union pour la délivrance) avait été fondée dans la province arménienne de Van, étant ainsi la première société révolutionnaire organisée des Arméniens de la Turquie. *Sev Khatch Kazmakerputhiun* (Société de la Croix noire, fondée en 1878) et *Pashtpan Haireniats* (Protecteurs de la Mère patrie, en 1881) l'avaient suivi.⁵⁶ Ces

unions ont encouragé la mise en place des *Armenakans*, premier parti politique fondé à Van en 1885. En se procurant des armes de la Perse et même des officiers turcs, le but de ce parti était de protéger les Arméniens des exactions kurdes.⁵⁷ En 1887, le parti révolutionnaire *Hentchak*, d'inspiration marxiste, est formé à Genève. Ce dernier cherche l'indépendance politique et nationale des Arméniens vivant en Turquie.⁵⁸ L'unification de petits groupes arméniens est à la base de la fondation du parti le plus puissant (même de nos jours) : *Hai Heghapokhakan Dashnaktsuthiun* pour les familiers, «*Dashnaks*»- (Fédération révolutionnaire arménienne- FRA) à Tbilissi (Géorgie) en 1890.⁵⁹ Les divergences idéologiques (socialiste pour les *Armenakans*, marxiste pour les *Hentchaks* et démocratique pour les *Dashnaks*) a rendu impossible l'union de ces trois partis. De même, les *Hentchaks* étaient les seuls au début à réclamer l'indépendance des Arméniens au sein de l'Empire ottoman, alors que les deux autres partis revendiquaient l'autonomie des Arméniens et la fin des violences à leur égard.⁶⁰ Les trois partis s'étaient mis d'accord sur l'utilisation des méthodes révolutionnaires (s'armer et se révolter pour défendre leurs droits) afin d'aboutir à leurs fins.⁶¹

Contrairement à la déclaration du manifeste de la FRA («l'Arménien qui jusqu'à maintenant avait sollicité l'aide européenne, convaincu du fait que des espoirs placés sur les autres n'étaient que de simples illusions, a décidé de défendre lui-même ses propres droits, son honneur et sa famille»), les révolutionnaires crurent que des changements au sein de l'Empire surviendraient grâce à un renforcement de l'appui européen.⁶² Ils recoururent à l'occupation de la Banque ottomane (14 Août

1896) afin de gagner l'attention et l'aide des pays européens. Comme Vincent Lima le mentionne dans un article, les révolutionnaires, n'ayant pas pu mettre avec cet acte un terme aux répressions, furent condamnés dans certains cercles arméniens.⁶³

D) Les massacres de 1894-1896

Comme le dit H. V. Hovhannessian, «les multiples tentatives européennes pour imposer des réformes à la Turquie et la résistance de celle-ci à tout changement culturel sont les jalons qui expliquent la réaction interne des Turcs face à l'escalade du conflit arméno-turc». ⁶⁴ Ce dérapage se traduisit par les massacres qui ont amené les historiens à surnommer le Sultan Abdul Hamid II : le Sultan Rouge. Le soulèvement de Sassoun en 1894 fut le début de cette période violente. Armés depuis 1890⁶⁵, les Arméniens de cette région refusèrent la soumission à une double taxation (au gouvernement central et aux autorités kurdes) en se révoltant.⁶⁶ Abdul Hamid II, déterminé à assujettir ces rebelles, dut envoyer des troupes armées à plusieurs reprises afin de pouvoir finalement conquérir Sassoun. Selon V. N. Dadrian, «les membres du parti Hentchak [...] exacerbèrent la situation en intervenant dans le conflit par la présence d'un de leurs dirigeants, qui tenta d'organiser une insurrection armée». ⁶⁷

Encouragé par l'amitié de l'empereur Guillaume II de l'Allemagne, le Sultan Rouge a ordonné en 1895 des massacres qui se propagèrent jusqu'aux villages les plus lointains. Kharput, Marash, Sebastia, Tigranakert, Trébizonde, Van et autres villes et communes ont subi ces vagues de violence.⁶⁸ Ces crimes ont continué

jusqu'en 1896 et même jusqu'au début du XX^e siècle à quelques endroits (Sassoun, Zeïtoun). F. Mazian perçoit ces actes comme des réactions aux réformes imposées à l'Empire ottoman par les pays européens; la plupart de celles-ci exigeait l'égalité entre Chrétiens et Musulmans devant la loi. Évidemment un tel changement mettait en danger l'autorité du Sultan et la suprématie du peuple turc.⁶⁹ V. N. Dadrian définit également dans ce sens les causes qui poussèrent le Sultan à adopter de telles mesures. «Puisque la pression des Puissances pour l'adoption de ces réformes devenait de plus en plus forte, on décida naturellement d'adopter une solution radicale, c'est-à-dire précisément une politique d'extermination».⁷⁰ En effet, par la répression, le Sultan croyait que la question des réformes serait oubliée et que les Arméniens, face à la répression, n'auraient d'autre choix que de se soumettre.

Un certain niveau de violence latente a toujours été présent entre Musulmans et Arméniens du fait des différences religieuses et sociales. Cependant, les événements qui eurent lieu entre 1894 et 1896 se distingueront par leur caractère sanglant et inhumain et aussi par le nombre de victimes. Les estimations des diplomates témoins européens varient entre 100 000 et 200 000 morts.⁷¹ Ces massacres montrèrent, d'autre part, la faiblesse des puissances européennes face au Sultan Rouge et leur incapacité à surveiller l'application des réformes décrites à l'article 61 du traité de Berlin (1878). En 1895, l'Angleterre, la France et la Russie voulurent envoyer un gouverneur européen dans les provinces anatoliennes. Le Sultan n'acceptant pas cette proposition, les trois puissances signèrent avec l'Empire ottoman le Projet de mai, selon lequel le gouvernement ottoman allait surveiller les

conditions de vie dans les six vilayets. Cependant, ce Projet allait préluder à l'aggravation des violences.⁷² Durant cette période par ailleurs, la presse ottomane devint un outil de propagation du racisme anti-arménien. Dans plusieurs villes arméniennes, les leaders communautaires arméniens furent emprisonnés et malmenés du fait de leur refus de reconnaître leur responsabilité dans l'agitation politique.⁷³ Abdul Hamid II, voulant résoudre définitivement la question arménienne, ordonna le nettoyage ethnique des Arméniens de Trébizonde sur la mer Noire. Compte tenu la résistance des Arméniens, le Sultan y envoya sa troupe régulière qui massacra à peu près 300 citoyens et brûla un certain nombre de villages avoisinants.⁷⁴ Certains pays européens intervinrent auprès du Sultan mais ceci n'arrêterait pas les violences.*

E) Les massacres d'Adana (1909)

Les massacres d'Adana de 1909 sont perçus comme le prélude aux massacres de 1915. En effet, ce triste événement fut un choc pour les Arméniens qui commençaient déjà à douter de la bonne foi des Jeunes Turcs. Lors de la prise du gouvernement par ces derniers en 1908, les dirigeants arméniens avaient appuyé le nouveau gouvernement «constitutionnel» qui leur avait promis des droits citoyens égaux.

* La majorité des historiens (V. N. Dadrian, H. V. Hovhannessian) semblent d'accord pour affirmer que durant ces événements les mollahs appelaient des mosquées le peuple turc à massacrer les Arméniens. Aussi, les massacres débutaient la plupart du temps vers midi, après la prière.

Les principes de fraternité et de liberté, mis avant par l'Ittihad, avaient enthousiasmé les Arméniens d'Adana. Ces derniers avaient commencé à appliquer ces deux principes au quotidien. Ce changement brusque de la manière de vivre des Arméniens a suscité beaucoup d'hostilité chez les Turcs de la région, toujours fidèles à l'ancien régime et méfiants en ce qui a trait à ces principes modernes. En outre, à cette époque, Adana se développait de plus en plus et son commerce de coton connaissait une croissance rapide. La situation économique prospère d'Adana a également nourri l'hostilité des Turcs envers les Arméniens.⁷⁵

Les Arméniens d'Adana s'étaient armés considérant la possibilité d'une attaque turque. Ils purent ainsi arrêter les offensives turques du 1^{er} avril 1909. Suite à cet acte, les autorités turques ont demandé au consul britannique de Mersine de confisquer les armes de la population arménienne d'Adana. Entre-temps, de nouvelles troupes de l'armée turque s'installèrent sous le prétexte de rétablir l'ordre et la paix à Adana. Cependant, des massacres s'ensuivirent et coûtèrent la vie à 25 000 Arméniens.⁷⁶ Mentionnons que durant ces massacres, les navires de guerre des puissances européennes se trouvaient non loin d'Adana, mais ils restèrent passifs «dans la mesure où les victimes étaient des sujets ottomans et n'entraient donc pas dans le cadre de leur devoir de protection».⁷⁷

F) La Première Guerre mondiale

L'attitude générale qui prévalait parmi les Grandes Puissances se résume bien dans ces paroles du plénipotentiaire français à Constantinople : «Comme plusieurs, je suis de l'opinion que l'Empire ottoman est à sa fin, en Asie et en Europe; mais n'avons- nous pas intérêt de prolonger son agonie, dans la mesure où elle ne se divisera pas maintenant à notre détriment?». ⁷⁸ En effet, ce n'était pas dans l'intérêt immédiat des Puissances européennes d'assister à l'éclatement de la Turquie asiatique, alors que l'Europe était au bord de la guerre.

Durant le mois de juillet 1913, sous la présidence de l'Ambassadeur autrichien Panfili et avec la participation des six grandes puissances, la Conférence de Yeniköy a abordé la question des réformes arméniennes. Dès le début, une grande différence existait entre les positions russes et turques, ce qui suscita l'intervention des Grandes Puissances. Le diplomate allemand à Constantinople Wangenheim était particulièrement critique en ce qui a trait au plan de l'Ambassadeur russe André Mandelstam et s'opposa à l'indépendance administrative des Arméniens sous le contrôle russe. L'Angleterre était traditionnellement contre tout gain de la Russie au Moyen Orient. Finalement, l'alignement de la France du côté anglais mena à l'échec de cette Conférence. On savait dorénavant que la Russie ne pouvait seule mettre en place le plan des réformes. Également elle ne pouvait compter sur la collaboration de l'Angleterre. Cependant, un rapprochement entre l'Allemagne et la Russie pouvait avoir lieu. Ainsi, suite à la Conférence de Yeniköy, Wangenheim et Giers (le

ministre russe) se réunirent afin de discuter des réformes arméniennes. Les deux pays se mirent d'accord sur la division en deux sections des provinces arméniennes et la nomination d'un inspecteur- général pour chacune d'entre elles. Les Grandes Puissances superviseraient l'application des réformes.⁷⁹ Évidemment, le Grand Vizir Saïd Halim s'est objecté à cette proposition russo- allemande, puisque l'influence européenne y était trop présente. L'attitude générale turque de cette époque est bien exprimée par Wangenheim : «Pour le moment, le Comité Union et Progrès préfère voir la Turquie se diviser que de subir encore le contrôle politique des Grandes Puissances».⁸⁰ Après maintes négociations et discussions entre l'Empire ottoman et les Grandes Puissances, les diplomates sont arrivés à la solution suivante : ces dernières présenteraient à la Sublime Porte une liste de candidats pour le poste d'inspecteurs- généraux et l'Empire en choisirait deux. Le 25 Avril 1914 le Hollandais Westenenk et le Norvégien Hoff furent nommés inspecteurs- généraux des six vilayets anatoliens.⁸¹ Il est intéressant de noter que les intérêts particuliers de chacune des puissances ont joué un rôle primordial dans la nomination des inspecteurs pour surveiller l'application des réformes. Les Grandes Puissances avaient préféré cet arrangement au partage de l'Empire, car aucune d'entre elles n'était prête à envisager le morcellement de l'Anatolie.

L'espoir que ces réformes avaient éveillé chez les Arméniens des provinces orientales de la Turquie s'est dissipé dès le déclenchement de la Première Guerre mondiale (Août 1914). Il est intéressant de noter que quelques jours avant le début de la guerre, la Turquie a signé un accord secret avec la Triple Alliance (Allemagne,

Autriche et Italie) selon lequel si la Russie appuyait la Serbie durant la guerre contre l'Autriche- Hongrie et l'Allemagne, l'Empire ottoman se rangerait du côté de ces derniers. Ainsi, la Turquie pouvait combattre la Russie et réaliser son rêve pan-turquiste.⁸² Le 30 Octobre 1914 l'Empire ottoman entra en guerre.

Juste avant le début de la guerre, les Jeunes Turcs se présentèrent durant le huitième Congrès des *Dashnaks* tenu à Erzerum, en demandant l'aide du parti pour faire pression sur les Arméniens russes afin qu'ils se révoltent contre le Tsar. Cette action aiderait l'armée de l'Empire à faire des gains territoriaux en Russie. Bien sûr, les Arméniens obtiendraient en échange un État semi-autonome constitué des territoires arméniens sous la domination russe et d'une partie des provinces ottomanes. Les *Dashnaks* rejetèrent ce plan, tout en insistant sur le fait que les dirigeants ottomans devaient garder leur distance par rapport à la guerre européenne. Cependant si ces derniers décidaient d'entrer en guerre, les Arméniens ottomans se battraient pour l'Empire.⁸³ Comme on le sait, le gouvernement des Jeunes Turcs a choisi de combattre aux côtés de l'Allemagne et de l'Autriche et beaucoup d'Arméniens se sont enrôlés dans l'armée ottomane.* Un grand nombre d'Arméniens par ailleurs, les *Henchaks* entre autres, ont misé sur la défaite de l'Empire.⁸⁴ Le gouvernement ottoman, de son côté, a mis en place durant le mois de mai 1915 une nouvelle loi, selon laquelle les habitants des villes et villages pouvaient être évacués en cas de nécessité militaire.⁸⁵

* H. V. Hovhannessian propose le chiffre de 200,000 jeunes dans son livre *Badmoutyoun Hayotz (Histoire des Arméniens)*, p. 331.

En avril 1915, les dirigeants ittihadistes ont tenu une réunion secrète sous la présidence de Talaat Pasha. Au cours de ce Congrès, ils ont discuté du cas des Arméniens et ont abouti à la conclusion que le Sultan Mahmoud II aurait dû les exterminer lorsqu'il en avait eu la chance, puisque ce peuple avait continuellement été un obstacle aux projets du gouvernement ottoman.⁸⁶

III- Les faits : ce l'on sait des événements de 1915

A) Les décisions politiques

A la suite des massacres d'Adana, les dirigeants des Arméniens furent plus prudents dans leurs relations avec les Jeunes Turcs mais ils continuèrent quand même à coopérer avec ces derniers. Ainsi, les *Dashnaks* signèrent le 6 Septembre 1909 une circulaire de cinq points, selon laquelle ils s'accordaient pour 1) collaborer avec les Jeunes Turcs afin de mettre en place la Constitution et de favoriser le progrès du pays, 2) s'unir au gouvernement pour agir contre les mouvements réactionnaires, 3) mettre un terme aux rumeurs selon lesquelles les Arméniens aspiraient à l'indépendance, 4) instaurer des privilèges dans les provinces; 5) travailler en collaboration avec les Turcs dans le but d'assurer l'exécution de ces directives.⁸⁷ Évidemment les *Dashnaks* furent critiqués pour ces concessions par les autres Arméniens, qui croyaient en la responsabilité du Comité Union et Progrès pour les massacres d'Adana. Vers 1911-1912, tous les Arméniens réalisèrent qu'ils avaient été trompés par les fausses promesses des Jeunes Turcs.⁸⁸ Le gouvernement

ottoman avait adopté une position plutôt nationaliste et raciste. Les pensées du poète pan-touranien Zia Gökalp s'étaient propagées parmi le Comité Union et Progrès. Des affirmations, comme «les Turcs ottomans doivent gouverner exclusivement sur l'Empire et turquifier toutes les minorités», rendirent difficile la tâche des nations minoritaires de collaborer avec le gouvernement.⁸⁹ Malgré le fait que le Comité Union et Progrès s'était inspiré des idéologies libérales et démocratiques de l'Ouest, le mouvement est devenu graduellement plus radical pour finalement aboutir à la dictature du triumvirat Talaat- Djemal- Enver.

Encouragés par les réussites des peuples Balkans, les Arméniens jugèrent le temps propice pour mettre leurs problèmes sur l'agenda international.⁹⁰ Le fait qu'ils étaient éparpillés un peu partout dans l'Empire ne leur permettait pas de réclamer l'indépendance complète. Cependant, la demande de réformes était possible. En 1913-1914, cette question a joué un rôle important dans les politiques arméniennes et celles des Grandes Puissances.⁹¹ Depuis 1878-1895, la question arménienne avait changé à cause des transformations de l'Empire et de l'organisation en deux blocs des Grandes Puissances : la Triple Entente (Angleterre, France et Russie) et la Triple Alliance (Allemagne, Autriche-Hongrie et Italie). Les rivalités entre ces pays transparaisaient dans leurs attitudes envers la question arménienne.

Le diplomate allemand Wangenheim, réalisant que les demandes des Arméniens étaient légitimes, avait plaidé pour la coopération germano-turque afin de résoudre la question arménienne. Ceci relevait d'une double stratégie : 1) écarter la Russie du dossier arménien et 2) créer des liens d'amitiés entre l'Allemagne et

l'Arménie.⁹² Le but poursuivi par l'Allemagne était de limiter les risques de séparation arménienne.

Comme la Russie avait elle-même des difficultés avec la population arménienne vivant sur son territoire (les députés arméniens au sein de la Douma appuyaient les partis de gauche; les *Dashnaks* collaboraient avec les révolutionnaires et les *Hinchaks*, avec les sociaux démocrates), elle voulait éviter que la situation dans les villages de la Turquie de l'Est (Anatolie) influence les Arméniens russes.⁹³ Une occupation russe de l'Arménie anatolienne lui garantissait une expansion future vers le Sud ou l'Ouest. Le but de la Russie était d'assurer son emprise sur les Arméniens au Caucase et aussi de tenir l'Allemagne à distance. Une annexion de l'Arménie ottomane n'était pas dans ses projets immédiats mais l'occupation militaire pouvait être envisagée si les réformes suggérées par les Russes ne réussissaient pas.⁹⁴

B) Répressions et emprisonnements

Dans le cadre de la mobilisation générale, proclamée au début d'août 1914, les Arméniens en âge de servir furent appelés au sein de l'armée ottomane en trois vagues : les hommes de vingt à quarante-cinq ans, ceux qui avaient entre quinze et vingt ans et finalement ceux qui avaient entre quarante-cinq et soixante ans.⁹⁵ Certains historiens (H. V. Hovhannessian) avancent que ces conscrits furent tués lors de leur service militaire par leurs propres officiers.

L'entrée en guerre de la Turquie permit aux militaires turcs de réquisitionner des paysans arméniens tout ce qui pourrait être utile à l'armée. Ainsi les Arméniens des provinces se sont vu privés de leurs réserves de nourriture.⁹⁶ Des heurts entre les gendarmes, les soldats et les Arméniens eurent lieu. Le 24 avril 1915 un ordre fut lancé par le Ministère de l'Intérieur, selon lequel il fallait «arrêter tous les dirigeants politiques et communautaires arméniens suspects de sentiments nationalistes ou hostiles à l'Ittihad».⁹⁷ D'après V. N. Dadrian, 2 345 notaires, écrivains et intellectuels arméniens furent ainsi arrêtés à Istanbul et la plupart d'entre eux, furent apparemment exécutés par la suite.⁹⁸ Très peu d'entre eux appartenait au mouvement nationaliste arménien ou à un quelconque parti politique. De facto, on assistait ainsi à la disparition de l'intelligentsia arménienne.

C) Déportations et massacres

Selon J. Lepsius, président au début de la Première Guerre mondiale de la Deutsche Orient Mission et de la Société Germano- Arménienne, les Arméniens furent déportés dans trois régions différentes- la Cilicie et le Nord de la Syrie, l'Anatolie orientale et l'Anatolie occidentale- et à trois moments consécutifs- du mois d'avril au mois de mai 1915, de la fin mai à la fin juillet 1915 et du début d'août à la fin du mois de septembre 1915.⁹⁹

Fin Mai 1915, la presse ottomane publie la «Loi provisoire de déportation». Tout en ne faisant pas allusion directement aux Arméniens, ce texte indiquait que

«les commandants des armées, des corps d'armée, des divisions et des garnisons locales [étaient autorisés] à ordonner la déportation de groupes de population suspects d'espionnage, de trahison ou pour nécessité militaire». ¹⁰⁰ Suivant l'annonce de cette loi, la déportation du peuple arménien (femmes, enfants et vieillards) a commencé. D'après l'ambassadeur allemand H. Morgenthau, les autorités turques étaient conscientes que les déportations seraient accompagnées par des massacres. Les dirigeants de l'armée dirigèrent la population arménienne des provinces anatoliennes vers le désert syrien, où les conditions de survie étaient extrêmement aléatoires. ¹⁰¹ Notons que les ordres transmis aux autorités militaires étaient assez explicites. Certains télégrammes indiquent ainsi clairement qu'il ne fallait pas avoir de pitié pour les femmes, les enfants et les malades. ¹⁰² H. Morgenthau remarque ainsi :

« Dans certains cas, on se débarrassait des soldats arméniens de façon plus sommaire encore; en effet, cela devint maintenant un usage presque courant de les tuer de sang-froid, en application d'une unique méthode. Des escouades de cinquante à cent hommes étaient prises çà et là, les victimes enchaînées par groupes de quatre et conduites dans un lieu solitaire, à une petite distance de la ville; soudain, le crépitement des balles remplissait l'espace et les soldats turcs, qui avaient servi d'escorte, revenaient lugubrement au camp. Ceux qui étaient envoyés pour enterrer les corps les trouvaient presque toujours complètement nus, les Turcs les ayant, comme d'habitude, dépouillés de leurs vêtements. Dans certains cas dont j'eus connaissance, les meurtriers, par un raffinement de cruauté, avaient ajouté aux souffrances de leurs victimes en les obligeant à creuser leurs tombes avant d'être fusillées. » ¹⁰³

Le témoin allemand Armin T. Wegner, dans une lettre adressée au président américain Woodrow Wilson, écrit que les autorités turques ont dirigé le peuple arménien dans le désert d'Arabie en ayant un seul objectif, les laisser mourir. Il

confirme avoir vu des déportés affolés en train de manger leurs propres vêtements et chaussures et des mères, cuire les corps de leurs enfants nouveaux-nés.¹⁰⁴

J. Lepsius, qui se trouvait en Turquie durant les massacres, raconte dans son *Rapport secret sur les massacres d'Arménie* les faits qu'il a observés ou qu'il a recueillis des témoins. D'après lui, la déportation des Arméniens de la Cilicie débute en avril 1915 par le vilayet de Zeïtoun, d'environ 20 000 personnes. La plupart du temps, les femmes et les enfants sont séparés des hommes. Seulement six Arméniens, un de chaque métier, restent à Zeïtoun.¹⁰⁵ Ce dernier se vide de ses habitants en un mois : de 6 000 à 8 000 personnes sont envoyés dans les régions marécageuses de Karabounar et Sulëimaniéh, dans le vilayet de Konya et de 15 000 à 16 000, à Der- el- Zor, sur l'Euphrate (désert syrien).¹⁰⁶ Lepsius cite un témoin oculaire qui a vu les déportés traverser Marach (10 mai 1915) :

«Je les ai vus sur la route... Un convoi sans fin accompagné de gendarmes qui les poussent en avant à coups de bâton. A peine vêtus, affaiblis, ils se traînent plutôt qu'ils ne marchent. [...] Ces gens qui sont arrivés ici, en ville, n'ont rien mangé depuis deux jours. [...] La plus grande partie de ce qu'ils avaient leur avait été déjà dérobé en route. [...] On obligea les déportés à laisser tous leurs biens à Zeïtoun pour que les mouhadjirs (réfugiés), des Bosniaques mahométans que l'on veut établir à leur place, puissent se les approprier. Il doit y avoir actuellement de 20 000 à 25 000 Turcs à Zeïtoun. Le nom de la ville fut changé en Sultaniéh. [...] Sur 25 000 déportés environ, 15 000 à 16 000 ont été dirigés sur Alep; mais ils doivent aller plus loin : au désert d'Arabie. [...] Ceux qui ont passé par ici vont dans le vilayet de Konia. Là aussi se trouvent des déserts. [...] Lorsque les exilés arrivèrent à Konia, ils n'avaient rien mangé depuis trois jours.»¹⁰⁷

Selon J. Lepsius, on commença la déportation du vilayet Deurt-Yol lorsque celle de Zeïtoun était en bonne voie. On procéda à la pendaison de cinq Arméniens

de Deurt-Yol à Adana et après, on emmena la population mâle de Deurt-Yol travailler sur les routes. «On apprit bientôt qu'en divers endroits les travailleurs sans défense avaient été tués par leurs camarades mahométans munis d'armes». ¹⁰⁸ Une fois que les hommes de Deurt-Yol furent liquidés, les femmes et les enfants furent déportés vers Der- el- Zor. Adana, Marach et les vilayets environnants suivirent le sort de Deurt-Yol . « A la fin de juin, le nombre des déportés de ces régions était déjà de 50 000». ¹⁰⁹

La population de l'Anatolie orientale fut déportée, d'après J. Lepsius, en deux étapes. Premièrement, dans un grand nombre de villes, on emprisonna les notables arméniens. «Les arrestations furent systématiquement poursuivies durant les quatre semaines du 21 avril au 19 mai». ¹¹⁰ En juin, tous les fonctionnaires arméniens furent renvoyés et tous les médecins arméniens furent emprisonnés. ¹¹¹ Tout Arménien instruit qui se distinguait par son statut social (écrivains, poètes, fonctionnaires, notables, avocats, banquiers, etc.) était arrêté. Selon J. Lepsius, ces arrestations étaient faites de façon arbitraire. Deuxièmement, la population mâle des vilayets de l'Anatolie orientale, qui était déjà recrutée dans l'armée, fut en grande majorité désarmé et employé comme portefaix et pour la réparation des routes. ¹¹² «De presque toutes les provinces on a reçu des nouvelles d'après lesquelles, non seulement les ouvriers arméniens ont été, dans des cas isolés, tués par leurs camarades de religion mahométane, mais des détachements entiers ont été, en groupes de 80, 100 ou plus, fusillés par les soldats et la gendarmerie, au commandement de leurs officiers.» ¹¹³ Dans les vilayets, les habitants mâles de 16 à 70 ans qui ne s'étaient pas enrôlés

furent déportés sous prétexte de conscription sans que les autorités turques interviennent. Ils furent apparemment conduits dans les montagnes et fusillés. Une fois les hommes liquidés, l'armée laissa toute liberté aux brigands kurdes pour piller les vilayets. «Cette dévastation fut parallèle à la déportation officielle et compléta celle-ci par des attaques contre les caravanes cheminant à travers les vallées solitaires de l'Anatolie». ¹¹⁴ J. Lepsius cite le consul américain de Kharpout, Leslie A. David, selon lequel «ils [les Arméniens] furent arrêtés et tués pour la seule raison que le plan général du gouvernement était de se débarrasser de la race arménienne». ¹¹⁵

A la fin du mois de juillet, les déportations en Anatolie occidentale débutèrent. Le chemin de fer fut utilisé comme moyen de transport des Arméniens des vilayets d'Anatolie occidentale. Ces derniers furent entassés dans des wagons à bétail et envoyés en pleine campagne. D'après J. Lepsius, un employé allemand du service de santé avait estimé que dans ces camps se trouvaient entre 40 000 et 50 000 personnes. ¹¹⁶ Ici encore, les hommes étaient séparés des femmes et enfants et envoyés à des endroits différents. J. Lepsius mentionne le récit d'un témoin oculaire des déportations d'Ismid :

«Le 1^{er} août, on commença à battre à coups de bâton, dans l'église, ceux qui avaient été arrêtés. [...] Un soldat turc se tenait tout en pleurs en dehors de l'église. Il disait qu'il avait pleuré trois jours et trois nuits à cause des terribles traitements qu'on infligeait aux Arméniens. Quelques personnes restèrent enfermées dans l'église dix jours durant. [...] Un dimanche vint la nouvelle que tous les Arméniens, environ 25 000, devaient être déportés. Ils devaient partir pour Konia avec le train de marchandises, s'ils pouvaient payer le voyage; et de là ils iraient en voiture jusqu'à Mossoul. Les autres devaient aller à pied; c'était un voyage qui durerait des semaines et des mois... Des nouvelles terribles

nous arrivèrent ensuite de ceux qui avaient eu à faire le voyage à pied et de ceux aussi qui avaient vendu tous leurs biens pour pouvoir payer le voyage en train». ¹¹⁷

Selon J. Lepsius, le gouvernement désirait en premier lieu se débarrasser des hommes arméniens. Un travail préliminaire aux déportations avait déjà été effectués : on avait d'abord arrêté et tué tous les chefs politiques et intellectuels du peuple. Ensuite, tous les hommes dont on pouvait se servir dans l'armée avaient été enrôlés, même s'ils avaient payé la taxe d'exonération. Les hommes qui étaient restés dans les vilayets, étaient séparés des femmes lors des déportations et fusillés dans les alentours. «Sur le sort de la population mâle au service de l'armée, ou employée à la construction des routes ou comme portefaix, on ne peut que tirer des conclusions des récits de témoins oculaires qui, voyageant par hasard sur les routes de l'intérieur, ont certifié l'anéantissement méthodique de colonnes entières». ¹¹⁸ Le consul américain Leslie A. Davis, dans une lettre datée du 11 juillet 1915 et rapportée par J. Lepsius, écrit à propos des caravanes des déportés: «s'il ne s'agissait simplement que d'aller d'ici à un autre endroit ce serait supportable; mais chacun sait que, dans les événements actuels, il s'agit d'aller à la mort». ¹¹⁹

Pour A. J. Toynbee, le crime avait été préparé d'une façon systématique. «Au jour fixée les rues de la ville étaient occupées par la gendarmerie locale, baïonnette au bout du fusil, et le gouverneur ordonnait à tous les Arméniens capables de porter les armes, qui avaient été exemptés du service militaire, de se présenter devant lui sous peine de mort. [...] Ils n'avaient pas loin à se rendre, car les gendarmes avaient été renforcés pour le massacre par des forçats, et les brigands et les Kurdes étaient

aux aguets dans les montagnes. Ils attendaient les prisonniers pour les massacrer.»¹²⁰
Durant la semaine qui suivait ces massacres, les femmes, enfants et vieillards recevaient l'avis de déportation. Selon A. J. Toynbee, les maisons délaissées par ces derniers devaient passer aux mains des musulmans.

A. J. Toynbee rapporte que si plusieurs femmes et jeunes filles furent vendues durant la déportation, toutes celles qui se trouvaient sur le chemin de la déportation furent victimes des brutalités de la part des officiers turcs.¹²¹ Il cite une femme qui a été déportée : «Les horreurs les plus terribles et les plus inimaginables nous attendaient sur les bords de l'Euphrate occidental et dans la plaine d'Erzindjan. Les corps mutilés des femmes, des jeunes filles et des petits enfant nous faisaient tous frissonner. [...] Sur les bords de l'Euphrate, les brigands et les gendarmes jetèrent dans la rivière tous les enfants au-dessous de l'âge de quinze ans qui restaient avec nous. Ceux qui pouvaient nager furent tués à coups de fusil, pendant qu'ils se débattaient dans l'eau».¹²²

IV- Réactions après les événements de 1915

A) Procès et jugements

Le Comité Union et Progrès était en droit de penser que les événements de 1915 seraient passés inaperçus, puisqu'aucun tribunal n'avait jugé les massacres commis par le Sultan Abdul Hamid II en 1894-1896.¹²³ Cependant, il s'était trompé : la Cour turque a dû examiner cette fois-ci les événements qui ont lieu pendant la guerre. Le tribunal a jugé 112 personnes, incluant les dirigeants de l'Ittihad- Djemal Pasha, Enver Pasha, Talaat Pasha-, les docteurs Chakir et Nazim, les membres des deux cabinets de guerre , les gouverneurs des provinces et des officiers militaires. Selon V. N. Dadrian, 64 des accusés furent arrêtés par les Anglais et envoyés à Malte pour y attendre le verdict britannique. Du reste, 36 ont été accusés du crime de massacre. Plusieurs ont été condamnés à mort *in absentia*, d'autres ont reçu une sentence d'emprisonnement de 15 ans. Seulement trois sous-officiers furent exécutés.¹²⁴ Les cours martiales furent abolies en 1921 avec la montée du kemalisme.

Il est à noter que Djemal, durant la vingt-huitième session secrète de la Grande Assemblée nationale de la République de la Turquie (3 avril 1924), fut critiqué pour avoir admis le massacre de 800 000 Arméniens.¹²⁵ Dans le verdict de Yozgat, il fut question des provocations arméniennes. Cependant la cour a réfuté cette supposition, en soutenant le fait que ces derniers étaient restés dans l'ensemble loyaux envers l'État ottoman.¹²⁶ Durant ces procès, le rôle crucial de l'armée turque

a été mis à jour. Même si des gens ordinaires avaient participé aux massacres, ceux-ci étaient protégés et recevaient l'avis d'exécution des autorités militaires.¹²⁷ Le consensus général voulait que les massacres arméniens furent le résultat des ordres secrets venus du Comité central.¹²⁸

En juin 1921, l'Officier allemand Otto von Feldmann a admis qu'il était partiellement responsable des déportations des Arméniens.¹²⁹ Il a même décrit le rôle de consultants des officiers allemands, qui avaient demandé la liquidation de la population arménienne de certains endroits. Felix Guse, chef de la Troisième armée ottomane, a également admis qu'il n'y avait aucune preuve de «révolte arménienne» et que les massacres avaient été une mesure préventive puisqu'on ne pouvait faire confiance aux Arméniens.¹³⁰

Le 10 août 1920, les alliés et la Turquie signent le traité de Sèvres. Les articles suivants se rapportent aux crimes commis par les Jeunes Turcs contre les Arméniens.

« Article 226. Le Gouvernement ottoman reconnaît aux Puissances alliées la liberté de traduire devant leurs tribunaux militaires les personnes accusées d'avoir commis des actes contraires aux lois et coutumes de la guerre. Les peines prévues par les lois seront appliquées aux personnes reconnues coupables. Cette disposition s'appliquera nonobstant toutes procédures ou poursuites devant une juridiction de la Turquie ou de ses Alliés.

Le Gouvernement ottoman devra livrer aux Puissances alliées, ou à celle d'entre elles qui lui en adressera la requête, toutes personnes qui, étant accusées d'avoir commis un acte, contraire aux lois et coutumes de la guerre, lui seraient désignées, soit nominativement, soit par le grade, la fonction ou l'emploi, auxquels ces personnes auraient été affectées par les autorités ottomanes.

Article 228. Le Gouvernement ottoman s'engage à fournir tous documents et renseignements de quelque nature que ce soit, dont la production serait jugée nécessaire pour la connaissance complète des faits incriminés, la recherche des coupables et l'appréciation exacte des responsabilités.

Article 230. Le Gouvernement ottoman s'engage à livrer aux Puissances alliées les personnes réclamées par celles-ci comme responsables des massacres qui, au cours de l'état de guerre, ont été commis sur tout territoire faisant, au 1^{er} août 1914, partie de l'Empire ottoman.

Les Puissances alliées se réservent le droit de désigner le tribunal qui sera chargé de juger les personnes ainsi accusées, et le Gouvernement ottoman s'engage à reconnaître ce tribunal.

Dans le cas où la Société des Nations aurait constitué en temps utile un tribunal compétent pour juger lesdits massacres, les Puissances alliées se réservent le droit de déférer lesdits accusés devant ce tribunal et le Gouvernement ottoman s'engage également à reconnaître ce tribunal. »¹³¹

Le traité de Sèvres accorde aussi à la République de l'Arménie (1918-1921) la plus grande partie des vilayets de Bitlis, d'Erzeroum, de Trébizonde et de Van, territoires représentant une superficie de 72,000 km².¹³² En tenant compte du fait que les Anglais n'ont pas pu obtenir, en 1918 et 1919, les documents et renseignements qui leur permettraient de poursuivre les meurtriers et que le kémalisme était en pleine expansion politique en Turquie, le traité de Sèvres n'est pas ratifié et le tribunal compétent mentionné dans le Traité n'est pas mis en place par la SDN.¹³³ Le traité de Lausanne signé le 24 juillet 1923, remplace celui de Sèvres ; on n'y mentionne plus le cas des Arméniens. «La délégation turque, présidée par Ismet Pasha (Inönü), refusa obstinément que la question arménienne fût inscrite à l'ordre du jour de la Conférence, sous quelque forme que ce soit. Et les Puissances alliées s'inclinèrent devant cette obstruction.»¹³⁴

B) Dénégation et réponse arménienne

Le gouvernement de Mustafa Kemal (Atatürk) n'a pas offert de compensation au peuple arménien monétairement ou moralement. Depuis, tous les gouvernements turcs ont adopté une politique de dénégation du Génocide arménien. Ceci a incité les extrémistes arméniens à avoir recours au terrorisme (1973-1985) afin de faire connaître au monde entier la cause arménienne. Évidemment, cette position a encouragé les dirigeants turcs à faire pression à leur tour sur les États- Unis.¹³⁵ Les Turcs nient le caractère intentionnel des massacres, en utilisant les archives ottomanes comme preuve. De leur côté, les Arméniens questionnent la véracité des documents ottomans et se tourne vers les sources américaines, allemandes et autrichiennes afin d'examiner et d'étudier le génocide du peuple arménien.¹³⁶

Depuis que l'Assemblée nationale d'Ankara a déclaré nulle le 24 avril 1920* les décisions prises lors des procès de la Cour martiale et que l'année suivante, le Cabinet ottoman a annoncé que les tribunaux militaires étaient incompétents pour juger les «nationalistes», des «vengeurs» arméniens réalisent les verdicts des procès de la Cour martiale en assassinant les responsables des massacres.¹³⁷ Une «opération némésis» est organisée suite au IX^e Congrès du parti dashnak, où on présente dans un rapport les noms des quarante et un responsables majeurs.¹³⁸ Ainsi, les attentats débutent : le 15 mars 1921, Talaat Pacha est tué à Berlin par Soghomon Tehlirian ; le

* Coïncidence étrange : la journée du 24 avril est déclarée par le peuple arménien jour de commémoration du génocide.

6 décembre, Saïd halim, par Archavir Chirakian, à Rome ; le 17 avril 1922 à Berlin, Behaeddine Chakir et Djemal Azmi, par Aram Yerkanian et Archavir Chirakian ; le 5 juillet à Tiflis Djemal Pacha, par Betros Der Boghossian et Ardachès Kevorkian. Enver Pacha est tué par les Bolcheviks le 4 août 1922 et le Dr. Nazim, pendu en 1926 suite à un complot contre Kemal.¹³⁹

Tehlirian est arrêté sur les lieux du meurtre. Le Tribunal de première instance de Berlin-Moabit le juge les 2 et 3 juin 1921.¹⁴⁰ Cette cour devient d'une certaine façon le tribunal devant lequel seront jugés Talaat et les Jeunes Turcs.¹⁴¹ Durant ce procès, Aram Antonian (auteur qui a réuni les télégrammes des Jeunes Turcs avec l'aide de Nayim Bey), le Dr. Lepsius, le Général Liman von Sanders (chef de la Mission militaire allemande) et l'Évêque arménien de Manchester, Krikor Balakian, se présentent comme témoins de la défense.¹⁴² Ce dernier affirme avoir agi seul, pour venger les membres de sa famille tués par les Jeunes Turcs, même si le parti dashnak l'avait aidé à préparer l'assassinat de Talaat. Après une heure de réflexions, le président des jurés annonce que l'accusé n'était pas coupable du crime qu'on lui reprochait.¹⁴³ Le procès de Tehlirian est devenu un événement important pour la cause arménienne, par le simple fait que l'acquittement de Tehlirian est une preuve de la culpabilité de Talaat.

Ce bref aperçu historique permet d'affirmer que nous sommes ici en présence d'un conflit de type ethnique, où la haine entre deux groupes s'est accrue avec le temps et les circonstances. D'un côté, les Turcs encouragés par la religion

musulmane, selon laquelle les adeptes de l'Islam sont supérieurs aux autres nations, ont utilisé tous les moyens possibles pour conserver leur ascendant sur les Chrétiens. De l'autre, les Chrétiens ont poursuivi avec obstination l'objectif des réformes afin d'améliorer leur situation. Dans le cas des Arméniens, parce que les intérêts politiques des Grandes Puissances n'étaient pas affectés, les pressions externes sur l'Empire ottoman afin d'améliorer le sort des Arméniens ont été très faibles. Le déclin de l'Empire ottoman a aggravé cette tension déjà marquée entre Chrétiens et Musulmans. Le gouvernement, se rendant compte des pertes territoriales, est devenu de plus en plus totalitaire et intolérant vis-à-vis les minorités de l'Empire. Ces dernières, encouragées par la situation critique de l'Empire, ont redoublé leurs efforts afin de pouvoir acquérir l'autonomie et d'améliorer leurs conditions de vie. Cette situation de grave tension a créé les conditions favorables à une confrontation ethnique.

NOTES

- ¹ Dadrian, V.N., *Histoire du génocide arménien*, Stock, Paris, 1996, p. 112.
- ² Hovhannessian, H. V., *Badmoutyoun Hayotz (Histoire des Arméniens, en arménien)*, vol. VI, Presses de St. Lazarre, Venice, 1958, pp. 222-229.
- ³ Dadrian, V. N., *Autopsie du génocide arménien*, Éd. Complexe. Bruxelles, 1995, p. 29.
- ⁴ *Ibid.*, p. 30.
- ⁵ Dadrian, V. N., *Histoire du génocide arménien*, Stock, Paris, 1996, p. 80.
- ⁶ Mazian, F., *Why Genocide? The Armenian and Jewish Experiences in Perspective*, Iowa State University Press, Iowa, 1990, op. cit., p. 6.
- ⁷ *Ibid.*, p. 8.
- ⁸ *Ibid.*, p. 5.
- ⁹ *Ibid.*, p. 8-9.
- ¹⁰ *Ibid.*, p. 9.
- ¹¹ *Ibid.*, p. 9.
- ¹² *Ibid.*, p. 9.
- ¹³ *Ibid.*, p. 9.
- ¹⁴ *Ibid.*, p. 10. Traduction libre de l'anglais.
- ¹⁵ *Ibid.*, p. 11.
- ¹⁶ Hovhannessian, H. V., *op. cit.*, p. 249.
- ¹⁷ Reid, J. J., «The Concept of War & Genocidal Impulses in the Ottoman Empire, 1821-1918», in *Holocaust and Genocide Studies*, 4 (2), 1989, pp. 177-178.
- ¹⁸ *Ibid.*, p. 178.
- ¹⁹ *Ibid.*, p. 178.

- 20 *Ibid.*, p. 179.
- 21 *Ibid.*, p. 180.
- 22 *Ibid.*, p. 181. Aussi, consulter Hovhannessian, H. V., *op. cit.*, pp. 235-236. Dans ces pages, l'auteur met l'emphasis davantage sur les massacres qui ont suivi la signature des traités de Berlin (1878). Le Sultan Hamid II avait ordonné spécifiquement les massacres des Arméniens. Les troupes de bashi-bozuk kurdes que le Sultan avait mis ensemble pour la protection des frontières russo- turques étaient, en réalité, armés pour égorger les Arméniens.
- 23 Reid, J. J., *op. cit.*, p. 185.
- 24 *Ibid.*, p. 186. Traduction libre de l'anglais.
- 25 *Ibid.*, p. 186.
- 26 Adalian, R. P. «The Armenian Genocide», in Totten, S., Parsons, W. S. et Charny, I. W., *The Genocide in the Twentieth Century*, Garland Publishing Inc., New York, 1995, p. 63.
- 27 Hovhannessian, H. V., *op. cit.*, p. 319.
- 28 *Ibid.*, p. 320.
- 29 Mazian, F., *op. cit.*, p. 17.
- 30 Walker, Ch. J., *Armenia. The Survival of a Nation*, 2^e éd., St. Martin's Press, NY, 1990, p. 191. Mazian, F., *op. cit.*, pp. 44-46.
- 31 Mazian, F., *op. cit.*, pp. 47-48.
- 32 Walker, Ch. J., *op. cit.*, p. 193.
- 33 Shaw, S. J. & Shaw, E. K., *History of the Ottoman Empire and Modern Turkey*, vol. II, Cambridge University Press, Cambridge, 1977, p. 289.
- 34 Mazian, F., *op. cit.*, p. 65.
- 35 *Ibid.*, p. 66.
- 36 *Ibid.*, p. 67.

- 37 *Ibid.*, p. 67.
- 38 *Ibid.*, pp. 67-69.
- 39 Staub, E., «The Genocide of the Armenians : Psychological and Cultural Roots and the Impact on Survivors», in *Armenian Review*, 42 (4), Winter 1989, p. 57.
- 40 Genov, T., *The Russo-Turkish War 1877-1878 and the Liberation of Bulgaria*, Sofia Press, Sofia, 1977, pp. 35-36.
- 41 Hovhannessian, H. V., *op. cit.*, p. 215.
- 42 Mazian, F., *op. cit.*, pp. 27-28.
- 43 Dadrian, V. N., *Autopsie du génocide arménien*, Éd. Complexe, Bruxelles, 1995, p. 39.
- 44 Hovhannessian, H. V., *op. cit.*, p. 227.
- 45 *Ibid.*, p. 227.
- 46 Dadrian, V. N., *Histoire du génocide arménien*, Stock, Paris, 1996, p. 134.
- 47 Hovhannessian, H. V., *op. cit.*, p. 229.
- 48 Faits recueillis lors d'une conférence animée par Vahakn N. Dadrian le 31 Octobre 1999 à Montréal.
- 49 Van der Dussen, W. J., «The Question of Armenian Reforms in 1913-1914», in *Armenian Review*, 39 (1-153), Spring 1986, p. 12.
- 50 Hovhannessian, H. V., *op. cit.*, pp. 232-233.
- 51 Dadrian, V. N., *Histoire du génocide arménien*, Stock, Paris, 1996, pp. 196-197.
- 52 *Ibid.*, p. 199.
- 53 *Ibid.*, p. 120.
- 54 Hovhannessian, H. V., *op. cit.*, p. 237.
- 55 Mazian, F., *op. cit.*, p. 34.
- 56 *Ibid.*, p. 35.

- 57 *Ibid.*, p. 35.
- 58 *Ibid.*, p. 38.
- 59 Hovhannessian, H. V., *op. cit.*, pp. 242-245.
- 60 Mazian, F., *op. cit.*, p. 40.
- 61 Lima, V., «The Evolving Goals and Strategies of the Armenian Revolutionary Federation, 1890-1925», in *Armenian Review*, 44 (2), Summer 1991, p. viii. Traduction libre du texte anglais : «the Armenian who only yesterday humbly begged Europe's help, convinced today that hopes placed on others are mere delusions, has decided to defend his own rights, his property, honor, family».
- 62 *Ibid.*, p. ix.
- 63 Dadrian, V. N., *Autopsie du génocide arménien*, Éd. Complexe, Bruxelles, 1995, p. 45.
- 64 Hovhannessian, H. V., *op. cit.*, p. 238.
- 65 Dadrian, V. N., *Histoire du génocide arménien*, Stock, Paris, 1996, p. 208.
- 66 *Ibid.*, p. 208.
- 67 Hovhannessian, H. V., *op. cit.*, p. 249.
- 68 Mazian, F., *op. cit.*, p. 31.
- 69 Dadrian, V. N., *Histoire du génocide arménien*, Stock, Paris, 1996, p. 277.
- 70 Dadrian, V. N., *Autopsie du génocide arménien*, Éd. Complexe, Bruxelles, p. 48.
- 71 *Ibid.*, p. 48.
- 72 Hovhannessian, H. V., *op. cit.*, p. 248.
- 73 Mazian, F., *op. cit.*, p. 13.
- 74 *Ibid.*, p. 14.
- 75 Dadrian, V. N., *Histoire du génocide arménien*, Stock, Paris, 1996, p. 307.
- 76 *Ibid.*, p. 306-307.

- 77 *Ibid.*, p. 307.
- 78 *Ibid.*, pp. 306-307. Hovhannessian, H. V., *op. cit.*, pp. 323-324.
- 79 Van der Dussen, W. J., *op. cit.*, p. 16.
- 80 *Ibid.*, pp. 20-21.
- 81 *Ibid.*, p. 21.
- 82 *Ibid.*, pp. 25-28.
- 83 Walker, Ch. J., *op. cit.*, p. 197.
- 84 *Ibid.*, pp. 197-198.
- 85 Dadrian, V. N., *Histoire du génocide arménien*, Stock, Paris, 1996, p. 362.
- 86 Hovhannessian, H. V., *op. cit.*, p. 331.
- 87 *Ibid.*, p. 333.
- 88 Walker, Ch. J., *op. cit.*, pp. 188-189.
- 89 *Ibid.*, p. 190.
- 90 *Ibid.*, p. 193.
- 91 Van der Dussen, W. J., *op. cit.*, p. 14.
- 92 *Ibid.*, p. 14.
- 93 Davison, R. H., «The Armenian Crisis. 1912-1914», *in American Historical Review*, 53 (3), April 1948, p. 492.
- 94 Van der Dussen, W. J., *op. cit.*, p. 15. Davison, R. H., *op. cit.*, p. 487.
- 95 Davison, R. H., *op. cit.*, pp. 488-489.
- 96 Dadrian, V. N., *Histoire du génocide arménien*, Stock, Paris, 1996, p. 361.
- 97 *Ibid.*, p. 362.

- 98 *Ibid.*, p. 362.
- 99 Dr. Lepsius, J., *Rapport secret sur les massacres d'Arménie*, Édition Hamsakaine, Beyrouth, 1980, pp. 25-26.
- 100 Dadrian, V. N., *Histoire du génocide arménien*, Stock, Paris, 1996, p. 362.
- 101 *Ibid.*, p. 362.
- 102 Staub, E., *The Roots of Evil. The Origins of Genocide and Other Group Violence*, Cambridge University Press, Cambridge, 1989, p. 184.
- 103 Dadrian, V. N., *Histoire du génocide arménien*, Stock, Paris, 1996, pp. 368-369.
- 104 Staub, E., *The Roots of Evil. The Origins of Genocide and Other Group Violence*, Cambridge University Press, Cambridge, 1989, p. 184.
- 105 Dr. Lepsius, J., *op. cit.*, p. 30.
- 106 *Ibid.*, p. 30.
- 107 *Ibid.*, pp. 30-32.
- 108 *Ibid.*, p. 34.
- 109 *Ibid.*, p. 35.
- 110 *Ibid.*, p. 45.
- 111 *Ibid.*, p. 45.
- 112 *Ibid.*, p. 46.
- 113 *Ibid.*, p. 46.
- 114 *Ibid.*, p. 49.
- 115 *Ibid.*, p. 96.
- 116 *Ibid.*, p. 160.
- 117 *Ibid.*, pp. 161-162.
- 118 *Ibid.*, p. 168.

- 119 *Ibid.*, p. 172.
- 120 Toynbee, A. J., *Les massacres des Arméniens (1915-1916)*, Payot, Paris, 1987, p. 34.
- 121 *Ibid.*, p. 50.
- 122 *Ibid.*, p. 56.
- 123 Tatz, C., «Genocide and the Politics of Memory», in Tatz, C. (dir.), *Genocide Perspectives I. Essays in Comparative Genocide*, Centre for Comparative Genocide Studies, Sydney, 1997, p. 331.
- 124 *Ibid.*, pp. 320-321.
- 125 Dadrian, V. N., «The Documentation of the World War I Armenian Massacres in the Proceedings of the Turkish Military Tribunal», in *International Journal of Middle East Studies*, 1991, 23, p. 551.
- 126 *Ibid.*, p. 562.
- 127 Dadrian, V. N., «The Role of the Turkish Military in the Destruction of Ottoman Armenians : a Study in Historical Continuities», in *Journal of Political and Military Sociology*, 1992, 20 (2), p. 265.
- 128 *Ibid.*, p. 262.
- 129 Dinkel, Ch., «German Officers and the Armenian Genocide», in *Armenian Review*, Spring 1991, 44 (1), p. 99.
- 130 *Ibid.*, p. 119.
- 131 Ternon, Y., «Impunité, vengeance et négation. Le génocide arménien devant les tribunaux et les instances internationales», in *Monde Juif*, 1996, 52 (156), p. 36.
- 132 Gaspard, A., *Le combat arménien*, L'Age d'Homme, Lausanne, 1984, pp. 13-14.
- 133 Ternon, Y., «Impunité, vengeance et négation. Le génocide arménien devant les tribunaux et les instances internationales», in *Monde Juif*, 1996, 52 (156), p. 36.
- 134 Gaspard, A., *op. cit.*, p. 15.

- 135 Papazian, D. R., «Misplaces Credulity : Contemporary Turkish Attempts to Refute the armenian Genocide», in *Armenian Review*, 1992, 4-5 (1-2/177-178), p. 185.
- 136 Dadrian, V. N., «The Documentation of the World War I Armenian Massacres in the Proceedings of the Turkish Military Tribunal», in *International Journal of Middle East Studies*, 1991, 23, p. 564.
- 137 Ternon, Y., «Impunité, vengeance et négation. Le génocide arménien devant les tribunaux et les instances internationales», in *Monde Juif*, 1996, 52 (156), p. 45.
- 138 *Ibid.*, p. 45.
- 139 Ternon, Y., *La cause arménienne*, Seuil, Paris, 1983, pp. 116-117. Ternon, Y., «Impunité, vengeance et négation. Le génocide arménien devant les tribunaux et les instances internationales», in *Monde Juif*, 1996, 52 (156), pp. 45-46. Derogy, J., *Opération némésis. Les vengeurs arméniens*, Fayard, Paris, 1986.
- 140 Ternon, Y., *Enquête sur la négation d'un génocide*, Éd. Parenthèses, Marseille, 1989, p. 52.
- 141 Dinkel, Ch., *op. cit.*, p. 93.
- 142 Ternon, Y., *Enquête sur la négation d'un génocide*, Éd. Parenthèses, Marseille, 1989, p. 52.
- 143 Ternon, Y., «Impunité, vengeance et négation. Le génocide arménien devant les tribunaux et les instances internationales», in *Monde Juif*, 1996, 52 (156), p. 46.

DEUXIEME CHAPITRE
L'ÉMERGENCE DES DISCOURS OFFICIELS

« Nul ne peut être, en raison de son identité nationale ou culturelle, l'objet de massacre, torture, persécution, déportation, expulsion ou soumis à des conditions de vie de nature à compromettre l'identité ou l'intégrité du peuple auquel il appartient. »
Art. 4, Déclaration d'Alger, 4 juillet 1976

Introduction

Le chapitre précédent a expliqué la relation entre Musulmans et non-Musulmans au sein de l'Empire ottoman, en se concentrant davantage sur le cas des Turcs et des Arméniens. Nous avons vu, entre autres, comment la religion a créé une rivalité entre ces deux groupes. D'après certains auteurs comme V. N. Dadrian, cette tension a constitué la toile de fond des massacres de 1894-1896 et éventuellement de la déportation et des massacres en 1915. Ce chapitre analysera deux interprétations différentes des événements de 1915 : celle des Arméniens et celle des Turcs. Il sera ainsi possible de mettre en évidence ce que l'on peut appeler la politisation de l'histoire et son appropriation par différents groupes qui en présentent des interprétations différentes.

Dans la période post-1915, deux discours se sont formés pour défendre le point de vue des Arméniens ou des Turcs. Chacun de ces discours se base sur des affirmations critiquant la validité de l'autre. Peu à peu émerge un dogme qui fait partie de l'identité historique d'un groupe. De cette façon, ces groupes biaisent l'histoire et rendent la tâche de l'historien ou du politologue difficile quant à l'analyse des événements de 1915. Comme S. Citron l'explique, l'histoire devient ainsi la propriété de la politique qui finit par la modifier afin de servir telle cause. «L'histoire est le support du discours politique».¹ Dans le cas de la déportation et des massacres de 1915, il est évident que les deux groupes se sont appropriés l'histoire. Les Arméniens ont cherché ainsi à sensibiliser l'opinion internationale et démontrer

l'ampleur des événements vécus. Les Turcs ont préféré de recréer l'histoire pour nier le génocide.

Interprétation arménienne

Au fil des ans, deux écoles de pensée se sont formées parmi les chercheurs s'intéressant aux événements de 1915. Tout d'abord, il y a les auteurs qui présentent le génocide comme une fatalité, quelque chose de déterminé par les événements ou l'évolution historique. Ch. J. Walker, R. G. Hovannisian, H. V. Hovhannessian, F. Mazian, entre autres, considèrent ces événements comme un dénouement du sort des Arméniens qui avaient perdu leur indépendance plusieurs siècles auparavant.² Ils ne pouvaient être évités car ils s'inscrivaient dans une logique historique. De ce fait, il n'y a pas vraiment de coupables. La déportation et les massacres de 1915 ne pouvaient être évités.

En second lieu, nous sommes en présence d'auteurs qui veulent mettre en évidence la culpabilité turque. Pour V. N. Dadrian, I. L. Horowitz, H. Fein, Y. Ternon, ces actes sont étudiés comme une catastrophe coïncidant avec la Première Guerre mondiale.³ La guerre offrait aux Jeunes Turcs l'écran parfait pour commettre les massacres. Ces auteurs évoquent dans leurs recherches le racisme turc, la planification du génocide, la manipulation des Arméniens et la cruauté des Turcs. Avec le temps, ces thèses se sont transformées en dogme pour les historiens arméniens, des faits qu'on ne peut remettre en question. On doit les accepter tels quels.

Tous s'accordent sur le fait que les Arméniens formaient une minorité et avaient été victimes de la politique du groupe dominant et que les inégalités structurelles de l'Empire ottoman ont été une des causes des massacres des Arméniens. Pour certains, le nationalisme arménien et l'apparition des partis politiques ont marqué un point tournant de l'histoire. Pour d'autres, ces développements étaient une conséquence inévitable des politiques ottomanes.

Différents thèmes sont abordés par les auteurs pro-arméniens. Ainsi, ces derniers discutent 1) de l'importance de l'idéologie pan-touraniste dans la décision des massacres de 1915, 2) des tensions causées par la religion musulmane et de l'intensification de celles-ci grâce aux mollahs, 3) des télégrammes du CUP comme preuves de la réalité des déportations et des massacres arméniens, 4) de l'aspect intentionnel et prémédité des crimes.

À l'objection des protagonistes turcs de désigner par le mot «génocide» les déportations et les massacres de 1915, les historiens pro-arméniens se basent sur la définition du génocide donnée par la Convention sur la prévention et la punition du crime de génocide de l'ONU (1948).⁴ Le discours arménien actuel soutient que les critères du génocide adoptés par la Convention (voir pages 5-6 de notre introduction) s'appliquent au cas des massacres arméniens de 1915.⁵

Il est évident que discuter de l'histoire et des événements relatifs à un peuple est une affaire délicate. Un chercheur qui se lance dans une telle étude doit être préparé à toute sorte de critiques de la part de la communauté concernée. Dans le cas des Arméniens, il faut savoir qu'ils sont très attachés à leurs traditions et à la

préservation de l'histoire telle qu'ils la connaissent. Les dirigeants de la diaspora arménienne mettent de la pression à chaque fois qu'un ouvrage historique mettant en doute la réalité du génocide arménien doit être publié. Les méthodes utilisés par ces dirigeants et activistes Arméniens sont variés : organisation de manifestations et de conférences de propagande, écriture de lettres aux éditeurs, écriture de commentaires sur Internet, etc. Vous pouvez trouver des exemples de ces lettres en annexes.

Les Arméniens n'arrivent pas à comprendre comment on peut permettre aux Turcs et aux historiens pro-turcs de réécrire l'histoire à leur manière.⁶ Selon eux, si un tel événement est arrivé une fois, il y a de fortes chances qu'il soit répété. Donc, comme M. Housepian Dobkin l'affirme, tous ceux qui croient que leur cas est différent, qu'ils ne pourraient connaître un tel dénouement, doivent tirer leçon de l'exemple arménien.⁷

Lorsqu'un chercheur se lance dans l'étude du sort des Arméniens en 1915 et qu'il n'appuie pas le discours officiel arménien, il entre dans la «section interdite» de l'histoire, laquelle ne doit pas être changée ou mise en doute sous aucune circonstance. «L'Arménien, tout comme le Juif, porte le souvenir de son martyr dans le sang».⁸ Avec le temps, cet événement historique a pris les formes d'un mythe pour la diaspora arménienne, qui le commémore annuellement.

I- Les thèmes de l'historiographie arménienne

A) Le racisme des Turcs

Les historiens pro-arméniens ont mis l'accent sur le racisme des Turcs qui s'explique par la montée du pan-touranisme. « Cette idéologie, adoptée par le gouvernement, était diffusée par le biais de journaux, de périodiques, des poèmes, du théâtre, de l'histoire, de la religion et d'une littérature nationaliste qui excluaient les Arméniens du grand rêve touraniste. Ainsi, le gouvernement a créé une campagne de propagande pour inciter les masses turques à la violence ».⁹ Dès 1895, les poètes et les écrivains ont renforcé grâce à leurs écrits la conscience nationale et raciste d'une nouvelle génération de Turcs.

*«-La Patrie pour les Turcs n'est ni la Turquie, ni le Turkestan
La Patrie est un pays immense et éternel : Touran.
-Le territoire ennemi doit être ravagé,
La Turquie doit être agrandi et devenir Touran.»*

Ziya Gök Alp (poète turc de l'époque ottomane)¹⁰

Un phénomène tel que le génocide présuppose toujours un conflit intercommunautaire qui s'inscrit dans la longue durée et qui suppose une volonté d'un groupe de détruire l'autre.¹¹ Dans l'Empire ottoman, le pan-touranisme s'est développé au fil des siècles et au début du XX^e siècle, les tensions entre Arméniens et Turcs étaient très intenses, la différence de religion étant une des causes majeures de ces heurts.

D'après E. Staub, les Jeunes Turcs s'étaient emparés du gouvernement ottoman avec des velléités libérales, promettant l'égalité à tous. Cependant, dès le

début la composante nationaliste ethnique a pris une place essentielle dans cette idéologie qui visait la restauration de la gloire de l'Empire ottoman. Cherchant à assurer leur pouvoir électoral, ils durent manipuler les élections afin de pouvoir donner la majorité aux musulmans. Ils croyaient que seul l'Islam garantirait l'intégrité de l'Empire et s'inquiétaient du fait que la création d'un État arménien indépendant, en Anatolie orientale, ferait obstacle à l'unification des Turcs ottomans et des peuples turcs de l'Est.¹²

La base du pan-touranisme est de susciter la haine contre tout ce qui pourrait nuire au rêve d'unification de tous les Musulmans de la région. Un tel système de croyance, en se fondant sur les écrits religieux, perçoit les Turcs comme une « race nouvelle ». Les dirigeants du mouvement firent ainsi croire aux Turcs qu'ils étaient des héros et pouvaient restaurer la gloire de l'Empire.¹³ Avec l'éclatement de la Première Guerre mondiale, Ziya Gökalp prédit qu'une nouvelle vie (*yeni hayat*) est à l'horizon pour la race turque. Convaincu par la supériorité des Turcs, il a dit que «les hommes surnaturels décrits par le philosophe allemand Nietzsche sont les Turcs. Ces derniers sont les «nouveaux hommes» de tout âge».¹⁴

*«Cette nouvelle vie démontrera que les civilisations européennes sont basées sur des fondements corrompus. Ces civilisations sont condamnées au déclin. La civilisation authentique est la civilisation turque, qui débutera avec le développement de la nouvelle vie. La race turque, contrairement aux autres races, n'a pas été pervertie par l'alcool et la dissipation. Le sang turc s'est rajeuni et est devenu plus fort grâce aux batailles glorieuses».*¹⁵

Comme nous venons de le voir dans le chapitre précédent, vers 1908 Yusuf Akcura et ses adeptes (Ali Huseyinzade, Ismail Gasprinsky et d'autres) propagèrent

les idées pan-touraniennes. Selon la plupart des historiens arméniens, Y. Akcura était en faveur d'«une nationalité politique turque fondée sur la race».¹⁶ Cette idéologie nationaliste avait comme outil sous-jacent la religion. Enver Pacha en disant « le Coran doit servir au Touran » a voulu exploiter la religion aux fins propres de l'État turc.¹⁷ Cependant, d'après l'auteur F. Mazian, tous les religieux musulmans n'ont pas accepté au début le pan-touranisme, parce que pour eux l'Islam est une croyance dont le pouvoir transcende celui de l'État. Comme ils étaient respectés par la population, les mollahs n'ont pas manqué de critiquer l'idéologie pan-touranienne dans *Melami*, périodique de la fraternité musulmane. En conséquence, le gouvernement ottoman s'est concentré davantage sur la conversion des jeunes mollahs. Zarevand, un auteur turc de l'époque ottomane, souligne le fait que l'idéologie pan-touranienne risquait de détruire le dogme musulman, puisque sa priorité était la race plutôt que la religion.¹⁸

La propagation des rumeurs par le gouvernement central, selon F. Mazian, peut faciliter le développement d'attitudes hostiles envers les groupes victimes et servir de justifications pour les actes de violence. V. N. Dadrian se base sur une étude réalisée par le psychologue fortement controversé Stanley Milgram pour démontrer que les gens sont prêts à obéir à des dirigeants promouvant la violence contre des peuples innocents.¹⁹ Sous les instructions d'une autorité, la majorité des personnes de tous les niveaux socio-économiques sont capables des pires atrocités.²⁰

F. Mazian explique que c'est le degré auquel une population est prête d'une façon individuelle et collective à accepter une telle attitude qui est dangereux. Dans

ce cas, les rumeurs servent de prétextes pour débiter une explosion armée brutale entre hommes. Les Jeunes Turcs, en propageant des rumeurs, réussirent à mobiliser les masses turques contre les Arméniens. Parmi les rumeurs, on retrouve celles de la rébellion arménienne, la présence de forces volontaires arméniennes dans l'armée russe et la possession d'armes et de matériel de guerre. Selon F. Mazian, les Arméniens étaient devenus des traîtres aux yeux des Turcs même si on les appelait jadis le peuple loyal de l'Empire ottoman et même s'ils s'étaient battus pour la Turquie.

D'après F. Mazian, une autre rumeur propagée est celle de la révolution de Van. Les dirigeants turcs avaient demandé aux Arméniens de cette région de leur donner 4 000 soldats. Sachant que ces hommes seraient tués une fois enrôlés dans l'armée ottomane, le peuple de Van a décidé de se révolter contre les Turcs. Selon F. Mazian, le gouvernement turc a simplement cherché à provoquer les Arméniens à cette occasion. L'incident de Van a servi de justification à Enver et à Talaat pour accuser les Arméniens de trahison et de rébellion.

B) La Guerre et complicité allemande

Selon V. N. Dadrian, l'entrée en guerre de la Turquie en 1914 n'était qu'un prétexte afin de créer le moment idéal pour résoudre leurs conflits intérieurs. Le général Pomiankowski, plénipotentiaire militaire attaché au Quartier général ottoman durant la guerre, affirmait qu'il était fort probable que le «projet» du gouvernement

turc a joué un grand rôle dans leur décision de s'allier aux Puissances.²¹ Morgenthau et Talaat lui-même semblent confirmer cette opinion. Le premier écrit que les Turcs ne pouvaient pas comprendre la raison pour laquelle leurs ancêtres n'avaient pas converti à l'Islam les peuples chrétiens qu'ils avaient conquis ou tout simplement ne les avaient pas exterminé. En procédant durant la guerre à la réalisation de ce projet, le reste du monde se retrouverait devant un fait accompli et personne ne chercherait à les réprimander comme cela avait été le cas pour les massacres 1894-1896. Dans une déclaration à Metternich, ambassadeur allemand à Istanbul, Talaat Pasha avait mentionné qu'il devait agir durant la guerre, car c'était le moment idéal.²² Évidemment, à cause de la guerre, la Turquie n'était plus surveillée de près par les Puissances européennes.²³

Comme il est noté plus haut, la Turquie était alliée à l'Allemagne et à l'Autriche-Hongrie durant la Guerre. Même si des diplomates allemands présents à Istanbul rapportaient dans leur pays les événements de 1915, le gouvernement allemand préféra garder le silence au lieu de risquer le mécontentement de ses alliés turcs.²⁴ Ainsi, pour des raisons strictement politiques, les gouvernements respectifs de Berlin et de Vienne ont laissé la Turquie agir à sa guise, afin que cette dernière reste de leur côté durant la guerre. Il faut noter que de 1912 à 1913, lors des pertes territoriales de l'Empire ottoman, Wangenheim, le diplomate allemand dont nous avons parlé plus haut, avait encouragé les dirigeants des Jeunes Turcs à mettre ensemble des plans pour regagner les territoires perdus.²⁵ Durant la Première Guerre mondiale, l'Angleterre, la France, la Russie et les États-Unis ont à maintes reprises

mentionné que des officiers allemands encouragèrent l'idée de déportation et d'extermination des Arméniens.²⁶ La presse allemande, sous censure, ne pouvait permettre de discussion publique sur cette question.²⁷

En décembre 1913, une mission militaire allemande arriva à Istanbul afin de réformer et de réorganiser l'armée turque.²⁸ Colmar Freiherr von der Goltz, qui avait servi au Quartier général à Constantinople en 1915, était au courant du plan d'extermination, par le simple fait que ce dernier était une mesure militaire et ne pouvait être gardé secret des officiers.²⁹ «Une des fonctions du Deuxième Bureau consistait à organiser, déployer et diriger les troupes d'irréguliers de l'Organisation spéciale.»³⁰ La déportation et les massacres du peuple arménien fut planifié administrativement avec l'aide des officiers de la Mission militaire allemande.³¹

Pour l'Allemagne, les Arméniens étaient coupables. Durant l'hiver 1914-1915, ces derniers avaient organisé un nombre considérable de mouvements révolutionnaires. Ils avaient été préparés et planifiés avec l'aide de la Russie.³² Humann, attaché de la marine allemande à Constantinople, confirme ce point en écrivant que les Arméniens étaient déportés à cause de leur collaboration avec la Russie. Il ajoute même que Talaat Pasha avait mentionné que la Turquie se débarrassait de l'élément arménien, afin de pouvoir devenir une meilleure alliée de l'Allemagne, en n'étant plus handicapé par un ennemi interne.³³ Les Allemands, en encourageant la persécution des Arméniens poursuivaient leur propre objectif politique : défaire les Russes. D'après les auteurs pro-arméniens, il est certain que les

mesures prises contre les Arméniens n'étaient pas purement une solution turque. Cette dernière était suggérée et mise en place avec l'aide des officiers allemands.

Malgré l'implication allemande dans le génocide des Arméniens, la responsabilité de cet événement est attribuée aux membres de l'İttihad.³⁴ Le Sultan Mehmed VI, qui avait succédé à Abdul Hamid II, n'avait été qu'une figure symbolique durant le règne des Jeunes Turcs. A la fin de la Guerre, il exigea que des enquêtes soient menées, afin de lever tout soupçon sur la culpabilité des massacres arméniens. Pour le réaliser, il fallait prouver la culpabilité des dirigeants des Jeunes Turcs.³⁵ Une série de cours martiales fut établie le 8 janvier 1919 sur la base du décret impérial du 16 décembre 1918 déclarant la compétence de celles-ci à s'occuper des persécutions.³⁶ En même temps, une Commission d'enquête fut créée sous la direction de Mazhar Bey (Commission Mazhar). Leur mission s'avérait plutôt difficile, puisque avant leur fuite, les Jeunes Turcs avaient détruit tous leurs documents officiels.³⁷ A la fin de décembre 1918, la Commission Mazhar décidait qu'elle avait suffisamment de documents authentifiés par des officiers turcs pour tenir des procès. Une partie de ces pièces à conviction fut publiée dans le journal officiel *Takvim-i Vekayi*. Une fois la création de la Cour martiale autorisée par le Sultan Mehmed VI, les procès dans les villes de Baïbourt, d'Erzindjan, de Kharpout, de Mossoul, de Trébizonde et de Yozgad se succédèrent (entre 1918 et 1920) (voir pages 41-42 de notre premier chapitre pour les résultats de ces procès).³⁸

C) L'intention d'exterminer les Arméniens

D'après les historiens pro-arméniens, les crimes contre les Arméniens furent préparés d'une façon systématique et préméditée. Selon eux, à partir de février 1915, un plan d'extermination est préparé secrètement. L'«Organisation spéciale» (OS), créée en 1914, change de mandat et commence à s'occuper de la réalisation du projet ; elle était mise en place en principe pour mener des actes d'espionnage.³⁹ Conçue afin de réaliser l'expansion de la Turquie en réannexant les territoires perdus pendant la guerre Russo-turque, elle est utilisée durant la Première Guerre mondiale pour exterminer les Arméniens.⁴⁰ Ayant pour but la sécurité interne de l'Empire, l'OS enrôlait des réfugiés musulmans des Balkans qui avaient appartenu à l'Association de la Défense Nationale et étaient sous service dans les Balkans en automne 1912, ainsi que des condamnés- les *tchévés* (criminels communs, le nombre de ces derniers s'élevait à 5 000 hommes).⁴¹ «Cette organisation parallèle, dirigée par Behaeddine Chakir, dépend exclusivement du Comité central de l'Ittihad.»⁴²

Selon les historiens pro-arméniens, l'OS est dirigée par trois personnes, soit Atif Raza, Dr. Nazim (deux membres du Comité central- le CUP) et Aziz Bey (le chef de la police secrète).⁴³ Dr. Behaeddine Chakir devint la force dirigeante de l'Organisation et l'exécuteur des ordres donnés par l'intermédiaire des télégrammes du CUP. Les condamnés à mort qui étaient libérés des prisons et les *tchévés* furent séparés en groupes et formés comme soldats. Par la suite, ils étaient envoyés en Anatolie orientale pour persécuter les Arméniens. L'Ittihad finançait l'entraînement

de ces bandes irrégulières.⁴⁴ Dr. Behaeddine Chakir et les membres du Comité central planifiaient l'extermination. «Ce plan, supervisé par le Ministre de l'Intérieur, Talaat, est exécuté avec précision.»⁴⁵ Les troupes de l'OS étaient des agents de la mort et de la destruction, auxquels on avait ordonné de guetter dans les déserts et les vilayets l'arrivée des caravanes de déportés arméniens pour les attaquer par surprise et aussi, d'occuper les villes et villages abandonnés par ces derniers.⁴⁶

Quelques historiens pro-arméniens se basent sur les télégrammes que le Comité Union et Progrès (CUP) a envoyés pour donner ordre des massacres afin de prouver l'intentionnalité du génocide. Également, le témoignage de Nayim Bey est admis pour soutenir la validité de ces documents. Ce dernier était le Secrétaire général intérimaire de la Direction des déportés vers la ville d'Alep.⁴⁷ Il confirme l'existence des télégrammes et de lettres venant du Ministère de l'Intérieur d'Istanbul. Ceux-ci étaient la plupart du temps codés et devaient être détruits à la réception. La première de ces lettres date du 18 février 1915 et provient du Comité central d'Istanbul.

« Djemal Bey, Gouverneur d'Adana,

En Turquie, le seul élément qui pourrait contrarier le bon fonctionnement de la politique d'Ittihad est la nation arménienne. Les nouvelles reçues dernièrement du Caire nous révèlent que la FRA est en train de préparer un complot contre le CUP. Si nous examinons les défaites vécues par l'Ittihad, nous constatons que les Arméniens sont toujours l'obstacle.

Le CUP, pour sauver notre patrie de cette nation et honorer la réputation de l'Empire ottoman, a pris la décision d'y trouver une solution : débarrasser la Turquie de l'élément arménien, en tuant toutes les personnes y appartenant. A cette fin, le CUP accorde au gouvernement tout droit d'exécution ; l'organisation et le déroulement des massacres sera déterminé par ce dernier. Tous les fonctionnaires seront préoccupés par ce sujet ; aucun Arménien ne sera aidé ou assisté. Leurs biens seront confisqués pour ensuite être

vendus ; ainsi ils serviront à l'expansion de l'Ittihad.
Si vous avez des questions, adressez-les durant les réunions des sous-comités.»⁴⁸

Parmi les télégrammes, on mentionne le plus souvent ceux envoyés par Talaat Pasha au Gouverneur d'Alep. A. Antonian écrit que plus de 50 000 Arméniens s'étaient réfugiés dans le désert de Ras-el-Ayn (à proximité d'Alep), où ils travaillaient à la construction du chemin de fer reliant l'Empire ottoman à Bagdad. Le 26 décembre 1915, un télégramme signé par Talaat arrive à Alep avec le message suivant :

« Au Gouverneur d'Alep,
Tous les Arméniens qui travaillent dans la construction du chemin de fer et d'autres projets doivent être renvoyés dans leurs lieux de déportation. Des ordres ont été donnés dans ce but aux dirigeants de l'armée par le Ministère de la Guerre.
Communiquez-nous les résultats.»⁴⁹

Ces télégrammes servent de preuve aux historiens des Arméniens afin d'affirmer le caractère prémédité et organisé du génocide.⁵⁰

À la veille de la Première Guerre mondiale, les Arméniens étaient considérés comme ennemi national puisqu'ils habitaient la partie du territoire réclamée par les Turcs. En plus, ils étaient identifiés comme alliés des Russes.⁵¹ Étant un régime totalitaire, le gouvernement turc a persuadé ses sujets de participer à l'extermination du peuple arménien. Le peuple victime est vu d'un mauvais oeil et on conçoit des mesures de plus en plus violentes pour l'opprimer tout en trouvant des raisons pour le justifier.⁵² De telles considérations mènent les historiens pro-arméniens à souligner le caractère intentionnel du génocide arménien de 1915. Les télégrammes fournis par Nayim Bey à Aram Antonian (même si l'authenticité de ceux-ci a été maintes fois

discutée en raison des erreurs de date et de numérotation des télégrammes*) et les travaux de V. N. Dadrian permettent aux historiens arméniens de déduire que le gouvernement turc avait l'intention d'éliminer les Arméniens des territoires ottomans, afin qu'il puisse créer un Empire turc. L'existence de l'«Organisation spéciale» est une preuve que sous le prétexte de déportation, l'intention de tuer était cachée.⁵³ Les déclarations de Talaat qui se contredisent démontrent justement ce caractère intentionnel. Lors de sa rencontre avec le Patriarche arménien de Constantinople, Monseigneur Zaven, le 19 septembre 1915 (en plein milieu des événements), Talaat affirme que les Arméniens étaient les responsables. Pour lui ces derniers étaient indispensables au fonctionnement du pays, mais dans le contexte de la guerre, les troupes Kurdes et Turques étaient devenus incontrôlables. Il faut noter que ce même Talaat avait déclaré quelques mois auparavant au député arménien Vartkes que le CUP profitait de la situation favorable de la guerre pour en finir avec les Arméniens, car ces derniers avaient une fois de plus ouvert la question des réformes arméniennes.⁵⁴

* Antonian a attribué aux télégrammes des numéros qui ne correspondent pas aux numéros et aux dates des documents de l'époque; il arrive qu'il accorde le même numéro à des documents différents. L'année ottomane débute le 1^{er} mars de l'an et s'achève le 28 ou le 19 février de l'année suivante. Antonian, dans son interprétation des dates des documents officiels, se trompe d'un an, en plaçant la plupart des télégrammes durant l'année 1915, au lieu de 1916.

D) La planification méticuleuse du génocide

D'après Y. Ternon, le plan d'extermination d'est déroulé en deux phases. Entre janvier et avril 1915, les soldats arméniens qui s'étaient enrôlés dans l'armée ottomane furent désarmés, envoyés pour réaliser des travaux lourds et éventuellement éliminés d'une façon discrète.⁵⁵ En même temps, une troupe de *tchéts* de l'OS attaque Piurk, un petit village de 300 maisons arméniennes.⁵⁶ Entre-temps, les habitants du vilayet de Van s'organisaient pour contrer le *vali* de Van Djeveded, qui avait ravagé les villages sur son passage de retour de Perse. Avec l'aide des Russes, les Arméniens échappèrent aux attaques.⁵⁷ Et voilà que le Comité central avait son prétexte pour généraliser les déportations et réaliser le génocide. Le gouvernement turc procéda au désarmement du peuple arménien : les dirigeants des vilayets furent arrêtés pour avoir caché les armes de la population. Ils furent également arrêtés dans le cas contraire pour avoir conspiré contre le gouvernement.⁵⁸ De cette manière, les Arméniens perdirent leurs dirigeants et leurs moyens de défense. Durant la nuit du 24 avril, 2 345 notables et écrivains arméniens furent arrêtés à Constantinople.⁵⁹ Entre mai et juillet 1915, les habitants des vilayets d'Anatolie orientale- Bitlis, Diarbékir, Erzeroum, Kharpout, Sivas, Trébizonde, Van- furent déportés ou tués sur place. Seul les Arméniens de Van furent sauvés grâce à une avance de l'armée russe. Les *tchéts* tuèrent les habitants des villages ; dans les villes, des ordres de déportation furent affichés afin de donner une allure légale aux événements : «Les Arméniens disposent de quelques heures pour se préparer à

abandonner leur maison et leurs biens à l'exception d'un mince bagage qu'ils sont autorisés à emporter avec eux.»⁶⁰ Une fois la population d'une ville regroupée, on séparait les hommes qui pouvaient combattre des femmes, vieillards et enfants. Les premiers étaient conduits à l'extérieur des villes et tués. Les deuxièmes étaient organisés en caravanes et déportés vers Alep, où un nombre infime arrivait. Grâce aux troupes de l'OS, aux nomades Kurdes, aux gendarmes, à la faim et à la soif, le nombre de ces convois rétrécissait très vite.⁶¹ En août 1915, cette première phase était réalisée : la région de l'Anatolie orientale était «purifiée» de ces habitants arméniens.⁶²

Seconde et finale partie du plan. D'août 1915 à juillet 1916, les Arméniens du reste de l'Empire, à l'exception de ceux habitant Constantinople et Smyrne (proches des représentants diplomatiques) et des Arméniens du Liban et de Palestine, sont déportés ; le gouvernement évitait de tuer sur place.⁶³ On utilisait le chemin de fer comme moyen de transport pour les déporter vers Alep. En Syrie, des camps de concentration ont été mis en place pour accueillir les déportés. La plupart du temps, ceux-ci vivaient dans des conditions sanitaires pitoyables. La plupart des déportés qui poursuivaient leur chemin jusqu'à Der-El-Zor mourraient. «Ceux qui parviennent à Der-El-Zor sont liquidés en juillet 1916- ils sont envoyés dans des déserts où les chances de survie sont nulles ou entassés dans des cavernes et brûlés vifs à l'essence.»⁶⁴

D'après des historiens tels que V. N. Dadrian, Y. Ternon, F. Mazian, l'exécution rigoureuse de ce plan d'extermination ne laisse aucun doute, le crime

avait été planifié pour des raisons politiques.⁶⁵ En effet, les Jeunes Turcs craignaient la création d'un État arménien indépendant dans l'Anatolie orientale, qui serait un obstacle entre les Turcs ottomans et le reste de la population turque et ainsi, cet État arménien détruirait toute possibilité de la mise en place d'un nouvel empire turc.⁶⁶ Selon un chef de cabinet au ministère de la Justice de l'Empire, « (...) il n'y a pas de place à la fois pour les Arméniens et les Turcs dans notre État et il serait irresponsable et imprudent pour nous de ne pas profiter de la chance que nous offre la guerre pour nous débarrasser définitivement [des Arméniens]. »⁶⁷

E) La manipulation et la provocation des Arméniens

Un génocide n'est jamais spontané, c'est la formulation d'une politique qui mène à son exécution.⁶⁸ Pour un nombre considérable d'auteurs, le génocide arménien a été la réponse au fait que les Arméniens étaient devenus aux yeux des Turcs une menace majeure à la Turquie, à cause de leur résistance aux répressions et de leurs demandes de réforme et d'autonomie.⁶⁹ Les Arméniens ont été poussés à la révolution par les politiques ottomanes. «La victime potentielle est amenée subtilement par le bourreau en puissance à commettre des actes de désespoir, afin de fournir un prétexte pour déclencher l'assaut.»⁷⁰ Dans ces cas, l'agresseur est en quête de telle ou telle réaction de la part des victimes et fait tout son possible pour l'acquiescer. Au lieu d'apaiser la situation, il l'irrite davantage et ce, jusqu'à ce qu'il ait

la réaction souhaitée. Les origines du génocide arménien se trouvent dans le comportement provocateur des victimes, suscité par le bourreau.⁷¹

La distinction entre Musulmans et non- Musulmans à travers l'Empire ottoman facilitait la tâche des dirigeants turcs. On prétendait que les victimes des agressions perpétrées par les Arméniens étaient des Musulmans. Ainsi, tous les adeptes de l'Islam (Circassiens, Kurdes, Lazes, etc.) étaient incités à massacrer les Arméniens. « La religion servait ainsi d'instrument pour enrôler divers groupes ethniques, pour cimenter leur cohésion et pour créer un front uni contre une nation soumise qui, incidemment, se trouvait être une nation chrétienne.»⁷² Face à ces confrontations violentes, des mouvements révolutionnaires arméniens se développèrent. Le but de ces derniers était d'armer et de préparer les paysans arméniens à se défendre contre toute agression. Il est tout à fait normal de penser que cette résistance a amené les Musulmans à redoubler leurs efforts. Bref, on pourrait affirmer que les deux nations se provoquèrent : les Turcs consciemment et les Arméniens, inconsciemment. La thèse de la provocation se base sur le modèle action- réaction des événements.⁷³

F) La cruauté extrême

Les demandes de réformes arméniennes étant des menaces aux intérêts nationaux turcs, des mesures draconiennes devaient être prises pour les neutraliser. Celles-ci étaient séparées en trois étapes : 1) le gouvernement procéda à la réduction

du nombre d'Arméniens dans les six provinces anatoliennes en redistribuant les districts; ainsi, de larges masses de population arménienne furent séparées et formèrent des blocs d'Arméniens déconnectés les uns des autres, 2) on plaça les quelques milliers de *muhacirs*, des réfugiés musulmans de la région de Caucase et des Balkans, auprès des endroits où une forte population arménienne se trouvait et 3) la dernière étape est la période des massacres, qui est en fin de compte le résultat de l'échec des deux premières étapes.⁷⁴

D'après F. Mazian, les déportations débutèrent en avril 1915. Plusieurs des déportés connurent la mort immédiatement, d'autres ont été soumis à des souffrances, qui étaient d'une certaine façon plus pire que la mort.⁷⁵ F. Mazian se base sur les écrits du Vicomte Bryce pour affirmer que les massacres étaient menés non seulement par les officiers, la police et l'armée turque, mais aussi par des civils turcs, qui ont tué des Arméniens avec des haches et des scies.

V. N. Dadrian souligne aussi le caractère cruel des massacres de 1915. Pour cela, il s'appuie sur le témoignage de Morgenthau, selon lequel «[...] les meurtriers, par un raffinement de cruauté, avaient ajouté aux souffrances de leurs victimes en les obligeant à creuser leurs tombes avant d'être fusillés».⁷⁶ Il poursuit qu'«en éloignant d'abord tous les Arméniens mâles valides de leurs villes, de leurs villages, de leurs hameaux et en les isolant dans des conditions où ils se retrouvèrent virtuellement piégés, on ôtait à la communauté arménienne tout moyen de se défendre et on la réduisait à l'état d'une proie facile pour le projet de destruction».⁷⁷

Les historiens pro-arméniens se basent sur les témoignages des diplomates afin de démontrer la cruauté avec laquelle le gouvernement des Jeunes Turcs a orchestré les déportations et les massacres de 1915. F. Mazian précise que les Arméniens étaient conduits dans des camps de concentration dans le désert, où sans abris il serait impossible aux déportés de se procurer de la nourriture et de l'eau.⁷⁸ Les auteurs pro-arméniens soulignent l'aspect cruel du génocide en insistant sur le fait que les officiers Turcs ont massacré les Arméniens en oubliant tout sens humanitaire.

G) Innocence des Arméniens

Tous les auteurs pro-arméniens soutiennent que les Arméniens n'étaient d'aucune façon une menace à la sécurité militaire du pays. Ils ne possédaient pas d'armes et étaient restés par leurs actes des citoyens loyaux à l'Empire. Le fait qu'ils revendiquaient l'amélioration de conditions de vie dans les provinces était dû au mauvais traitement quotidien qu'ils subissaient de la part des Kurdes et des Turcs. À noter que les Bulgares et les Grecs avaient demandé également des réformes; les Arméniens les avaient simplement suivi. Très probablement, le gouvernement ottoman avait eu du mal à accepter cet acte des Arméniens, surtout parce qu'il leur avait confié l'économie et le commerce du pays. Si les Arméniens réussissaient à faire appliquer les réformes européennes, ce mouvement pouvait s'étendre à travers la Turquie.⁷⁹ Pour prévenir cela, il fallait se débarrasser de la nation arménienne.

Les Arméniens commencèrent à s'armer une fois les recours diplomatiques épuisés. L'arrivée des partis révolutionnaires facilita d'une certaine façon l'armement des paysans arméniens et l'éveil de ces derniers. Ces partis étaient influencés par le populisme russe. Leur préoccupation immédiate était la libération des Arméniens de la tutelle ottomane.⁸⁰ D'après Y. Ternon, la lutte armée était leur stratégie. En ayant recours à une propagande concentrée sur l'exemple des combattants et des martyrs arméniens, ils préparaient la masse paysanne arménienne à la rébellion. Des *fédais* (militants) étaient formés pour défendre la paysannerie des assauts kurdes et turcs. Ce sont les *Dashnaks* qui s'imposèrent comme premier parti politique arménien durant ces mouvements révolutionnaires. Ils arrivèrent à obtenir le soutien et la reconnaissance des mouvements socialistes européens.

F. Mazian souligne que les Arméniens avaient obtenu le droit de posséder des armes dans les années qui suivirent la révolution Jeune Turque de 1908. Le gouvernement turc n'arrivant pas à désarmer les masses kurdes, les Arméniens pouvaient s'armer afin de se défendre. A la veille des événements de 1915, ces armes étaient devenus pour le gouvernement turc une preuve de trahison.⁸¹

Comme nous venons de voir, pour les chercheurs pro-arméniens les événements de 1915 sont considérés comme un génocide. Selon ces derniers, le gouvernement des Jeunes Turcs de l'époque avait planifié et exécuté les ordres de massacres des Arméniens. Suite à ces actes, des procès eurent lieu et décidèrent de la culpabilité des dirigeants turcs. En l'absence d'une action concrète contre les auteurs

de ces massacres, de Arméniens ont vengé leurs victimes. Dans les pages à suivre, le point de vue turc à propos de ces événements sera étudié.

Interprétation turque

L'écrasante majorité de l'historiographie turque nie la réalité du génocide arménien depuis l'accession de Mustafa Kemal Atatürk au pouvoir (1920). Pour les chercheurs pro-turcs (S. R. Sonyel, K. Gürün et autres), le gouvernement turc avait eu recours en 1915 à une mesure de sécurité étant donné que les Arméniens représentaient une menace aux Jeunes Turcs. Tous les gouvernements depuis 1920 ont mis en place des institutions et financé des projets de recherche niant la responsabilité du gouvernement turc lors des événements de 1915.

L'argument principal est que le génocide n'a jamais eu lieu. Les Turcs n'en sont pas responsables. Cette campagne est tellement efficace qu'elle a réussi à convaincre des historiens et des politiciens que des êtres humains ne pouvaient agir de la manière décrite par les historiens du génocide de 1915.⁸² Ces gens soutiennent que les preuves sont insuffisantes pour juger la validité des faits rapportés par les historiens pro-arméniens. Par conséquent, au lieu de porter des jugements, on devrait attendre le verdict final des recherches menées par les historiens. Le gouvernement turc se sert de toute occasion pour réfuter le génocide : annulation d'une Conférence à Tel-Aviv en 1982 où le Génocide arménien allait être discuté, menaces politiques au «U.S. Holocaust Memorial Council» s'il incluait des références au génocide de 1915 au sein du Musée sur l'holocauste à Washington, établissement de l' « Institute

of Turkish Studies » à Washington dans les années 1980, dont le but est de produire des documents visant à nier le génocide.⁸³ Cet institut défend trois thèses principales : 1) les Arméniens sont responsables de leur sort- ils ont trahi les Turcs et les ont massacrés avec l'aide de l'armée russe, 2) il n'y avait pas d'intention de génocide. Les massacres n'étaient pas planifiés, afin de convaincre davantage les historiens, le gouvernement turc a ouvert en 1988 les archives ottomanes*, 3) le nombre des Arméniens au sein de l'Empire ottoman est de 1,29 million selon le recensement ottoman et il y eut de 200 000 à 800 000 victimes.⁸⁴ Ceci n'est pas considéré comme génocide.

Une des méthodes utilisées par les Turcs pour contrer le discours pro-génocidaire est le recours aux menaces. En juin 1999, la 6^e Conférence sur le psychotraumatisme, la pratique clinique et les droits humains se tenait à Istanbul (Turquie). Une psychologue américaine d'origine arménienne y présenta sa recherche concernant les survivants du génocide arménien. Pour que sa proposition soit acceptée, la chercheuse avait omis le mot «génocide» de son document. Constatant que les autres conférenciers présentaient librement leur point de vue sur la violation des droits humains en Turquie, elle a distribué à ses collègues la version originale de sa présentation. Alors, les menaces débutèrent : menace de mort et

* La consultation de ces archives est très limitée et presque la moitié des documents ne sont pas accessibles aux chercheurs.

menace de torture si elle mentionnait le génocide arménien dans son discours. Vingt minutes avant sa présentation, les organisateurs turcs et le chef britannique de la Société européenne pour les études de stress traumatique (European Society for Traumatic Stress Studies) l'ont obligé de signer une lettre affirmant qu'elle ne mentionnerait pas le génocide arménien.⁸⁵

Récemment, le lobby turc utilisait l'argument suivant : « laissons les historiens prendre position ». D'après J. McCarthy, dans un article intitulé « Let Historians Decide on So-called Genocide » paru sur le site web du *Turkish Daily News*⁸⁶, une grande différence existe entre l'histoire écrite pour défendre des convictions nationalistes et les faits historiques. Les nationalistes qui utilisent l'histoire ont des buts différents; ils utilisent le passé afin d'appuyer une cause nationale. Alors que les historiens essaient de mettre ensemble les faits réels pour avoir une version cohérente des événements, les nationalistes sélectionnent les faits historiques qui peuvent leur être utiles. Selon J. McCarthy, la cause arménienne a été étudiée par des nationalistes. De ce point de vue, on peut déduire que l'interprétation des événements offerte aux chercheurs par les Arméniens n'est pas cohérente, que des pans entiers de l'histoire ont été omis parce qu'ils ne servaient pas à la défense de leur cause. L'auteur continue même en affirmant que les revendications des nationalistes arméniens sont de purs mensonges.

La déniation est l'étape finale du génocide.⁸⁷ Son but ultime est de rendre la victime le bourreau et le bourreau, la victime.⁸⁸ Elle ne permet pas au peuple victime de guérir les cicatrices laissées par le génocide. Les négateurs du génocide le font

pour plusieurs raisons : poursuite d'une idéologie, confusion intellectuelle, identification avec le pouvoir, conception particulière du savoir, etc.⁸⁹ Ils sont influencés par les aspects les plus faibles de la civilisation et de la pensée humaines.⁹⁰

II- Les thèmes de l'historiographie turque

A) Les Arméniens constituaient une menace grave

Selon les Turcs, au début du XX^e siècle, l'armée ottomane commençait à réaliser que les Arméniens se préparaient à la rébellion. Selon S. R. Sonyel, des armes et des explosifs avaient été emmagasiné en plusieurs endroits : Bitlis, Erzeroum, Karahisar, Van, etc. Avec le déclenchement de la Première Guerre mondiale, des unités de l'armée russe s'avancèrent afin d'aider les brigands arméniens qui massacraient et pillaient les villages musulmans. Les soldats arméniens se trouvant dans l'armée ottomane, désertaient pour aller rejoindre l'armée russe. Également ils tuaient les soldats turcs blessés et dévoilaient les positions de l'armée ottomane à l'armée russe.⁹¹

S. R. Sonyel précise qu'entre novembre 1914 et mai 1915 des actes révolutionnaires arméniens eurent lieu dans les provinces d'Anatolie. On a même trouvé dans des maisons d'Arméniens à Kayseri des bombes et des messages codés en arménien, français et russe. On attribue la responsabilité de ces actes au parti Dashnak.

Encouragés par la Russie, les Arméniens continuèrent à causer des troubles dans les provinces ottomanes. En constatant que les Arméniens devenaient de plus en plus rebelles et qu'ils menaçaient la sécurité du pays, le gouvernement ottoman a décidé de les déplacer des endroits stratégiques où ils pouvaient offrir leur assistance à l'armée ennemie.

S. R. Sonyel attribue le développement et l'enracinement du nationalisme arménien à la guerre turco- grecque de 1897. Cette dernière est provoquée par les Grecs qui avaient envoyé des troupes sur l'île de Crète qui se révoltait contre les Turcs. L'interprétation de l'auteur est telle que même si les Grecs ont perdu la guerre, les Turcs furent privés de leur victoire à cause de l'intervention des Grandes Puissances. Toutes ces agitations ont encouragé les partis révolutionnaires arméniens qui se sont révélés actifs surtout à Erzeroum : des milliers de brigands arméniens ont traversé la frontière turco- perse et massacré la tribu *Mezriki* (approximativement 200 personnes). S. R. Sonyel rapporte également les massacres des Turcs du camp de Cherif Agha qui avait tué 100 Arméniens en 1896. D'après l'auteur, les Arméniens brûlèrent les tentes et massacrèrent les Musulmans. Le Consul général britannique à Tabriz (Iran) Cecil G. Wood, en se référant à ces événements, a dit que les Arméniens ont oublié leur conscience humanitaire dans leur quête de vengeance.⁹²

S. J. Shaw & E. K. Shaw (un couple professeurs d'histoire, dont la femme est d'origine turque) rapportent également ces mêmes événements dans leur étude. Selon eux, un réveil culturel national arménien a eu lieu suite à la présence de missionnaires européens durant le XIX^e siècle. Les communautés arméniennes

catholique et protestante ont développé des centres culturels, publié des bibles et des livres et encouragé l'étude de la littérature arménienne. Entre temps, la communauté arménienne grégorienne (orthodoxe) a envoyé certains jeunes poursuivre des études en France. À leur retour, ces derniers influencés par la culture française ont prôné l'autonomie, la sécularisation ainsi que des réformes radicales.⁹³ L'accès à l'indépendance de la Bulgarie et de la Serbie a donné espoir aux Arméniens. Durant la guerre russo-turque, l'invasion russe en Anatolie les a encouragés à se révolter contre le Sultan et ce, même si la majorité des Arméniens étaient loyaux, les quelques personnes qui fomentèrent des troubles constituaient des raisons suffisantes de se méfier des Arméniens. Ce sentiment fut renforcé par les efforts du Patriarche Nersess à San Stefano et à Berlin de gagner l'appui de l'Europe pour la construction d'un État arménien. Également les Russes encourageaient le nationalisme arménien pour affaiblir davantage l'État ottoman.⁹⁴ Le soutien russe a permis aux nationalistes arméniens d'établir des buts politiques.

Selon les Turcs, le parti *Dashnak* possédait deux comités centraux ayant un pouvoir égal à Genève et à Tbilissi. Les activités du premier consistaient surtout à faire connaître le parti en Europe et à réunir des fonds alors que ceux du deuxième se définissaient par la propagande révolutionnaire en Russie, l'enrôlement de jeunes arméniens comme « soldats », la collecte de fonds, l'achat d'armes et leur passage en Turquie.⁹⁵ Le comité central de Tbilissi avait quatre sous-comités à Erzeroum, Moushe, Trébizonde et Van. Ce dernier jouissait du rôle de « guide » en étant le plus

actif des quatre, suivi par Moushe. Les deux autres étaient plutôt passifs en se concentrant davantage sur la propagande et la collecte de fonds.

S. R. Sonyel divise en deux groupes le parti *Dashnak* : 1) les révolutionnaires, c'est-à-dire les bandes armées dédiées à la cause et 2) les membres actifs et passifs. Les membres actifs étaient des Arméniens de Van et des villages avoisinants qui possédaient en cachette dans leur maison des armes à feu. Si nécessaire, ils étaient appelés dans les rangs révolutionnaires. Le reste des Arméniens formait les membres passifs, qui soit par inclination soit par force devait aider leur société en cas de nécessité. On estime qu'à travers la Turquie, la Perse et la Russie, les *Dashnaks* possédaient suffisamment d'armes pour 3 000 hommes.⁹⁶ En 1908, 200 000 unités de munitions furent trouvées cachées dans l'église Sourp Krikor, près de Van. Une fouille des maisons de Van et des villages de l'entourage ont permis aux soldats turcs de trouver 200 000 autres unités de munitions ainsi que 500 armes à feu. Ces découvertes étaient rendues possibles par la trahison de David Dehertzi, un révolutionnaire arménien qui avait servi pour cinq ans dans les troupes des *Dashnaks*.⁹⁷ D'après S. R. Sonyel, les armes étaient de fabrication russe et on en avait même trouvé chez le Vice- Consul russe et auprès de la Mission anglaise à Van.

K. Gürün confirme qu'en 1914 un congrès fut organisé par les *Dashnaks* à Erzeroum. Selon l'auteur, des dirigeants Jeunes Turcs y étaient présents. « Il y fut décidé notamment que, si une guerre turco- russe venait à éclater, les Arméniens de Turquie ne devaient pas agir en ennemis vis-à-vis du gouvernement turc. Mais nous

apprenons par une des voix arméniennes les plus influentes que cette décision ne fut pas respectée ». ⁹⁸

K. Gürün et S. R. Sonyel rapportent que durant la Première Guerre mondiale les Arméniens préférèrent aider l'armée russe que l'armée turque : le tsar Nicolas avait promis la libération des Arméniens de Turquie. Près de 200 000 Arméniens russes se joignirent aux troupes tsaristes et formèrent également sept contingents volontaires pour libérer leurs frères vivant sous le joug ottoman. ⁹⁹ Aussitôt que les hostilités débutèrent entre les Russes et les Turcs, un révolutionnaire arménien du nom d'Armen Caro avec des officiers arméniens de la III^e armée ottomane traversa la frontière et prit le parti des Russes. En conséquence, les autorités ottomanes désarmèrent les soldats arméniens et les firent travailler dans la construction et le transport. ¹⁰⁰

Des actions révolutionnaires éclatèrent dans les provinces de l'Anatolie en réponse au décret gouvernemental de mobilisation du 3 août 1914. Ces rébellions débutèrent à Zeïtoun, où les Arméniens s'étaient armés et refusèrent de servir dans l'armée ottomane. Ils attaquèrent des gendarmes et des fonctionnaires civils en s'appropriant leurs armes et munitions. ¹⁰¹ K. Gürün précise que ces actes continuèrent jusqu'à la décision de transfert des Arméniens.

Un nombre important d'armes et de munitions était caché dans certaines régions : Iğdir, Kagizman, Olti, Sarikamis. On les utilisait pour armer les Arméniens. Une troupe irrégulière de 1 500 Arméniens s'était formée avec ceux qui s'étaient évadés de Kars, d'Olti, de Sarikamis et de Trébizonde. 6 000 autres Arméniens-

Bayezit, Bitlis et Van- s'assemblèrent à Iğdir et s'organisèrent en bandes de guérilla sous Antranik, Portoukalian et autres révolutionnaires. Même des centres d'espionnage arméniens étaient mis en place afin d'informer l'armée russe des mouvements, de la position et des opérations de l'armée turque.¹⁰² Les soldats arméniens servant pour l'armée turque profitaient de toute occasion pour désertre avec leurs armes et munitions et rejoindre l'armée russe.

Dans un rapport envoyé le 30 août 1914 par le commandant du bataillon d'Eleskirt, l'état-major de la III^e armée fut informé que les Russes avaient donné aux Arméniens les fusils qu'ils avaient trouvé dans les villages proches de la frontière.¹⁰³ De cette manière, les Arméniens seraient davantage incités à passer du côté russe. Un mois plus tard, un autre message confirmait que les membres des partis *Hentchak* et *Dashnak* en collaboration avec les Russes, encourageaient les Arméniens de Turquie à se rebeller.¹⁰⁴ D'après K. Gürün, les Arméniens attaquaient les villages des provinces de l'Est en incendiant les quartiers turcs, en massacrant la population turque et en ouvrant ainsi le chemin à l'armée russe.

B) La réaction des autorités turques a été mesurée et raisonnable

D'après S. R. Sonyel, les insurrections des Arméniens se multiplièrent causant de plus en plus de troubles à l'armée turque. Le gouvernement ottoman constatant ces agitations a décidé le 24 avril 1915 d'évacuer les Arméniens des points stratégiques où ces derniers pouvaient assister l'ennemi. Pour les historiens

pro-turcs, cette décision était purement le résultat des rébellions et des actes de guérilla qui menaçaient l'existence de l'Empire ottoman.¹⁰⁵ Selon l'ordre gouvernemental, les centres des partis *Dashnak* et *Hentchak* devaient être fermés, leurs documents confisqués et les dirigeants et membres actifs arrêtés. À Istanbul, 2 345 personnes (des notaires, des écrivains, des intellectuels, des avocats, etc.) ont été appréhendées.¹⁰⁶ Quant à la population arménienne, il fallait les installer par petits groupes éloignés les uns des autres afin de prévenir et diminuer les risques d'insurrections.¹⁰⁷ Une loi provisoire fut mise en place le 27 mai en permettant aux autorités militaires d'adopter des mesures contre tous ceux qui nuisaient par leurs actes au gouvernement. Le message suivant, concerne la relocalisation des Arméniens, fut adressé au ministère de l'Intérieur par le commandant général.

« Il a été décidé verbalement d'envoyer les Arméniens des provinces d'Anatolie orientale, de Zeytun et des autres lieux où ils sont en grand nombre, vers le sud de la province de Diyarbakir, la vallée de l'Euphrate et les environs d'Urfa et de Süleymaniye. Pour ne pas permettre la création de nouveaux foyers de sédition, il faudra se conformer aux principes suivants pendant le transfert des Arméniens :

- a) dans les endroits où elle sera envoyée, la population arménienne n'excédera pas le dixième de l'effectif des tribus et des musulmans ;
- b) aucun des villages fondés par les Arméniens qu'on aura fait émigrer ne pourra excéder 50 maisons ;
- c) les familles d'émigrants arméniens ne pourront changer de domicile ni sous prétexte de voyage, ni sous celui de déménagement. »¹⁰⁸

D'après K. Gürün, trois points justifient l'acte du gouvernement ottoman. 1)

Le mot *tehdjir* (mot turc de racine arabe qui veut dire faire émigrer) englobe bien les événements de 1915. « Les Français et les Anglais qui le traduisent par

« déportation » utilisent donc ce mot, en toute connaissance de cause, d'une façon erronée. »¹⁰⁹ Ce mot ne réfère pas aux camps de concentration, mais désigne le fait que les Arméniens ont été déplacés durant la Guerre. 2) C'est le droit de tout pays d'envoyer des ressortissants des pays ennemis dans des camps de concentration ; les Arméniens même s'ils étaient des ressortissants ottomans, ils restaient par leurs actes des ennemis. 3) Lorsqu'un pays est en guerre, tous ceux qui collaborent avec l'ennemi sont considérés comme traîtres et doivent être punis en conséquence en subissant la plus lourde peine en vigueur dans le pays, car le premier devoir d'un gouvernement est de défendre son pays. « Si après le début de la guerre, le gouvernement ottoman avait fusillé tous les rebelles qui s'étaient insurgés à Zeytun ainsi que tous ceux qui les avaient cachés et approvisionnés en matériels en vivres et en armes, cela aurait été considéré comme une attitude juste et légale à cette époque. »¹¹⁰

C) Les excès sont dus à quelques individus

Tous les gouvernements turcs depuis 1915 ont adopté une politique négationniste face à la réalité du génocide arménien. Ils affirment que le gouvernement ottoman avait pris à l'époque des mesures justes pour assurer la sécurité nationale (*muhafazai emniyet*) de l'Empire. Étant donné que les Arméniens étaient perçus comme des traîtres et des «parasites», leur élimination de l'Empire était nécessaire.¹¹¹ De plus, ils prétendent que pour le maintien de la sécurité

ottomane, la population arménienne fut évacuée des provinces de Bitlis, d'Erzeroum et de Van. Des arrangements avaient déjà été faits pour les relocaliser dans des villes et camps de la région de Mossoul, au nord de l'Irak.¹¹² Cet argument se base sur le concept de nécessité militaire. Les auteurs Shaw et Shaw «maintiennent aussi que le gouvernement avait l'intention de faire revenir ces populations déportées chez elles après la guerre.»¹¹³ Le discours officiel turc actuel affirme que ce sont les Arméniens qui ont tué les Turcs et s'il y eut à peu près 600,000 morts arméniens, c'est dû à la guerre.¹¹⁴ Également, l'Empire était débordée à cette époque par des irréguliers et le gouvernement fut incapable de protéger les convois arméniens, car il était en guerre contre des ennemis externes. Certains Arméniens furent massacrés par ces troupes irrégulières lors de leur relocalisation. D'autres furent tués par des officiers Turcs qui entreprenaient ainsi des actions illégales.¹¹⁵

D) Il n'y a pas eu autant de morts

D'après S. R. Sonyel, le transfert des Arméniens n'était qu'une mesure de nécessité militaire. Tout État belligérant menacé par l'existence de minorités ethniques ennemies sur ses territoires doit les neutraliser en temps de guerre ; le cas des Arméniens était le résultat de la provocation causée par les révolutions arméniennes et ne peut certainement pas être qualifié de génocide.¹¹⁶ Environ 700 000 Arméniens furent relocalisés jusqu'en 1917 : il y eut des morts à cause des activités de guérilla et de rébellions, de la famine, de la pénurie de médicaments, des

conditions météorologiques, des virus, etc. Pendant ce temps, un peu plus d'un million de Turcs perdirent leur vie à cause des activités révolutionnaires arméniennes. Le nombre des victimes arméniennes s'élève à 300 000 morts, étant donné que la population totale des Arméniens de l'Empire ottoman était 1 300 000 et qu'approximativement un million d'Arméniens vivaient à travers le monde après la Première Guerre.¹¹⁷ Selon S. R. Sonyel, l'un peut se demander comment la mort de 300 000 Arméniens peut être qualifié de génocide alors qu'on ne mentionne même pas la mort de plus d'un million de Turcs causée par les révoltes arméniennes.

E) La nation arménienne n'a jamais existé

Après 1965, date de la célébration du cinquantième anniversaire du génocide, le gouvernement turc change de stratégie. En plus de nier la réalité du génocide, il subventionne des «travaux historiques» effaçant l'existence des Arméniens du passé turc. En d'autres mots, l'Arménie devient une «expression géographique» et les Arméniens n'auraient jamais vécu en Anatolie orientale.¹¹⁸ Ainsi, on essaye de démontrer l'absence de victimes au sein de l'Empire ottoman. Étant donné que les victimes ne se trouvaient pas sur le territoire ottoman, le génocide n'a pas eu lieu.

Comme nous venons de voir, la thèse des chercheurs pro-arméniens diffère complètement de celle avancée par les chercheurs pro-turcs. Les deux se contredisent sur tous les aspects des événements de 1915, soit les circonstances qui ont mené aux déportations et massacres, les intentions des dirigeants Jeunes Turcs et le nombre des

victimes. Évidemment, une telle polémique rend le travail des chercheurs ambigu, car les affirmations se contredisent. Le prochain chapitre étudie les efforts déployés par les historiens non-arméniens et non-turcs pour rétablir l'objectivité historique sur ce sujet. De plus, nous examinerons les tentatives de dialogues constructifs entrepris par les historiens turcs et arméniens de la nouvelle génération.

NOTES

- 1 Citron, S., *Enseigner l'histoire aujourd'hui. La mémoire perdue et retrouvée*, les Éditions ouvrières, Paris, 1984, p. 95.
- 2 Adalian, R. P., «The Armenian Genocide», in Totten, S., Parsons, W. S. et Charny, I. W., *Genocide in the Twentieth Century*, Garland Publishing Inc., New York, 1995, p. 72.
- 3 *Ibid.*, p. 72.
- 4 Staub, E., *The Roots of Evil. The Origins of Genocide and Other Group Violence*, Cambridge University Press, Cambridge, 1989, pp. 7-8.
- 5 Hovannisian, R. G., « Etiology and Sequelae of the Armenian Genocide », in Andreopoulos, G. J. (ed.), *Genocide : Conceptual and Historical Dimensions*, University of Pennsylvania Press, Philadelphia, 1994, p. 112.
- 6 Housepian Dobkin, M., «What Genocide? What Holocaust? News from Turkey, 1915-1923: a Case Study», in Hovannisian, R. G., *The Armenian Genocide in Perspective*, Transaction, N. J., 1986, p. 107.
- 7 *Ibid.*, p. 107.
- 8 Hamelin, A. et Brun, J.-M., *La mémoire retrouvée*, Mercure de France, Paris, 1983, p. 23.
- 9 Mazian, F., *Why Genocide ? The Armenian and Jewish Experiences in Perspective*, Iowa State University Press, Iowa, 1990, p. 65. Traduction libre.
- 10 Astourian, S. H., «Modern Turkish Identity and the Armenian Genocide. From Prejudice to Racist Nationalism», in Hovannisian, R. G. (ed.), *Remembrance and Denial. The Case of the Armenian Genocide*, Wayne State University Press, Detroit, 1998, p. 32-33.
- 11 Staub, E., *op. cit.*, p. 177.
- 12 Dadrian, V. N., «The Role of the Turkish Military in the Destruction of Ottoman Armenians : a Study in Historical Continuities», in *Journal of Political and Military Sociology*, 1992, 20 (2), p. 257.

- 13 Staub, E., *op. cit.*, pp. 181-182. Traduction libre.
- 14 Astourian, S. H., *op. cit.*, p. 33.
- 15 *Ibid.*, p. 33.
- 16 Dadrian, V. N., *Histoire du Génocide arménien*, Stock, Paris, 1996, p. 41.
- 17 Littell, F. H. « Breaking the Succession of Evil », in Chorbajian, L. & Shirinian, G. (ed.), *Studies in Comparative Genocide*, Macmillan Press Ltd., Londres, 1999.
- 18 Mazian, F., *op. cit.*, p. 69.
- 19 Dadrian, V. N., *Warrant for Genocide. Key Elements of Turko-Armenian Conflict*, Transaction Publishers, New Jersey, 1999, pp. 168-169.
- 20 *Ibid.*, p. 14.
- 21 Toynbee, A. J., *Les massacres des Arméniens*, Payot, Paris, 1987, p. 32.
- 22 Trumpener, U., *Germany and the Ottoman Empire, 1914- 1918*, Princeton University Press, New Jersey, 1968, p. 206.
- 23 Mazian, F., *op. cit.*, p. 49.
- 24 Dinkel, Ch., «German Officers and the Armenian Genocide», in *Armenian Review*, Spring 1991, 44 (1), p. 78.
- 25 *Ibid.*, p. 78.
- 26 Dadrian, V. N., *Histoire du Génocide arménien*, Stock, Paris, 1996, p. 402.
- 27 Dinkel, Ch., *op. cit.*, p. 79.
- 28 Dadrian, V. N., *Histoire du Génocide arménien*, Stock, Paris, 1996, p. 405.
- 29 *Ibid.*, p. 369.
- 30 Dinkel, Ch., *op. cit.*, 81.
- 31 *Ibid.*, p. 113.
- 32 Dadrian, V. N., *Histoire du Génocide arménien*, Stock, Paris, 1996, p. 381.

- 33 Ternon, Y., *L'État criminel. Les génocides au XX^e siècle*, Seuil, Paris, 1995, p. 190.
- 34 Höss, A., «The Trial of Perpetrators by the Turkish Military Tribunals : The Case of Yozgat», in Hovannisian, R. G., *The Armenian Genocide. History, Politics, Ethics*, St. Martin's Press, New York, 1992, p. 210.
- 35 Ternon, Y., *L'État criminel. Les génocides au XX^e siècle*, Seuil, Paris, 1995, p. 190.
- 36 Ternon, Y., «Impunité, vengeance et négation. Le génocide arménien devant les tribunaux et les instances internationales», in *Monde Juif*, 1996, 52 (156), pp. 41-42. Dadrian, V. N., «The Turkish Military Tribunal's Prosecution of the Authors of the Armenian Genocide : Four Major Court-Martial Series», in *Holocaust and Genocide Studies*, Spring 1997, 7 (1), p. 30.
- 37 Tatz, C., «Genocide and the Politics of Memory», in Tatz, C. (dir.), *Genocide Perspectives I. Essays in Comparative Genocide*, Centre for Comparative Genocide Studies, Sydney, 1997, p. 331.
- 38 *Ibid.*, pp. 320-321.
- 39 Ternon, Y., *op. cit.*, p. 38.
- 40 Mazian, F., *op. cit.*, p. 46.
- 41 Dadrian, V. N., «The Role of the Turkish Military in the Destruction of Ottoman Armenians : a Study in Historical Continuities», in *Journal of Political and Military Sociology*, 1992, 20 (2), pp. 272-273.
- 42 Ternon, Y., *op. cit.*, p. 38.
- 43 Mazian, F., *op. cit.*, p. 62.
- 44 *Ibid.*, p. 63.
- 45 Ternon, Y., *L'État criminel. Les génocides au XX^e siècle*, Seuil, Paris, 1995, p. 186.
- 46 Hovannisian, R. G., «Intervention and Shades of Altruism during the Armenian Genocide», in Hovannisian, R. G. (ed.), *The Armenian Genocide. History, Politics, Ethics*, St. Martin's Press, New York, 1992, p. 174.

- 47 Antonian, A. *Medz vodjire* (*Le grand crime*, en arménien), 2^e éd., Avo- A. Toumayan, Beyrouth, 1977, p. 19. La raison pour laquelle Nayim Bey a été retiré de ses fonctions est le fait qu'il ne suivait pas les ordres donnés par le CUP. Il avait aidé les Arméniens qui s'étaient réfugiés dans le désert du Der-el-Zor.
- 48 *Ibid.*, pp. 135-139. Traduction libre de l'arménien ; l'original de cette lettre est écrite en osmanli.
- 49 *Ibid.*, p. 73.
- 50 Hovhannessian, H. V., *Badmoutyoun Hayots* (*Histoire des Arméniens*, en arménien), vol. VI, St. Lazarre, Venise, 1958, p. 335.
- 51 Melson, R., «Revolutionary Genocide : On the Causes of the Armenian Genocide of 1915 and the Holocaust», in *Holocaust and Genocide Studies*, 1989, 4 (2), p. 168.
- 52 Staub, E., *op. cit.*, p. 5.
- 53 Ternon, Y., *L'État criminel. Les génocides au XX^e siècle*, Seuil, Paris, 1995, p. 191.
- 54 Ternon, Y., *Enquête sur la négation d'un génocide*, Éd. Parenthèses, Marseille, 1989, p. 136.
- 55 Ternon, Y., *L'État criminel. Les génocides au XX^e siècle*, Seuil, Paris, 1995, p. 186.
- 56 Dadrian, V. N., «Ottoman archives and Denial of the Armenian Genocide», in Hovannisian, R. G. (ed.), *The Armenian Genocide. History, Politics, Ethics*, St. Martin's Press, New York, 1992, p. 289.
- 57 Ternon, Y., *La cause arménienne*, Seuil, Paris, 1983, p. 39.
- 58 Melson, R., *Revolution and Genocide: On the Origins of the Armenian Genocide and the Holocaust*, The University of Chicago Press, Chicago, 1992, p. 144.
- 59 Ternon, Y., *L'État criminel. Les génocides au XX^e siècle*, Seuil, Paris, 1995, p. 186.
- 60 *Ibid.*, p. 186.
- 61 Toynbee, A. J., *Les massacres des Arméniens*, Payot, Paris, 1987, pp.42-45.

- 62 Ternon, Y., *L'État criminel. Les génocides au XX^e siècle*, Seuil, Paris, 1995, p. 186.
- 63 *Ibid.*, p. 147.
- 64 *Ibid.*, p. 147.
- 65 Dadrian, V. N., *Autopsie du Génocide arménien*, Éd. Complexe, Bruxelles, 1995, p. 70.
- 66 Staub, E., *op. cit.*, p. 182.
- 67 Dadrian, V. N., *Autopsie du Génocide arménien*, Éd. Complexe, Bruxelles, 1995, p. 67.
- 68 Tatz, C., *op. cit.*, p. 346.
- 69 Staub, E., *op. cit.*, p. 178.
- 70 Dadrian, V. N., *Histoire du Génocide arménien*, Stock, Paris, 1996, p. 225.
- 71 Melson, R., *op. cit.*, p. 6.
- 72 Dadrian, V. N., *Histoire du Génocide arménien*, p. 227.
- 73 Melson, R., *op. cit.*, p. 51.
- 74 Mazian, F., *op. cit.*, p. 70.
- 75 *Ibid.*, p. 84.
- 76 Dadrian, V. N., *Histoire du Génocide arménien*, Stock, Paris, 1996, p. 369.
- 77 *Ibid.*, p. 369.
- 78 Mazian, F., *op. cit.*, p. 102.
- 79 Dadrian, V. N., *Histoire du Génocide arménien*, Stock, Paris, 1996, p. 322.
- 80 Ternon, Y., *op. cit.*, pp. 29-30.
- 81 Mazian, F., *op. cit.*, p. 19.

- 82 Charny, I. W. & Fromer, D., «Denying the Armenian Genocide : Patterns of Thinking as Defense-Mechanisms», in *Patterns of Prejudice*, 1998, 32 (1), p. 46.
- 83 Smith, R. W., Markusen, E. & Lifton, R. J., «Professional Ethics and the Denial of Armenian Genocide», in *Holocaust and Genocide Studies*, Spring 1995, 9 (1), p. 4.
- 84 Ternon, Y., *L'État criminel. Les génocides au XX^e siècle*, Seuil, Paris, 1995, pp. 195-196.
- 85 Kalayjian, A., «Forgiveness and Transcendence», in *Clio's Psyche*, 6 (3), décembre 1999, p. 118.
- 86 McCarthy, J., «Let Historians Decide on So-called Genocide», in *Turkish Daily News*, avril 2001 (<http://www.turkishdailynews.com/>).
- 87 Charny, I. W. & Fromer, D., «Denying the Armenian Genocide : Patterns of Thinking as Defense-Mechanisms», in *Patterns of Prejudice*, 1998, 32 (1), p. 48.
- 88 Lipstadt, D. E., *Denying the Holocaust : The Growing Assault on Truth and Memory*, The Free Press, New York, 1993, p. 217.
- 89 Smith, R. W., Markusen, E. & Lifton, R. J., «Professional Ethics and the Denial of Armenian Genocide», in *Holocaust and Genocide Studies*, Spring 1995, 9 (1), p. 14.
- 90 Charny, I. W. & Fromer, D., *op. cit.*, p. 48.
- 91 Sonyel, S. R., *The Ottoman Armenians*, K. Rustem & Brother, London, 1987, p. 291.
- 92 *Ibid.*, p. 236.
- 93 Shaw, S. J. & Shaw, E. K., *History of the Ottoman Empire and Modern Turkey*, vol. II, Cambridge University Press, Cambridge, 1977, p. 202.
- 94 *Ibid.*, p. 202.
- 95 Sonyel, S. R., *op. cit.*, p. 270.
- 96 *Ibid.*, p. 271.
- 97 *Ibid.*, p. 272.

- 98 Gürün, K., *Le dossier arménien*, Triangle, Paris, 1983, p. 231.
- 99 Sonyel, S. R., *op. cit.*, p. 289.
- 100 *Ibid.*, p. 290.
- 101 Gürün, K., *op. cit.*, p. 235.
- 102 Sonyel, S. R., *op. cit.*, p. 290.
- 103 Gürün, K., *op. cit.*, p. 236.
- 104 *Ibid.*, p. 237.
- 105 Sonyel, S. R., *op. cit.*, p. 299.
- 106 *Ibid.*, p. 299.
- 107 Gürün, K., *op. cit.*, p. 247.
- 108 *Ibid.*, p. 249.
- 109 *Ibid.*, p. 244.
- 110 *Ibid.*, p. 245.
- 111 Dadrian, V. N., *Histoire du Génocide arménien*, Stock, Paris, 1996, p. 387.
- 112 Shaw, S. J. & Shaw, E. K., *op. cit.*, p. 315.
- 113 Dadrian, V. N., *Histoire du Génocide arménien*, Stock, Paris, 1996, pp. 389-390.
- 114 Tatz, C., *op. cit.*, p. 344.
- 115 Ternon, Y., *L'État criminel. Les génocides au XX^e siècle*, Seuil, Paris, 1995, p. 193.
- 116 Sonyel, S. R., *op. cit.*, p. 300.
- 117 *Ibid.*, p. 301. Gürün, K., *op. cit.*, pp. 263-265.
- 118 *Ibid.*, p. 195.

CHAPITRE III

A LA RECHERCHE DE L'HISTOIRE: L'HISTORIOGRAPHIE RÉCENTE DU GÉNOCIDE ARMÉNIEN

*«Rien n'est donné aux hommes et le peu
qu'ils peuvent conquérir se paye de morts
injustes. Mais la grandeur de l'homme n'est
pas là. Elle est dans sa décision d'être plus fort
que sa condition. Et si sa condition est injuste,
il n'a
qu'une façon de la surmonter qui est
d'être juste lui-même.»*

Camus, A., *Actuelles (Chroniques 1944-1948)*,
Gallimard, Paris, 1959, p. 24.

Introduction

Dans les deux premiers chapitres, nous avons étudié les faits rapportés par les témoins occidentaux vivant dans l'Empire ottoman lors des événements de 1915, et la façon dont les historiens de chacune des nations (les pro-arméniens et les pro-turcs) ont interprété ces événements. Ce chapitre se concentre sur l'évolution de l'historiographie du génocide arménien et les tentatives de rapprochement entre les Arméniens et les Turcs, ainsi que les réactions politiques des deux communautés face à cet effort.

La plupart des historiens pro-arméniens considère le nationalisme et la religion comme étant les causes principales du génocide de 1915. Les massacres, selon eux, furent perpétrés par des personnes qui haïssaient les Chrétiens de l'Empire. La guerre offrait aussi à certains officiers de l'armée ottomane l'occasion de réaliser quelques profits, en revendant le fourniment des soldats au gouvernement.¹

La majorité des historiens turcs présente ces événements comme une guerre civile ou comme le résultat des conflits intercommunautaires. Ils justifient les déportations du peuple arménien en s'appuyant sur l'incident de Van qui est considéré comme une révolution.² Selon l'historiographie turque, les partis révolutionnaires arméniens, surtout les *Dashnaks*, armaient les villageois arméniens qui finirent par se révolter contre le gouvernement.

Une nouvelle génération d'historiens turcs (T. Akçam, R. Zarakoglu) encourage le développement de dialogues entre les deux nations. Pour ces historiens, le génocide arménien constitue un des tabous de la société turque. Ce n'est qu'en comprenant et acceptant les événements de 1915 que le gouvernement turc peut favoriser une création de liens politiques, économiques et culturels avec l'Arménie. Le génocide n'est pas remis en question et ne pourra l'être tant qu'on ne dépassera pas ces deux bannières, c'est-à-dire le manque de dialogue entre la Turquie et l'Arménie d'une part, et la volonté de la société turque de discuter du génocide d'autre part.

I- Ce que les historiens ont tenté de mettre en évidence

Un chercheur occidental ne peut fouiller dans sa mémoire ou s'en tenir simplement à ce qu'on lui a raconté pour connaître les événements de 1915, il ne peut alors que consulter les recherches effectuées par les historiens arméniens et turcs afin d'obtenir ces données. Devant une interprétation si différente des faits entre ces deux nations, ce chercheur essaie de déterminer ceux qui peuvent être considérés comme établis et ceux plus ambigus. Certains documents de l'époque ont été modifiés pour servir une cause. Plusieurs auteurs partisans ont critiqué les documents de Bryce et Toynbee (1916) comme faisant partie d'une campagne de modification d'information du gouvernement britannique contre l'Empire ottoman et ses alliés.³

Cette section est fondée sur deux points essentiels du discours sur le génocide arménien qui jouent un rôle majeur dans l'évolution de l'historiographie sur les événements de 1915. Le premier est la question du nombre des victimes et le second, celle de la cohabitation de deux nationalités sur le même territoire. La polémique turco-arménienne se base sur l'interprétation différente de ces deux questions.

A) Le débat sur le nombre exact des victimes

La discussion sur le nombre des victimes reste un des points importants de la polémique turco-arménienne. L'écart entre le nombre total de morts rapporté par les Arméniens (1 500 000) et par les Turcs (entre 200 000 et 300 000) est assez élevé. Pour cette raison, il est important d'étudier cette question, non pas pour trouver la bonne réponse, mais afin de mieux saisir l'ampleur de la catastrophe qui a frappé les Arméniens en 1915.

L'Empire ottoman du début du XX^e siècle ne présente pas aux chercheurs des archives fiables et précises, car la plupart des documents a été détruite ou modifiée. La meilleure façon de calculer le nombre de victimes est de se fier au travail des démographes arméniens, turcs ou autres : soustraire du nombre d'Arméniens vivant dans l'Empire ottoman avant la Première Guerre mondiale celui des survivants arméniens après 1922. Même là, les démographes contemporains, J. McCarthy et L. Marashlian, ne s'entendent pas.

Lors de la Conférence de paix de Versailles (1919), des organisations arméniennes ont soumis des estimations de la démographie depuis 1880 du peuple arménien sous l'Empire ottoman aux délégués présents. Selon l'Américain J. McCarthy, leur but était de démontrer qu'il y avait plus d'Arméniens que de Turcs dans les régions de l'Anatolie et qu'en 1919, il existait suffisamment d'Arméniens pour créer un État arménien stable.⁴ J. McCarthy soutient que les statistiques défendues par les Arméniens étaient celles du Patriarcat arménien telles que présentées dans le livre de Marcel Leart, *La question arménienne à la lumière des documents* publié avant la Première Guerre mondiale. Ces données du Patriarcat se fondent sur les enregistrements des naissances et décès par des fonctionnaires ecclésiastiques.⁵ L'auteur rapporte aussi que ces statistiques présentent les données statistiques des années 1882 et 1912. Le tableau suivant montre la répartition de la population arménienne par province dans les six vilayets en 1912. Ces chiffres dépassent les frontières des provinces ottomanes, ils concernent « à l'exclusion des parties de ces provinces où les Arméniens ne sont pas en nombre : [...] Hekkiari dans le vilayet de Van, le Sud de Sighert dans le vilayet de Bitlis, le Sud du vilayet de Diyarbekir, le Sud de Malatia dans le vilayet de Kharpout, le Nord-Ouest et l'Ouest du vilayet de Sivas. Le nombre des Arméniens qui habitent ces vilayets est de 145 000 ». ⁶ Il n'existe pas de statistiques détaillées du Patriarcat pour la population arménienne habitant hors des six vilayets de l'Anatolie.

**Population des six vilayets
Statistiques patriarcales**

	Erzurum	Van	Bitlis	Harput	Diyarbakir	Sivas	Total
Turcs	240 000	47 000	40 000	102 000	45 000	192 000	666 000
Circassiens	7 000	-----	10 000	-----	-----	45 000	62 000
Perses	13 000	-----	-----	-----	-----	-----	13 000
Lazes	10 000	-----	-----	-----	-----	-----	10 000
Gitans	-----	3 000	-----	-----	-----	-----	3 000
Kurdes sédentaires	35 000	32 000	35 000	75 000	30 000	35 000	242 000
Kurdes nomades	40 000	40 000	42 000	20 000	25 000	15 000	182 000
Kizilbas	25 000	-----	8 000	80 000	27 000	-----	140 000
Zazas et al.	30 000	-----	47 000	-----	-----	-----	77 000
Yezidi	3 000	25 000	5 000	-----	4 000	-----	37 000
Arméniens	215 000	185 000	180 000	168 000	105 000	165 000	1 018 000
Nestoriens, Jacobins ...	-----	18 000	15 000	5 000	60 000	25 000	123 000
Greco et al.	12 000	-----	-----	-----	-----	30 000	42 000
Total	630 000	350 000	382 000	450 000	296 000	507 000	2 615 000

Source : J. McCarthy, *Muslims and Minorities. The Population of Ottoman Anatolia and the End of the Empire*, New York University Press, New York, 1983, p. 48.

J. McCarthy démontre, par le biais de cette équation, la difficulté liée à l'analyse des statistiques patriarcales : *population en 1912 (A) - morts entre 1912 et 1922 (B) = population en 1922 (C)*. La variable A représente les Arméniens vivant dans les provinces de l'Anatolie en 1912. La variable B indique tous ceux qui étaient vivants en 1912, mais qui sont décédés entre 1912 et 1922. La variable C est la population restée en vie en 1912 et jusqu'en 1922. L'auteur souligne que, pour vérifier la véracité de ces statistiques, il faut trouver le nombre exact de morts entre

1912 et 1922 (car en connaissant deux variables, on peut trouver la troisième). Or, dans ce cas, ceci est difficile, voire impossible, car les données patriarcales ne sont pas divisées par groupes d'âge et de sexe, ce qui complique l'analyse démographique.⁷ J. McCarthy met en évidence un autre problème : les statistiques patriarcales présentent le nombre approximatif, et non exact, de la population arménienne puisqu'il a été arrondi.⁸

Le travail de J. McCarthy démontre que les statistiques ottomanes sont inexactes pour des raisons techniques. La méthode dont on se servait pour dénombrer la population avait tendance à sous-estimer le nombre de femmes et d'enfants. Cependant, il était dans l'intérêt du gouvernement ottoman d'avoir des données exactes pour savoir combien d'Arméniens vivaient dans chaque province.⁹ Selon ces archives, le nombre d'Arméniens vivant dans les six provinces de l'Anatolie dans les années 1892-1893 était de 556 008.¹⁰ J. McCarthy, en raisonnant à partir des erreurs qui ont été commises dans les statistiques ottomanes, aboutit au chiffre de 1 493 276 Arméniens en Anatolie, grâce à des coefficients de correction.

L. Marshlian, quant à lui, soutient la thèse qu'avant la Première Guerre mondiale, au moins 2 000 000 Arméniens vivaient dans l'Empire ottoman. Son étude est une critique de la recherche de J. McCarthy. Pour le démographe arménien, le chercheur américain se contredit : les données ottomanes ne peuvent être exactes puisque J. McCarthy lui-même affirme que les registres n'étaient pas bien tenus.¹¹ Le tableau suivant démontre les calculs et le raisonnement de L. Marshlian pour aboutir au nombre approximatif de 2 000 000 Arméniens dans l'Empire ottoman.

**Nombre total d'Arméniens dans l'Empire ottoman, à la suite aux corrections
apportées aux statistiques ottomanes (1912)**

1 736 920	Nombre d'Arméniens dans l'Empire selon les données de J. McCarthy
<u>+ 208 310</u>	Nombre d'Arméniens ne figurant pas dans les registres ottomans
1 945 230	Nombre d'Arméniens dans l'Empire ottoman après la prise en compte des corrections de J. McCarthy aux statistiques ottomanes. ¹²

Selon L. Marashlian, étant donné que ces calculs basés sur les statistiques ottomanes aboutissent au chiffre de 1 945 230, il est très raisonnable de conclure que le nombre d'Arméniens avant la Première Guerre mondiale s'élevait à 2 000 000 approximativement. L'auteur rapporte aussi que le quotidien turc *Hürriyet*, dans son édition du 27 avril 1987, avait publié une entrevue avec Seçil Akgün. Au cours de celle-ci, l'historienne turque faisait référence à un historien arménien du nom de Basmadjian et avait mentionné que deux à trois millions d'Arméniens auraient vécu dans l'Empire ottoman durant la période d'avant-guerre.¹³ Il est important de noter également que S. Akgün utilise les mêmes arguments de l'historiographie turque : les Arméniens essayèrent d'organiser une révolte, seulement entre 300 000 et 500 000 Arméniens furent massacrés, etc.

D'après Y. Ternon, 1 200 000 Arméniens habitaient en Anatolie orientale (les six vilayets). Les massacres ont laissé 350 000 survivants : 300 000 ont pu trouver refuge dans le Caucase et 50 000 ont réussi à gagner Alep (Syrie). Le reste de

la population arménienne (850 000 personnes) a péri ou a été exécuté sur le chemin de la déportation.¹⁴ Certains Arméniens purent échapper aux massacres. Ce fut le cas de ceux qui vivaient à Constantinople et à Smyrne et de ceux qui avaient été sauvés par des amis turcs ou kurdes.¹⁵ Le massacre du peuple arménien, qui dura jusqu'en 1918, fit environ 1 500 000 victimes. Approximativement 500 000 personnes ont donc survécu.

La polémique démographique existe bel et bien. Arméniens et Turcs s'accusent mutuellement de falsification des données ou de mensonge. Jusqu'à ce jour, les historiens n'ont pas réussi à aboutir à une conclusion au sujet du nombre des victimes. On constate, d'ailleurs, que des enjeux politiques ont toujours influencé cette polémique démographique.

B) Le Tribunal permanent des peuples

Du 13 au 16 avril 1984, le Tribunal permanent des peuples (tribunal d'opinion), fondé en 1979 à la suite au Tribunal Bertrand Russell sur le Viêt-nam, a ouvert une session à Paris sur le génocide arménien. La présence de Sean Mac Bride, fondateur d'Amnesty International et prix Nobel de la Paix, est à noter parmi les juges de ce tribunal. Avec l'apaisement du terrorisme arménien, la nécessité de faire appel à la diplomatie pour reconnaître le génocide arménien avait commencé de se faire sentir. Des organisations, comme *le Groupement pour les droits des minorités*, *Cultural Survival* et *Gesellschaft für Bedrohte Völker*, avaient demandé au Tribunal

de consacrer une session au cas du génocide des Arméniens afin de trouver les réponses aux questions suivantes :

«1- Le peuple arménien a-t-il été victime de déportations, massacres, etc., durant la Première Guerre mondiale dans l'Empire ottoman ?

2- Ces faits constituent-ils un « génocide » au sens de la Convention internationale pour la prévention et la répression du crime de génocide (1948) et sont-ils, à ce titre, imprescriptibles au sens de la Convention sur l'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité de 1968 ?

3- Quelles en sont les conséquences tant à l'égard de la communauté internationale qu'à l'égard des parties en présence ?»¹⁶

Des chercheurs en sciences humaines (R. G. Hovannisian, Ch. J. Walker, T.

Hofmann, Y. Ternon et autres) y ont présenté les positions arméniennes et turques.

Après réflexion, le Tribunal a reconnu la culpabilité du gouvernement des Jeunes Turcs en ce qui concerne les massacres arméniens de 1915-1917. En outre, il a porté l'attention de tous sur le fait que ce génocide constitue un «crime international» et le gouvernement turc doit en assumer la responsabilité en reconnaissant la réalité du génocide de 1915 ; les membres de l'ONU sont en droit de réclamer cette reconnaissance et d'assister le peuple arménien à cette fin.¹⁷ Le 26 août 1985, le Rapporteur spécial Benjamin Whitaker, après consultation des institutions spécialisées de l'ONU et des chercheurs sur le génocide, remet le rapport «Version révisée et mise à jour de l'étude sur la question de la prévention et de la répression du crime de génocide». « En août 1986, la Sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités adopte le rapport Whitaker qui mentionne le génocide arménien, ce qui met un terme à une bataille de procédure de treize ans marquée par l'incident du paragraphe 30. »¹⁸ D'un côté, les Arméniens

prétendent que l'ONU a reconnu le génocide. De l'autre côté, les Turcs soutiennent que l'ONU ne l'a pas reconnu.¹⁹

Actuellement, la diaspora arménienne continue à commémorer le génocide de 1915 le 24 avril de chaque année, en organisant des manifestations, des messes pour le repos des âmes des victimes et des soirées culturelles. La recherche académique se poursuit, en quête de nouveaux éléments et de preuves, afin de pouvoir obtenir la reconnaissance de ce crime impuni.

II- L'évolution historiographique

A) Une nouvelle vague d'auteurs turcs

L'évolution de l'historiographie sur le génocide arménien se caractérise par la présence d'une nouvelle vague de chercheurs turcs, comme les historiens Taner Akçam et Ragib Zarakoglu, qui ont adopté une attitude plutôt positive face à la réalité du génocide de 1915. Ces historiens ont étudié les recherches faites par des historiens pro-arméniens pour pouvoir remplir les espaces vides de l'historiographie turque. Leurs travaux sont écrits en turc. Toutefois, à ma connaissance, un des livres de T. Akçam est en cours de traduction et un de ses articles («The Silence of the Turks») a déjà été traduit en anglais dans le livre *Studies in Comparative Genocide*, édité par L. Chorbajian et G. Shirinian (1999). J'ai eu l'occasion de l'entendre lors de la projection du documentaire «Wall of Silence»- entrevues avec V. N. Dadrian et T. Akçam, réalisées par la hollandaise Dorothee Forma-, le 23 avril 1999. Selon lui,

les Turcs devraient être capables de discuter des tabous présents dans leur société (le génocide arménien en est un) et d'affronter leur passé. Ce n'est qu'une fois que les deux peuples auront surmonté ces préjugés que la Turquie et l'Arménie réussiront à développer des liens économiques et politiques dans un environnement démocratique.

T. Akçam est conscient que le silence des Turcs depuis 1915 a produit des tensions et des préjudices entre les Arméniens et les Turcs ainsi que dans le monde académique, où le développement d'un langage commun de discussion cause des problèmes.²⁰ Selon lui, ce silence est provoqué par le manque de conscience historique de la population turque- la République de Turquie s'est créée une nouvelle histoire en effaçant l'époque ottomane de sa mémoire et en rendant l'accès aux sources difficiles pour les nouvelles générations de chercheurs par l'introduction de l'alphabet latin en 1928.²¹

Durant la Première Guerre mondiale, les Turcs voulurent établir une nouvelle hégémonie pour ainsi oublier toute humiliation de l'Empire ottoman. T. Akçam fait référence à ce fait comme à un « narcissisme collectif » développé par le pantouranisme et le pan-islamisme. Avec la défaite ottomane, ces sentiments restèrent insatisfaits et le peuple eut de la difficulté à l'accepter ; oublier les événements passés était une sorte de séquelle. Un autre point important est le fait que la République de Turquie actuelle ne serait pas ce qu'elle est si les dirigeants Jeunes Turcs n'avaient pas massacré les Arméniens des provinces de l'Anatolie.²² Il est compréhensible qu'une république dont la fondation est incertaine choisisse de nier

les événements de 1915 plutôt que de les accepter ce qui occasionnerait une remise en question de son existence-même et de l'identité nationale turque.²³

B) Dialogue turco- arménien

Récemment, un dialogue a commencé à se développer entre chercheurs d'origines arménienne et turque. Ce dialogue a pour objectif de résoudre les problèmes entre Arméniens et Turcs en éduquant ainsi les populations. Bien sûr, de part et d'autre, les chercheurs impliqués sont prudents dans leurs démarches afin de ne pas être sujets à de mauvais traitements de la part de leurs communautés respectives. J'ai eu la chance d'assister à un de ces dialogues le 5 avril 2001 à New York (Fordham University).

Il faut remarquer que ceux qui ont participé à ce dialogue ne sont pas des historiens spécialistes des événements de 1915. Les participants et le public ont échangé des propos dans une ambiance de respect et d'écoute. Les buts de la soirée étaient de rapprocher des jeunes adultes des deux nations, de discuter des opportunités et des défis de la réconciliation turco-arménienne, d'encourager le développement d'un tel dialogue entre les deux nations, de créer une base de rapprochement et de développer une compréhension mutuelle.²⁴

Un des participants d'origine turque a informé le public que les livres d'histoire étudiés dans les écoles élémentaires et secondaires turques ne mentionnent pas les événements de 1915. Ce n'est que durant ses études universitaires qu'il a eu connaissance des massacres et déportations du peuple arménien. Il croit que de tels

dialogues doivent avoir lieu pour éviter que des atrocités de ce genre surviennent dans le futur.²⁵ Selon un des participants d'origine arménienne, en l'absence de dialogue, le silence règne, ce qui encourage la répression. Les participants d'origine turque estimaient qu'il serait de leur devoir de comprendre et sympathiser avec les massacres et les déportations des arméniens. De plus, ils ont affirmé qu'un fossé existe entre les vérités historiques et psychologiques de la perspective turque et que le dialogue permettra la disparition de ce fossé.²⁶ Malheureusement, tous les chercheurs d'origine turque ne partagent pas la même conviction. Un mois après ce dialogue, le lobby turc nous envoyait des lettres électroniques de la part du lobby turc, accusant ces chercheurs d'être des agents payés par des Arméniens et affirmant que les Arméniens ont falsifié les faits et que ces événements ne peuvent être qualifiés de génocide.²⁷

Le 28 mars 2001, une déclaration a été signée par deux femmes : Gonul Saray, une députée turque du Parti démocratique gauche et Hermine Naghdalyan, une membre arménienne du Parlement. Selon elles, les femmes doivent prendre une telle initiative afin de permettre la coopération à tous les niveaux entre les deux pays. Elles font appel à tous les partis politiques et tous les membres du Parlement pour élaborer des dialogues productifs et positifs. Elles revendiquent également de leurs gouvernements respectifs de commencer immédiatement un dialogue politique.²⁸

Le 9 juillet 2001, après des mois de réunions secrètes à l'Académie diplomatique de Vienne, une commission turco-arménienne de réconciliation fut mise en place à Genève. Son but : promouvoir une compréhension mutuelle entre

Arméniens et Turcs et encourager l'amélioration des relations entre les deux pays. Cette commission est composée de dix personnes : Gunduz Aktan- ex-ambassadeur turc pour les Nations Unies à Genève, Alexandre Arzoumanian- ex-ministre des Affaires étrangères de la république de l'Arménie, Ustun Erguder- ex-président de l'université Bogazici, Sadi Erguvenç- général turc en retraite, David Hovhannissian- ex-ambassadeur de l'Arménie en Syrie, Van Z. Krikorian- président de la direction de *Armenian Assembly of America*, Andranik Migranian- ex-conseiller en politique étrangère de B. Yeltsin et membre de l'Union des Arméniens en Russie, Ozdem Sanberk- ex-député des Affaires étrangères de la Turquie, Ilter Turkmen- ex-ministre des Affaires étrangères de la Turquie et Vamik D. Volkan- psychiatre de l'université de Virginie (Charlottesville).

La commission de réconciliation ne cherche pas à valider la position des deux nations. Son intention est d'encourager l'entente mutuelle. Consciente des différences de points de vue existant entre Arméniens et Turcs, elle espère parvenir, avec le temps, à réconcilier les sociétés civiles arménienne et turque, incluant les Arméniens de la diaspora. La commission favorise le dialogue et la coopération entre Arméniens et Turcs et formule des recommandations qu'elle soumettra aux gouvernements concernés. Elle encourage également les activités dans les domaines des affaires, du tourisme, de la culture, de la recherche et de l'éducation. Un des grands défis qu'elle devra relever sera de faire comprendre les Arméniens et les Turcs que les deux nations possèdent différentes interprétations des événements de 1915-1923.²⁹

Les gouvernements des deux pays ne se sont pas opposés à la création d'une telle commission. Cependant, cette dernière a suscité de fortes réactions de la part du peuple arménien. Le bureau de la FRA (Fédération révolutionnaire arménienne-*Dashnaksoutioun*) notamment a déclaré être contre à la mise en place d'une telle commission. Selon la Fédération, toute tentative de réconciliation échouera tant que la Turquie n'aura pas reconnu officiellement le génocide arménien. La réconciliation et le dialogue entre Arméniens et Turcs ne peuvent être considérés en autant que la vérité historique n'a pas été acceptée.³⁰

Face à ces critiques, David Hovhannissian- membre de la commission- a affirmé, dans une entrevue qu'il n'appartenait à aucun parti politique. Il considère la création de cette commission importante, car cela créera des opportunités pour parler avec des représentants avant-gardistes turcs. Il affirme, entre autres, que la commission est consciente de son but final qui est d'aboutir à la reconnaissance du génocide arménien. Elle a été créée pour permettre des dialogues ouverts entre les gouvernements.³¹ Il faut noter que parallèlement, le gouvernement turc a distribué le livre *Le dossier arménien* de K. Gürün à des journalistes étrangers. Nous avons déjà vu dans le deuxième chapitre de ce mémoire que K. Gürün soutient la thèse que le génocide arménien n'a pas eu lieu, étant donné que la nation arménienne n'a jamais existé.³²

De nos jours, de tels dialogues sont généralement bien accueillis par les jeunes universitaires et les chercheurs. Les gens plus âgés et les radicaux n'arrivent pas encore à comprendre la nécessité de tels événements dans le processus de

«cicatrisation». Selon moi, le temps aidant, le nombre des gens intéressés par ces dialogues augmentera, car seuls grâce à ces derniers, deux peuples pourront se comprendre et créer des liens politiques, économiques et culturels.

C) Mémoire, histoire et négation

Selon la vision pro- arménienne, l'absence des documents officiels dans les archives ottomanes ne peut justifier la politique de dénégation; le témoignage des victimes suffit pour soutenir la thèse du génocide.³³ Un problème s'impose face à ce style d'argumentation : les récits de ces personnes sont la plupart du temps basés sur des expériences personnelles, ce sont les conséquences et non l'événement en tant que tel qui restent ancrées dans la mémoire. Ainsi, ces victimes s'approprient un temps de l'histoire qui est significatif pour elles.³⁴ Évidemment, la manière dont celles-ci nous expliquent le déroulement des faits est faussée, puisqu'elle n'est que le produit des souvenirs d'une personne, qui n'a gardé des événements que les détails qui l'ont affectée ou intéressée. Après le génocide de 1915, les survivants ont commencé à formuler une interprétation et une explication des événements d'une façon qui leur est propre. L'ensemble de tous ces récits forme aujourd'hui la mémoire collective des Arméniens. Selon S. Citron, l'Histoire est le support du discours politique : c'est le passé dont la classe politique a besoin pour assurer sa légitimité. De ce fait, «l'idéologie et l'historiographie sont devenus inséparables.»³⁵ Il est fort probable que la présence de la mémoire collective dans l'histoire

arménienne offre l'opportunité à des chercheurs de contester la validité des faits rapportés.

La mémoire d'un peuple a souvent recours à l'exagération lors de la narration de leur histoire. Le langage scientifique doit être capable de distinguer ces nuances.³⁶ Dans tous les crimes contre l'humanité, il faut être attentif pour ne pas présenter tous les événements sur la même échelle. On a tendance souvent à mettre sur le même plan la mort de 1 500 000 victimes en 1915 et le transfert des enfants arméniens dans des familles turques durant la déportation du peuple arménien. Une distinction s'impose, puisque le second fait a permis au sang arménien de couler dans les veines de ces enfants même si ces derniers ont été élevés dans la culture turque. Cependant, dans la mémoire des Arméniens les deux actes sont équivalents. Afin de pouvoir rendre leur discours plus fort et plus convaincant, le peuple victime doit être capable de mesurer les différents niveaux d'atrocités qu'il a dû vivre.

Distinguer entre histoire «intérieure» et histoire «extérieure» est aussi nécessaire. La première est celle de la nation victime, incluant leur perception de la nature des choses, leur culture, leurs traditions et moeurs, leur mémoire. La deuxième n'est qu'une présentation chronologique des événements passés.³⁷ Dans le cas du génocide arménien, la littérature arménienne entre dans la catégorie de l'histoire «intérieure», car elle englobe tous les sentiments que les massacres ont provoqué sur le peuple arménien. Elle est une vision arménienne des choses passées. En plus de raconter le déroulement des événements, elle y mélange l'attitude arménienne envers ceux-ci. Comme expliqué plus haut, le discours politique se fonde

sur l'Histoire pour préserver sa légitimité. De ce fait, le discours politique arménien sur le génocide s'inspire de son histoire, ce qui le rend biaisé. Pour réussir à faire passer un message, tout discours doit être libre, jamais absolu.³⁸ Même si on sait que l'information qu'on possède est juste, il faut savoir l'exprimer objectivement. Ainsi, une restructuration du discours politique arménien devient indispensable pour que ce dernier se libère des éléments qui le rendent contestable. Ce n'est qu'une étude objective du cas qui réussira à neutraliser le discours.

D) La reconnaissance du génocide arménien par des gouvernements

Le négationnisme turc reconstruit la mémoire et l'histoire. Il essaie de diminuer la conscience publique à propos du génocide arménien en changeant les faits et même en effaçant de la surface du territoire turc l'existence des Arméniens.³⁹ Évidemment, le doute causé dans l'esprit des gens par le caractère persistant de la négation a servi de justification à des gouvernements pour ne pas reconnaître les événements de 1915 comme génocide. Ainsi, en 1985, 1987 et 1990, le Congrès américain a rejeté l'adoption d'une résolution en faveur du génocide; le blocage était dû à la préoccupation du Congrès de préserver l'amitié et de maintenir des relations économiques avec la Turquie, laquelle présente une position stratégique vitale au Moyen-Orient et le long de la frontière russe.⁴⁰ Il faut souligner que la République turque avait laissé entendre, à maintes reprises, au gouvernement américain que ces relations seraient mises en danger si celui-ci reconnaissait le génocide de 1915.

En mai 2001, le Parlement canadien vota l'adoption d'une loi reconnaissant le génocide arménien. La loi n'entra pas en vigueur, faute d'unanimité du vote (une seule députée avait voté contre l'adoption de la loi). Par la suite, une campagne d'envoi de lettres électroniques fut mise en place, exprimant la déception du peuple arménien canadien devant le fait que cette députée en rejetant la loi, ne reconnaissait pas le génocide arménien (copie de la lettre en annexe I).

Dans le courant actuel, la France vient de reconnaître le génocide arménien de 1915 avec le vote d'une proposition de loi sur la reconnaissance du génocide par son Parlement le 18 janvier 2001, en devenant ainsi le premier grand pays occidental à le faire, aux côtés de la Belgique et de la Grèce. D'après l'article de l'AFP, les autorités turques ont annoncé que cette décision causerait du tort sérieusement et durablement aux relations avec la France. En Italie, la Chambre des députés a adopté une résolution le 17 novembre dernier, selon laquelle le gouvernement italien devrait demander à la Turquie de reconnaître le génocide arménien. L'Allemagne et l'Espagne ont choisi de garder le silence, alors que la Grande-Bretagne préfère ne pas utiliser le terme de génocide.⁴¹

En septembre 2001, le Pape Jean-Paul II a visité l'Arménie. Ce voyage fut d'une grande signification pour le peuple arménien qui fête en 2001 le 1700^e anniversaire de sa conversion au christianisme. Profitant de l'occasion, le Pape s'est rendu sur les lieux du monument-souvenir du génocide, *Dzidzernakaberd* (« le château des hirondelles »). Évidemment, cet acte fut interprété par les dirigeants turcs comme une atteinte aux relations diplomatiques entre le Vatican et Ankara. Un

article publié sur le site Web du *Turkish Daily News* affirmait que le Pape manipulait l'histoire de la Turquie et acceptait la version arménienne des faits.⁴² L'auteur de l'article informait également que le Pape aurait envoyé une lettre au président turc, A. N. Sezer, l'avisant qu'il ne devrait pas s'inquiéter du fait de la visite du Pape à *Dzidzernakaberd*. Un autre article publié dans un journal grec traite aussi de la visite du Pape en Arménie et de ses répercussions. Son auteur avise les lecteurs qu'Ankara est bouleversé par l'attitude du Vatican, car le Pape avait utilisé le terme «génocide» pour désigner les morts arméniens de 1915.⁴³

Le développement du dialogue entre Arméniens et Turcs est essentiel pour rapprocher les dirigeants des deux nations et pour permettre également à la communauté internationale de prendre position sans se soucier des conséquences. La polémique turco-arménienne est tellement développée qu'elle complique la tâche du chercheur. Certains faits rapportés sur le génocide arménien sont interprétés différemment selon les sources. Par exemple, les Turcs considèrent les analyses des diplomates étrangers sur la condition des minorités au sein de l'Empire comme étant faussées,⁴⁴ alors que pour les pro-arméniens, ces mêmes documents servent de référence afin de comprendre et d'étudier la situation en Anatolie orientale au début du XX^e siècle.⁴⁵ Les Turcs ne peuvent considérer ces événements comme un génocide, puisqu'à leur avis, ils ne cherchaient que la protection de la nationalité turque, dernier bastion pour préserver l'Empire ottoman après la perte des territoires européens.

Évidemment, ces affirmations contradictoires avancées par des chercheurs pro-arméniens et pro-turcs alimentent et encouragent la polémique turco-arménienne sur la question du génocide. D'un côté comme de l'autre, on s'accuse mutuellement d'évoquer des faits falsifiés et d'utiliser l'Histoire à des fins politiques. Comme nous venons de voir, récemment, certains chercheurs (historiens, psychologues, politologues, écrivains, etc.) arméniens et turcs ont entamé un dialogue. Mais, ces gens sont considérés comme traîtres ou espions par leurs pays respectifs. Les Turcs les accusent d'être à la solde des Arméniens. De leur côté, les Arméniens semblent être plus ouverts à ces discussions, bien qu'ils continuent de se méfier des «historiens- espions» turcs.

Le dialogue est le premier pas vers la réconciliation des deux peuples et la compréhension du passé. En l'absence de telles discussions, la polémique turco-arménienne continuera d'influencer les décisions politiques des gouvernements. Ce n'est qu'en échangeant leurs idées que les Arméniens et les Turcs peuvent créer une base pour le rapprochement des deux discours.

NOTES

-
- 1 Reid, J. J., « The Concept of War and Genocidal Impulses in the Ottoman Empire, 1821-1918 », in *Holocaust and Genocide Studies*, 4 (2), 1989, p. 176.
 - 2 Mazian, F., *Why Genocide ? The Armenian and Jewish Experiences in Perspective*, Iowa State University Press, Iowa, 1990, p. 75.
 - 3 Sarafian, A., «The Archival Trail. Authentication of The Treatment of Armenians in the Ottoman Empire, 1915-16», in Hovannisian, R. G. (ed.), *Remembrance and Denial. The Case of the Armenian Genocide*, Wayne State University Press, Detroit, 1998, p. 52.
 - 4 McCarthy, J., *Muslims and Minorities. The Population of Ottoman Anatolia and the End of the Empire*, New York University Press, New York, 1983, p. 47.
 - 5 *Ibid.*, p. 49.
 - 6 *Ibid.*, p. 49. Traduction libre.
 - 7 *Ibid.*, p. 83 et 49.
 - 8 *Ibid.*, p. 55.
 - 9 *Ibid.*, p. 61.
 - 10 *Ibid.*, p. 62.
 - 11 L., Marashlian, *Politics and Demography. Armenians, Turks, and Kurds in the Ottoman Empire*, Zoryan Institute, Cambridge, 1991, p. 7.
 - 12 *Ibid.*, p. 37.
 - 13 *Ibid.*, p. 37-38.
 - 14 Ternon, Y., *La cause arménienne*, Seuil, Paris, 1983, p. 40.
 - 15 *Ibid.*, p. 41.
 - 16 Tribunal permanent des peuples, *Le crime de silence. Le génocide des Arméniens*, Flammarion, Paris, 1984, p. 19.
 - 17 *Ibid.*, p. 348.

- 18 Ternon, Y., «Impunité, vengeance et négation. Le génocide arménien devant les tribunaux et les instances internationales», in *Monde Juif*, 1996, 52 (156), p. 49.
- 19 *Ibid.*, p. 49.
- 20 Akçam, T., « The Genocide of the Armenians and the Silence of the Turks », in Chorbajian, L. & Shirinian, G. (ed.), *Studies in Comparative Genocide*, MacMillan Press, Londres, 1999, p. 125.
- 21 *Ibid.*, p. 136.
- 22 *Ibid.*, p. 139.
- 23 *Ibid.*, p. 143.
- 24 Jebejian, T., «Armenian and Turkish Panelists Come Together in Ground Breaking Dialogue on Genocide at Fordham University», in *Armenian, Assyrian and Hellenic Genocide News*, 25 avril 2001 (<http://www.atour.com/~aahgn/news/20010425aa.html>).
- 25 *Ibid.*
- 26 *Ibid.*
- 27 Oktay, Y., «Reflections on the Armenian Uprising and Killings in Eastern Turkey and Its Consequences, 1890-1920», 24 avril, 2001.
- 28 ..., «Istanbul Woman Biennial», in *Anadolu News Agency*, 29 mars 2001.
- 29 Frantz, D., «Unofficial Commission Acts to Ease Turkish-Armenian Enmity», in *New York Times*, 10 juillet 2001.
- 30 ARF Bureau Declaration, ARF Bureau, Erevan, 13 juillet 2001.
- 31 Yesayan, M., «Armenian-Turkish reconciliation commission member defends its role», in *Aravot*, 14 juillet 2001, Erevan.
- 32 Outshoorn, E., «Turks and Armenians leave their trenches, very carefully», in *De Volkskrant* (quotidien hollandais), 14 juillet 2001.
- 33 Hovannisian, R. G., « Rewriting History : Revisionism and Beyond in the Armenian- Turkish Relations », in *Ararat*, Summer 1978, p. 9.

- 34 Citron, S., *Enseigner l'histoire aujourd'hui : la mémoire perdue et retrouvée*, les Éditions ouvrières, Paris, 1984, p. 34.
- 35 *Ibid.*, p. 95.
- 36 Tatz, C., «Genocide and the Politics of Memory», in Tatz, C. (ed. In chief), *Genocide Perspectives I. Essays in Comparative Genocide*, Centre for Comparative Genocide Studies, Sydney, 1997, p. 311.
- 37 Bloxham, D., « On the Memory of the Armenian Genocide and the Holocaust », in *The Journal of Holocaust Education*, 4 (1), Summer 1995, p. 314.
- 38 *Ibid.*, p. 348.
- 39 Se référer au texte de Smith, R. W., « Genocide and Denial : the Armenian Case and Its Implications », in *Armenian Review*, 42 (1/165), Spring 1989, pp. 1-38.
- 40 Bloxham, D., *op. cit.*, p. 76.
- 41 AFP, « La France reconnaît le génocide arménien », in *La Presse*, 117 (88), Montréal, 19 janvier 2001, p. A7.
- 42 Oruc, S., «Pope Sends Letter to President Sezer», in *Turkish Daily News*, Ankara, 26 septembre 2001 (<http://www.turkishdailynews.com>).
- 43 AFP (Ankara), «Turkey Upset by Pope's Remarks», in *Kathimerini*, Grèce, 3 octobre 2001 (article reçu par courriel).
- 44 Sonyel, S.R., *The Ottoman Armenians*, K. Rustem & Brother, London, 1987, p. 313.
- 45 Voir pour référence : Beylerian, A., *Les Grandes Puissances, l'Empire ottoman et les Arméniens dans les archives françaises*, publications de la Sorbonne, Paris, 1983.

CONCLUSION

Les massacres de 1915 et leur impact

Les événements de 1915 constituent jusqu'à aujourd'hui un des débats les plus controversés. Bien que le massacre des Arméniens remonte à plus de quarante ans, le génocide reste d'actualité. Les événements de la fin du XX^e siècle l'ont démontré, l'épuration ethnique et les massacres génocidaires font encore partie de la politique de certains États.

Au début de cette recherche, nous avons vu que l'Islam occupait une place primordiale dans les relations entre Chrétiens et Musulmans. En effet, la religion se veut à l'époque ottomane une des plus importantes distinctions sociales, elle justifie d'ailleurs la discrimination ethnique qui prévaut dans l'ensemble du monde musulman.¹ Elle est également présente dans les décisions politiques et économiques de l'État. Les Chrétiens se retrouvent surtaxés et ne jouissent d'aucun droit devant la loi. Au fil des ans, cette inégalité a créé et renforcé un fossé entre les musulmans et les chrétiens de l'Empire ottoman.

Vers la fin du XIX^e siècle, la plupart des nations chrétiennes de l'Empire ont obtenu leur autonomie. Les Arméniens, eux, ont réclamé des réformes européennes pour améliorer leur qualité de vie et également aspiré à une autonomie. Cependant, leurs efforts ont été vains. Ces demandes ont encouragé, d'une façon indirecte, le sultan Abdul Hamid II à orchestrer les massacres des Arméniens en Anatolie. Selon V. N. Dadrian, «les Grandes Puissances d'Europe, à cause d'une méprise sur la situation à l'intérieur de la Turquie et d'une politique hésitante, maladroite,

d'«intervention humanitaire», non seulement ne réussirent pas à empêcher le génocide, mais contribuèrent même à le provoquer, en encourageant les Arméniens à faire pression pour la mise en place des réformes et en omettant ensuite de les protéger de l'inévitable contre-coup».²

En 1908, l'Empire ottoman connaît des changements majeurs. Un coup d'État renverse le gouvernement du sultan Abdul Hamid II et instaure celui des Jeunes Turcs. Ces derniers s'emparent du pouvoir avec des idéologies avant-gardistes d'égalité et de fraternité entre les Musulmans et les Chrétiens. Devant l'hostilité populaire, les Jeunes Turcs changent leur politique en devenant autocratiques. Les demandes arméniennes s'accroissant et l'éclatement de la Première Guerre mondiale créant le moment idéal, le gouvernement turc procède, en 1915, aux massacres et aux déportations du peuple arménien.

De telles circonstances ont encouragé les peuples victimes à s'approprier l'Histoire à des fins politiques et pour sensibiliser l'opinion publique internationale. Des modifications du nombre des victimes et des interprétations subjectives des données historiques sont toujours présentes. Ainsi, les peuples victimes exagèrent leurs peines afin de démontrer que leur histoire est unique, comparativement aux autres peuples.

À la suite des événements de 1915, deux versions différentes des faits ont été développées. Le côté arménien nous rapporte ces événements comme étant un génocide en se fondant sur la définition de R. Lemkin. Ils affirment qu'approximativement 1 500 000 Arméniens furent massacrés. Pour la communauté

turque, ces faits n'étaient que des mesures de sécurité nationale, ne pouvant être qualifiés de génocide. Chacune des nations a réussi à interpréter à sa manière les faits historiques de 1915 les élevant en dogme, dont la légitimité ne peut être contestée. Afin de comprendre la façon dont une nation s'approprie l'Histoire, cette étude a analysé trois points fondamentaux du discours sur le génocide arménien : 1) le nombre de victimes, 2) les circonstances menant au génocide et 3) les intentions des autorités turques.

Pour certains nouveaux chercheurs arméniens et turcs, l'ouverture d'un dialogue entre les deux peuples est nécessaire, afin de pouvoir briser le tabou du génocide régnant au sein de la société turque et de permettre aux deux pays voisins d'entamer des relations économiques et diplomatiques. Les chercheurs turcs appartenant à cette vague reconnaissent l'atrocité des événements de 1915 et, contrairement à la position gouvernementale, les qualifient de génocide. Les chercheurs arméniens, quant à eux, croient le moment venu pour discuter du passé. Cette tendance des deux côtés encourage d'une certaine façon le développement de dialogues et de commissions entre Arméniens et Turcs. Évidemment, une très petite minorité des deux nations accepte la mise en place de tels rapprochements. L'écrasante majorité des deux peuples considère ces chercheurs comme traîtres.

La réconciliation de nos jours

En ce début du XXI^e siècle, nous favorisons la réconciliation entre les peuples. Nous regrettons les souvenirs d'atrocités liés aux conflits contemporains entre clans, tribus, groupes ethniques et nations, en Bosnie, Serbie, Somalie, Afrique du Sud, Grèce, Turquie et Espagne, au Rwanda, Burundi, Soudan et Moyen-Orient.³

Ne voulant pas prendre part à ces violences, nous encourageons une politique d'oubli, de réconciliation et de paix. Entre autres exemples, citons : N. Mandela et D. Tutu, les maîtres réconciliateurs de notre temps, B. Clinton et la rconciliation avec la Corée du Nord, le président Menem et les efforts qu'il a déployés pour oublier les atrocités de l'armée argentine dans les années quatre-vingt.⁴

En outre, le Vatican lui-même a présenté des excuses auprès de la communauté juive pour sa position passive durant l'Holocauste. En 1994, F. Mitterand a déclaré «on ne peut tenir constamment aux mémoires et aux sentiments d'indignation», alors qu'il faisait référence à son service durant l'occupation de Vichy et à son amitié avec le secrétaire-général de la police de Vichy, R. Bousquet.⁵ Dans le même ordre d'idées, l'Australie a mis en place un Conseil officiel pour la réconciliation avec les Aborigènes.

De nos jours, la réconciliation nous apparaît comme une approche morale et juste d'un point de vue éthique. Elle permet aux populations d'avoir espoir que l'humanité vaincra la violence. C'est en pacifiant que les peuples mettront fin à des années d'inimitié. De ce point de vue, il est normal de vouloir préférer l'implantation

d'une idéologie de pardon et d'oubli au lieu de la politique de la mémoire des différends et des conflits passés, qui finiront par produire de nouvelles catastrophes.⁶

Cependant, une telle politique implique un «coût» aux victimes. Ce sont elles qui devront oublier tout désir de compensation pour les torts causés par le peuple qu'elles jugent être leur bourreau. Elles ont le pouvoir d'accepter la diminution ou même l'abolition de cette mémoire qui les hante. Elles peuvent seulement remplacer leur mémoire par la mémoire des autres peuples et leur histoire par celle des autres. Il faut remarquer qu'en adoptant une politique de pardon et d'oubli, les peuples victimes excusent d'une certaine façon la dénégation.

Jusqu'à présent, le peuple arménien n'a pas adopté la politique de pardon et d'oubli. Cependant, nous pouvons constater qu'un premier pas vers la réconciliation avec les Turcs a été pris. En effet, la mise en place de la commission de réconciliation permettra aux intellectuels des deux peuples d'échanger leurs idées et de permettre la création de liens économiques, politiques et culturels entre les deux pays. Par ailleurs, il faut remarquer qu'un rapprochement du discours sur le génocide de 1915 avancé par les Arméniens et les Turcs n'a pas eu lieu depuis l'ouverture du dialogue arméno-turc.

Mot de la fin

Dans ce mémoire, nous avons analysé les discours des Arméniens et des Turcs qui ont émergé après les massacres et déportations de 1915. Nous pouvons constater que, récemment, une tentative de rapprochement de ces discours a été mise en place par un nombre limité de chercheurs. Nous croyons que ces dialogues constituent un premier pas essentiel vers la réconciliation des deux peuples et le développement des liens politiques, économiques et culturels entre ces deux pays.

Une des recherches qui pourrait être réalisée à la suite de cette étude serait d'analyser l'ouverture d'esprit du peuple arménien à vouloir adopter la politique de pardon et d'oubli, et de voir dans quelle mesure la création d'une amitié entre les deux pays, c'est-à-dire l'Arménie et la Turquie, pourrait être favorisée. Une autre piste de recherche serait de comparer le cas des Arméniens avec d'autres peuples victimes qui ont réussi à faire reconnaître par les pays oppresseurs les atrocités vécues dans le passé.

Ce mémoire peut être un point de départ pour toute personne souhaitant se familiariser avec le débat relatif aux massacres de 1915. Elle propose, d'ailleurs, au lecteur les discours des deux nations ennemies, celui des Arméniens et celui des Turcs. Il est vrai que le passé ne peut être modifié, mais nous pouvons en tirer une leçon afin de créer un monde où la divergence ethnique ne constitue pas un des aspects importants définissant les relations internationales de ce nouveau millénaire.

NOTES

¹ Mazian, F., *Why genocide? The Armenian and Jewish Experiences in Perspective*, Iowa State University Press, Iowa, 1990, pp. 3-4.

² Dadrian, V. N., *Autopsie du génocide arménien*, Éd. Complexe, Paris, 1995, p. 145.

³ Tatz, C., «Genocide and the Politics of Memory», in Tatz, C. (ed.), *Genocide Perspectives I. Essays in Comparative Genocide*, Centre for Comparative Genocide Studies, Sydney, 1997, p. 309.

⁴ Ibid., p. 309.

⁵ Ibid., p. 309.

⁶ Ibid., p. 310.

BIBLIOGRAPHIE

1. Livres

Andonian, A., *Medz vodjire (Le grand crime)*, 2^e éd., Éd. Toumanian, Beyrouth, 1977.

Andreopoulos, G. J., *Genocide : Conceptual and Historical Dimensions*, University of Pennsylvania Press, Philadelphia, 1994.

Armenian Review, *Genocide : Crime against Humanity. Essays and Documents*, 37 (1-145), Spring 1984.

Bauman, Z., *Modernity and the Holocaust*, Cornell University Press, New York, 1989.

Beylerian, A., *Les grandes puissances, l'Empire ottoman et les Arméniens dans les archives françaises (1914-1918)*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1983.

Charny, I. W., *Genocide : a Critical Bibliographic Review*, vol. 2, Facts on File, New York, 1991.

Charny, I. W., *How Can We Commit the Unthinkable? Genocide : the Human Cancer*, Westview Press, Colorado, 1982.

Chaumaont. J.-M., *La concurrence des victimes : génocide, identité, reconnaissance*, Éd. la Découverte, Paris, 1997.

Chorbajian, L. & Shirinian, G. (ed.), *Studies in Comparative Genocide*, Macmillan Press Ltd. Londres, 1999.

Citron, S., *Enseigner l'histoire aujourd'hui. La mémoire perdue et retrouvée*, les Éditions ouvrières, Paris, 1984.

Cooley, K. K., *Nationalism, Ethnic Conflict and Genocide : a Sociological Analysis of the Factors Contributing to the Armenian Genocide and the Jewish Holocaust*, University of Nevada, Reno, 1996.

Dadrian, V. N., *Autopsie du génocide arménien*, Éditions Complexe, Paris, 1995.

Dadrian, V. N., *Histoire du génocide arménien*, Stock, Paris, 1996.

Dadrian, V. N., *German Responsibility in the Armenian Genocide : A Review of the Historical Evidence of German Complicity*, Blue Crane Books, Massachusetts, 1996.
Dadrian, V. N., *Warrant for Genocide : The Key Elements of Turko-Armenian Conflict*, Transaction Publishers, New Brunswick, 1998.

Davison, R. H., *Essays in Ottoman and Turkish History, 1774-1923*, University of Texas Press, Austin, 1990.

Derogy, J., *Opération némésis : les vengeurs arméniens*, Fayard, Paris, 1986.

De Maleville, G., *La tragédie arménienne de 1915*, Éd. Lanore, Paris, 1988.

Gaspard, A., *Le combat arménien : entre terrorisme et utopie*, L'Age d'homme, Lausanne, 1984.

Genov, T., *The Russo-Turkish War 1877-1878 and the Liberation of Bulgaria*, Sofia Press, Sofia, 1978.

Ghali, P., *Les nationalités détachées de l'Empire ottoman à la suite de la Guerre*, Éd. Domat-Montchrestien, Paris, 1934.

Goldman, H., *Politics, Death, and the Devil*, University of California Press, Los Angeles, 1992.

Graber, G. S., *Caravans to Oblivion : the Armenian Genocide, 1915*, John Wiley & Sons Inc., New York, 1996.

Gürün, K., *Le dossier arménien*, Triangle, Paris, 1983.

Hamelin, A. & Brun, J.-M., *La mémoire retrouvée*, Mercure de France, Paris, 1983.

Hertz, F., *Nationality in History and Politics*, The Humanities Press, New York, 1950.

Hilberg, R., *The Politics of Memory*, Ivan R. Dee, Chicago, 1996.

Hobsbawm, E. J., *Nations and Nationalism since 1780 : Programme, Myth, Reality*, Cambridge University Press, Cambridge, 1990.

Horowitz, I. L., *Genocide : State Power and Mass Murder*, Transaction Books, New Jersey, 1976.

Hovannisian, R. G. (ed.), *Remembrance and Denial : the Case of the Armenian Genocide*, Wayne State University Press, Detroit, 1998.

- Hovannisian, R. G. (dir.), *The Armenian Genocide : History, Politics, Ethics*, St. Martin's Press, New York, 1992.
- Hovhannessian, H. V., *Badmoutyoun Hayots (Histoire des Arméniens)*, vol. VI, Venise, 1958.
- Hutchinson, J. & Smith, A. D., *Ethnicity*, Oxford University Press, New York, 1996.
- Kedourie, E., *Nationalism*, Hutchinson University Library, London, 1961.
- Kreyenbroek, P. G. & Sperl, S. (ed.), *The Kurds. A Contemporary Review*, Routledge, Londres, 1992.
- Kushner, D., *The Rise of Turkish Nationalism (1876-1908)*, Frank Cass, London, 1977.
- Lepsius, J., *Rapport secret sur les massacres d'Arménie*, Éd. Hamaskaïne, Beyrouth, 1980.
- Marashlian, L., *Politics and Demography : Armenian, Turks and Kurds in the Ottoman Empire*, Zoryan Institute, Cambridge, 1991.
- Marrus, M. R., *The Holocaust in History*, Brandeis, New England, 1987.
- Mazian, F. I., *Toward a Theory of Genocide*, Wayne State University, Michigan, 1979.
- Mazian, F., *Why Genocide? The Armenian and Jewish Experiences in Perspective*, Iowa State University Press, Iowa, 1990.
- McCarthy, J., *Muslims and Minorities : The Population of Ottoman Anatolia and the End of the Empire*, New York University, New York, 1983.
- Melson, R. E., *Revolution and Genocide : on the Origins of the Armenian Genocide and the Holocaust*, The University of Chicago Press, Chicago, 1992.
- Miller, W., *The Ottoman Empire and Its Successors (1801-1927)*, Frank Cass, London, 1966.
- Minassian, B., *Hayastan, Hay joghovourt yev haykakan tad (Arménie, peuple arménien et cause arménienne)*, Éd. Hamaskaïne, Beyrouth, 1979.
- NAASR, *Genocide and Human Rights : Lessons from the Armenian Experience*, Armenian Heritage Press, Michigan, 1993.

- Pelletiere, S. C., *The Kurds. An Unstable Element in the Gulf*, Westview Press Inc. Colorado, 1984.
- Sathyamurthy, T. V., *Nationalism in the Contemporary World : Political and Sociological Perspectives*, Frances Pinter, London, 1983.
- Shaw, S. J. & Shaw, E. K., *History of the Ottoman Empire and Modern Turkey*, Cambridge University Press, Cambridge, 1977.
- Simpson, Ch., *The Splendid Blond Beast : Money, Law and Genocide in the Twentieth Century*, Common Courage Press, Maine, 1995.
- Smith, A. D., *National Identity*, University of Nevada Press, Reno, 1991.
- Smith, A. D., *The Ethnic Origins of Nations*, Basil Blackwell, London, 1986.
- Smith, A. D., *Theories of Nationalism*, Duckworth, London, 1983.
- Sonyel, S. R., *The Ottoman Armenians*, K. Rustem & Brother, Londres, 1987.
- Staub, E., *The Roots of Evil : the Origins of Genocide and Other Group Violence*, Cambridge University Press, Cambridge, 1989.
- Ternon, Y., *Enquête sur la négation d'un génocide*, Éd. Parenthèses, Marseille, 1989.
- Ternon, Y., *L'État criminel. Les Génocides au XX^e siècle*, Seuil, Paris, 1995.
- Ternon, Y., *La cause arménienne*, Éd. du Seuil, Paris, 1983.
- Totten, S., Parsons, W. S. & Charny, I. W., *Genocide in the Twentieth Century : Critical Essays and Eyewitness Accounts*, Garland Publishing, New York, 1995.
- Toynbee, A. J., *Les massacres des Arméniens (1915-1916)*, Payot, Paris, 1987.
- Tribunal permanent des peuples, *Le crime de silence : le génocide des Arméniens*, Flammarion, Paris, 1984.
- Trumpener, U., *Germany and the Ottoman Empire (1914-1918)*, Princeton University Press, New Jersey, 1968.
- Van den Berghe, P. L. (ed.), *State Violence and Ethnicity*, University Press of Colorado, Colorado, 1990.

Walker, Ch. J., *Armenia : the Survival of a Nation*, 2^e éd., St. Martin's Press, New York, 1990.

2. Articles scientifiques

Bloxham, D., «On the Memory of the Armenian Genocide and the Holocaust», in *The Journal of Holocaust Education*, 4 (1), Summer 1995, pp. 74-86.

Brown, D., «Ethnic Revival : Perspectives on State and Society», in *Third World Quarterly*, 11 (4), October 1989, pp. 1-17.

Charny, I. W. & Fromer, D., «Denying the Armenian Genocide : Patterns of Thinking as Defense-Mechanism», in *Patterns of Prejudice*, 31 (1), January 1998, pp. 39-49.

Chorbajian, L. & Shirinian, G., «The Convergent Roles of the State and a Government Party in the Armenian Genocide», in *Studies in Comparative Genocide*, 1998.

Clay, J. W., «Epilogue : the Ethnic Future of Nations», in *Third World Quarterly*, 11 (4), October 1989, pp. 223-234.

Cliffe, L., «Forging a Nation : the Eritrean Experience», in *Third World Quarterly*, 11 (4), October 1989, pp. 131-147.

Coakley, J., «The Social Origins of Nationalist Movements and Explanations of Nationalism : a Review», in Coakley, J. (dir.), *The Social Origins of Nationalist Movements*, SAGE Publications, London, 1992, pp. 1-20.

Dadrian, V. N., «A Review of the Main Features of the Genocide», in *The Journal of Political and Military Sociology*, 22 (1), Summer 1994, pp. 1-28.

Dadrian, V. N., «The Complicity of the Party, the Government and the Military : Select Parliamentary and Judicial Documents», in *The Journal of Political and Military Sociology*, 22 (1), Summer 1994, pp. 29-96.

Dadrian, V. N., «The Convergent Aspects of the Armenian and Jewish Cases of Genocide. A Reinterpretation of the Concept of Holocaust», in *Holocaust and Genocide Studies*, 3 (2), 1988, pp. 151-169.

Dadrian, V. N., «The Documentation of the World War I Armenian Massacres in the Proceedings of the Turkish Military Tribunal», in *International Journal of Middle East Studies*, 23 (4), November 1991, pp. 549-576.

Dadrian, V. N., «The Role of the Turkish Military in the Destruction of Ottoman Armenians : A Study in Historical Continuities», in *Journal of Political and Military Sociology*, 20 (2), Winter 1992, pp. 257-288.

Dadrian, V. N., «The Turkish Military Tribunal's Prosecution of the Authors of the Armenian Genocide : Four Major Court-Martial Series», in *Holocaust and Genocide Studies*, 11 (1), Spring 1997, pp. 28-59.

Davison, R. H. «The Armenian Crisis, 1912-1914», in *The American Historical Review*, 53 (3), avril, 1948, p. 481-505.

Dinkel, Ch., « German Officers and the Armenian Genocide », in *Armenian Review*, 44 (1), Spring 1991, pp. 77-133.

Hooghe, L., «Nationalist Movements and Social Factors : a Theoretical Perspective», in Coakely, J. (dir.), *The Social Origins of Nationalist Movements*, SAGE Publications, London, 1992, pp. 21-44.

Hovannisian, R. G., «The Armenian Genocide and Patterns of Denial», in Hovannisian, R. G., *The Armenian Genocide in Perspective*, Transaction, New Jersey, 1986, p. 111-133.

Housepian Dobkin, M., «What Genocide? What Holocaust? News from Turkey, 1915-1923 : A Case Study», in Hovannisian, R. G., *The Armenian Genocide in Perspective*, Transaction, New Jersey, 1986, p. 97-109.

Jonassohn, K., «The Consequences of Ideological Genocides and Their Role in Genocide Prevention», in *Armenian Review*, 42 (4), Winter 1989, pp. 1-16.

Libaridian, G. L., «The Changing Armenian Self-Image in the Ottoman Empire : Rayahs and Revolutionaries», in Hovannisian, R. G. (ed.), *The Armenian Image in History and Literature*, Undena Publications, California, 1981, p. 155-169.

Lima, V., « The Evolving Goals and Strategies of the Armenian Revolutionary Federation », in *Armenian Review*, 44 (2), Summer 1991, pp. vii-xix.

Melson, R. E., «Paradigms of Genocide : the Holocaust, the Armenian Genocide and Contemporary Mass Destructions», in *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 548, November 1996, pp. 156-168.

- Melson, R., «Revolutionary Genocide : on the Causes of the Armenian Genocide of 1915 and the Holocaust», in *Holocaust and Genocide Studies*, 4 (2), 1989, pp. 161-174.
- Palmer, A., «Colonial and Modern Genocide : Explanations and Categories», in *Ethnic and Racial Studies*, 21 (1), January 1998, pp. 89-115.
- Papazian, D. R., ««Misplaced Credulity» : Contemporary Turkish Attempts to Refute the Armenian Genocide», in *Armenian Review*, 45 (1-2), Spring-Summer 1992, pp. 185-213.
- Reid, J. J., «The Concept of War and Genocidal Impulses in the Ottoman Empire, 1821-1918», in *Holocaust and Genocide Studies*, 4 (2), 1989, pp. 175-191.
- Sarafian, A., «The Archival Trail. Authentication of The Treatment of Armenians in the Ottoman Empire, 1915-16», in Hovannisian, R. G. (ed.), *Remembrance and Denial. The Case of the Armenian Genocide*, Wayne State University Press, Detroit, 1998.
- Smith, A. D., «The Ethnic Sources of Nationalism», in *Survival*, vol. 35, Spring 1993, pp. 48-62.
- Smith, A. D., «The Nation : Invented, Imagined, Reconstructed?», in *Millennium : Journal of International Studies*, 20 (3), Winter 1991, pp. 353-368.
- Smith, R. W., «Genocide and Denial : The Armenian Case and Its Implications», in *Armenian Review*, printemps 1989, p. 1-38.
- Smith, R. W., Markusen, E. & Lifton, R. J., «Professional Ethics and the Denial of Armenian Genocide», in *Holocaust and Genocide Studies*, 9 (1), Spring 1995, pp. 1-22.
- Staub, E., «The Genocide of the Armenians : Psychological and Cultural Roots and the Impact on Survivors», in *Armenian Review*, 42 (4), Winter 1989, pp. 55-70.
- Stoett, P. J., «This Age of Genocide : Conceptual and Institutional Implications», in *International Journal*, L (3), Summer 1995, pp. 594-618.
- Tatz, C., «Genocide and the Politics of Memory», in Tatz, C. (ed.), *Genocide Perspectives I. Essays in Comparative Genocide*, Centre for Comparative Genocide Studies, Sydney, 1997, p. 308-358.
- Ternon, Y., «Impunité, vengeance et négation. Le génocide arménien devant les tribunaux et les instances internationales», in *Monde Juif*, 52 (156), 1996, pp. 32-56.

Van der Dussen, W. J., «The Question of Armenian Reforms in 1913-1914», in *Armenian Review*, 39 (1), Spring 1986, pp. 11-28.

3. Dissertations et rapports

Hovannisian, R. G., «Rewriting History : Revisionism and Beyond in the Study of Armenian-Turkish Relations», in *Ararat*, Été 1978, p. 2-10.

Kalayjian, A., «Forgiveness and Transcendence», in *Clio's Psyche*, 6 (3), décembre 1999, p. 118.

Oktaç, Y., «Reflections on the Armenian Uprising and Killings in Eastern Turkey and Its Consequences, 1890-1920», 24 avril, 2001.

4. Articles provenant de l'Internet et des courriels

..., «Ankara : Turkish and Armenian Women Deputies Sign a Declaration», in *Anadolu News Agency*, 29 mars 2001, (groong@usc.edu).

..., «Istanbul Woman Biennial», in *Anadolu News Agency*, 29 mars 2001.

AFP (Ankara), «Turkey Upset by Pope's Remarks», in *Kathimerini*, Grèce, 3 octobre 2001 (article reçu par courriel).

ARF Bureau, *ARF Bureau Declaration*, 13 juillet 2001, Erevan.

Armenian Genocide Resource Center of Northern California, «Turkish Responses to the Conference in Germany», Communiqué de presse, 30 mars 2001, (agrc@jps.net).

Frantz, D., «Unofficial Commission Acts to Ease Turkish-Armenian Enmity», in *New York Times*, 10 juillet 2001.

Jebejian, T., «Armenian and Turkish Panelists Come Together in Ground Braking Dialogue on Genocide at Fordham University», in *Armenian, Assyrian and Hellenic Genocide News*, 25 avril 2001. (<http://www.atour.com/~aahgn/news/20010425aa.html>).

McCarthy, J., «Let Historians Decide on So-called Genocide», in *Turkish Daily News*, 10-11-12 avril 2001. (www.turkishdailynews.com).

Oruc, S., «Pope Sends Letter to President Sezer», in *Turkish Daily News*, Ankara, 26 septembre 2001 (<http://www.turkishdailynews.com>).

Oruc, S., «Search for new bridges despite conflicts in Caucasus», in *Turkish Daily News*, 26 juin 2001 (<http://www.turkishdailynews.com>).

Outshoorn, E., «Turks and Armenians leave their trenches, very carefully», in *De Volkskrant* (quotidien hollandais), 14 juillet 2001.

Reuters (Istanbul), «No Racism in Turkey, if you say you're a Turk», 26 août 2001 (www.newyorktimes.com).

Yesayan, M., «Armenian-Turkish reconciliation commission member defends its role», in *Aravot*, 14 juillet 2001, Erevan.

ANNEXE I
Lettre de la FRA à l'attention de la sénatrice Lorna Milne

ARF Youth Organization of Canada

ACTION ALERT

Background:

There is a resolution before the Canadian Senate to recognize the Armenian Genocide. They are expected to vote on it soon. Many Senators have spoken in favour of the resolution. However Senator Lorna Milne (from Ontario) has recently made comments during Senate debates denying that the genocide ever took place.

Action:

Send an email to Senator Milne explaining why you feel as your representative she should vote in favour of the resolution. The following is a template email, please take a moment to personalize it. Please forward the email to those who would help in this matter. Thank you.

Lorna Milne's email address is milnel@sen.parl.gc.ca

Senator Lorna Milne

The Senate of Canada

Dear Ms. Milne,

I was quite disappointed by your comments during a Senate debate on May 8, 2001 regarding Recognition and Commemoration of Armenian Genocide.

You claim that the genocide is "a controversial and hotly contested issue". It is only controversial for the Turkish government. Many countries from various parts of the globe (such as France, Russia, Greece, Italy and Uruguay to name a few) have recognized the fact of the Armenian Genocide, and this list continues to grow. A nation such as Canada should be morally strong enough to call a spade a spade regardless of whether the perpetrator will be offended or not.

Another quote from your statement is that "This is clearly a matter for scholars and historians with more knowledge and resources than we have in this place to decide". Historians have done a large amount of work and research on this issue - and their findings are crystal clear. At the Thirtieth Anniversary of the Scholars' Conference on the Holocaust and the Churches one hundred twenty-six Holocaust Scholars signed a statement affirming that the World War I Armenian Genocide is an incontestable historical fact and that accordingly the academic community urges the governments of Western democracies to recognize it as such. Ms. Milne the historians have concluded on this issue and are asking you to come forward with recognition. Don't ignore their pleas as the world

ignored the one and a half million pleas in 1915.

Senator Milne, I hope that you will reassess your position on this matter in light of these facts. I look forward to your feedback.

Sincerely,

ANNEXE II
Déclaration de la FRA- 13 juillet 2001

ARF Bureau Declaration

On July 9th, in a communiqué released in Geneva, it was declared that a commission was formed under the name of “Turkish-Armenian Reconciliation Commission,” which claims to assist in the development of mutual understanding and expression of goodwill between the Turkish and Armenian peoples and to encourage the improvement of relations between Turkey and Armenia.

Relying on committee announcement made to date, as well as published viewpoints of various commission members, the ARF Bureau announces the following:

Although we do not oppose the principle of free dialog between the two peoples and neighboring states as a method of resolving issues, we reject any initiative mandated by foreign powers, which involves unsanctioned individuals, and which do not depart from Armenian national interests.

No one should be allowed to minimize the importance and the subtleties of Turkish-Armenian relations, and circumvent the imperative of the recognition of the Armenian Genocide by Turkey, and endanger efforts to secure its international recognition.

Reconciliation cannot be achieved without the acceptance of the historical truth. Armenian-Turkish dialog can be effective only after Turkey’s recognition of the Armenian Genocide, a necessity which cannot be compromised.

Any attempt at Armenian-Turkish or Armenia-Turkey dialog is condemned to fail, so long as Turkey continues to uphold a biased position on the Artsakh issue and continues its ongoing blockade of Armenia. The initiative of improving Armenian-Turkish relations at this point in the Karabakh peace process is aimed at drawing Turkey into the negotiation process and expanding Turkish political influence in the east.

Under the guise of “reconciliation,” this initiative, in reality, aims at strengthening the position of Turkey and its proxies, vis a vis Armenian demands and the national security of Armenia.

The ARF/Dashnaktsutiun is in complete opposition to such an adventurous undertaking and demands a clarification from the Armenian government in regard to its position toward this and similar initiatives, which are aimed at disorienting the policy of the Republic of Armenia in the region.

ARF Bureau
July 13, 2001
Yerevan

ANNEXE III
Entrevue avec Y. Oktay

April 23, 2001

Mr. Derrick Shore
Channel One Anchorman

I read a transcript of your interview conducted on April 11, 2001 with Ergun Kirliokovali, a resident of California. As a concerned Turkish-American I would like to respond to your questions as well, which you can use during your broadcast, if you so choose.

Question 1: 1.5 million Armenians were killed in the genocide that took place between 1915 and 1923. What is your response to that?

First, the entire statement is inaccurate. There was neither genocide, nor 1.5 million Armenians were killed. These are false claims being perpetuated by some Armenians, which is even refuted by the Armenian Turks living in Turkey.

Second, the conflict between the Armenians and the Turks started well before 1915 and continued through 1920. To tie these dates to 1923, the founding of the Republic of Turkey, is not correct.

Turks were fighting along the four fronts of the Ottoman Empire from the Balkans to the Caucasus during the First World War, not only against the British, the French and the Russians, but also the Armenians who rebelled against their own government and joined the enemy forces. These are presented in detail in many books, some of which is listed in the **attached two page brochure**, which also gives a brief summary of the events, and the number of Turks killed as over 2.5 million.

Question 2. But we are coming here from USC where we saw many documents, photos etc. on the Armenian Genocide. What about them? Do you have similar documents too?

It is true that the Armenians and their sympathizers (due to same religion, etc) have produced an enormous number of books, publications, memoirs, etc. However some of these include totally false or fake documents, such as "Talat Pasa Telegrams" and "Quotations from Hitler". If you read one of William Saroyan's books contained at the Saroyan Center at the Stanford University at Palo Alto, you can see that the "enemy of the Armenians was not the Turks, it was the Russians", which holds true even today. On the other hand, there are also a few books that tell the truth, such as the books by Kamuran Gurun and Justin McCarthy. If all countries, including the Armenians, would open their national archives, like Turkey, the real truth would emerge.

Question 3. But we also talked to the Armenian survivors who told us terrible stories about the genocide. Do you have survivors, too, who we can interview?

The Armenians did not relocate the Turks from their villages or towns, they simply massacred them and buried them in mass graves, and some of them are being found even now. The mass killings of Turks by the Armenians in the eastern provinces, from Sivas to Erzincan, to Erzurum, to Agri, especially as the Russian army evacuated and Armenian irregulars took their places, are well documented. For example, please see books by the famous American educator John Dewey, who tells about these events. And, as Ergun Kirlikovali has mentioned during his

interview, there are Turkish eyewitnesses also, but they chose not to speak about evil things, which is a custom.

Question 4. We have seen many missionary reports dating back to those days. Were they all lying?

This is a subject, which can not be answered in a few sentences. I myself went to American high school in Talas and Tarsus, which was initially serving only minorities in Turkey, especially Armenians. Some books state that some missionaries provided false information on the Armenian deaths while totally ignoring the killings of Turks by Armenians. This is a subject that needs real research.

I am glad that this subject, "Armenian Issue", probably best described as "Armenian Tragedy", which was brought about by themselves after living with the Turks and other nationalities under the Ottoman rule for close to 700 years, is being openly discussed. I hope you will have a chance to ask the supporters of the Armenian issue on what their ancestors did to the Turks.

Best regards.

Yuksel Oktay
Istanbul, 90 532 723 4204

ANNEXE IV
Article de T. Akçam

Le Monde Diplomatique
September 2001

THE LONG DENIED ARMENIAN GENOCIDE: TURKEY'S CAREFULLY FORGOTTEN HISTORY

Turks, and their history books, still cannot accept that there was organised mass murder of Armenians between 1915-17. Perhaps that is because so many of the murderers and looters were also heroes of the founding of the modern Turkish republic.

By TANER AKCAM *

It would be naive to suppose that France was motivated by compassion for the Armenians and their tragic past when it voted, last January, to describe the killing of the Armenians in 1915 as genocide. As the Turks say often enough, France should first recognise that it has itself been guilty of genocide or crimes against humanity in Algeria. But questionable French motives should not be a reason for yet another cover-up of what the ruling Ottoman party did to the Armenians in 1915-1917.

Many of the Turkish criticisms of France aimed to obscure the facts, rather than dispute a false charge. A Turkish paper published these words of anger: "Let it be clear to world public opinion: in the past we punished all the infamous half-castes who, not content with profiting from our lands, attacked our possessions, the lives and honour of the Turks. We know that our forefathers were right and, if there were such threats again today, we would not hesitate to do what was necessary" (1). This angry outburst is not exceptional: works regarded as scientific use similar expressions.

Why does the word genocide provoke such rage in Turkey? The Turks could, after all, simply recognise that the massacres occurred but say they were not responsible for them. The founder of modern Turkey, Mustafa Kemal Ataturk, spoke on the subject dozens of times; he condemned the massacres, which he called infamous, and demanded that those who were guilty be punished. The leaders of the then ruling Ottoman party, Ittihad ve Terakki (Union and Progress) (2), who organised the killings were tried in 1926, although they were indicted for different crimes. Several of them were executed. So Turkey could simply express regret for the crimes against the Armenians and explain they had been committed by the Ottoman state, not the new Turkish republic.

In search of identity

One of the main obstacles to a public debate is a collective amnesia: the loss of Turkey's communally shared memory results from the deadening of the Turks' historical awareness over several decades. Ataturk severed the lines connecting people to their past. Every nation-state, at the moment of its creation, looks for historical roots on which to found its legitimacy. If it doesn't find them, it invents them. As French historian Ernest Renan noted,

"Forgetting and even historical mistakes are essential factors in creating a nation" (3). The founder of the young Turkish republic scrupulously obeyed this rule.

The Turks faced a specific difficulty: over the centuries of Ottoman rule, Islam had gradually effaced everything to do with Turkish identity from the collective memory. The Turks had to go back to the pre-Ottoman period to discover their missing identity and roots - passing over 600 years of history in silence.

Through a series of reforms, such as the westernisation of dress codes, they tried to erase the traces of a recent past that had become undesirable and, with the adoption of the Latin alphabet in 1928, more or less inaccessible to the younger generation. The collective memory was thus emptied of much of its content. It was replaced by an official history written by a few authorised academics, which became the sole recognised reference. Events prior to 1928 and the writings of past generations became a closed book. The notion of the past was rendered evanescent, and the limits of memory and historical awareness reduced to no more than people's own personal experience and that of their closest environment. In these circumstances, how can ordinary Turks be expected to take the initiative and open a debate on their own history?

In addition to the absence of historical awareness, there is another, greater reason for the Turks' behaviour: their history is composed of a series of traumatic shocks. Between 1878 and 1918 the Ottoman rulers lost 85% of their lands and 75% of the population of their empire. In its final century, the empire steadily disintegrated: a series of heavy military defeats, interspersed with the occasional victory, led to unfavourable armistices under pressure from the Great Powers. This period of uninterrupted wars, which killed tens of thousands, was, for the Turks, an era of dishonour and humiliation.

The Ottoman elite, crushed by the weight of a glorious past and suffering from a loss of self-esteem, saw the first world war as a historic opportunity to regain its former grandeur and recover its national pride. That illusion fast vanished. In the atmosphere of resentment that followed, the genocide seems to have been revenge against those seen as responsible for this situation. The Armenians became substitute enemies for the Great Powers and, by implication, the Christian peoples of the empire. The Ottoman leaders used the Armenians to settle scores they could not settle elsewhere. That is why they insisted on presenting the new republic as a renaissance - or even an absolute beginning. Their leaders did not just purge this period of trauma by rewriting history and refashioning a new national identity. They also managed to blot out its memory and stifle any initiative that could impinge on this organised amnesia. This explains the susceptibility towards anything that touches on the Armenian question. The Turks have not yet been able to construct an identity purged of the old trauma.

The republic implicated

Links between the founding of the republic and the Armenian massacres have also done much to make the subject taboo. Leading figures connected to the republic have spoken publicly on the issue. A well-known member of the Ittihad ve Terakki party, Halil Mentese, said: "If we had not cleansed eastern Anatolia of the Armenian militia who collaborated with the Russians, the founding of our national republic would not have been possible" (4). At the republic's first National Assembly, speeches were made on the themes of: "We took the risk of being thought of as murderers to save the fatherland". Another assembly member said: "As you know, the question of the deportation was an event that provoked the reaction of the whole world and made us all seem like murderers. We knew, before we launched this action, that we would be subjected to the anger and hatred of the Christian world.

Why did we allow our name to be mixed up with the opprobrium of a reputation of murderers? Why did we take on such a huge and difficult task? Because we had to do what was necessary to preserve the throne and future of our country, which in our eyes are more precious and sacred than our own lives."

With time, these words affirming with some courage that the republic had been founded on genocide were superseded by official history: anti-imperialism and respect for the Kuvay-i Milliye forces (the first resistance troops during the war of national independence) became the indispensable components of national identity. So the Kuvay-i Milliye spirit became a symbol of anti-imperialist identity for all the young generation of revolutionaries in Turkey in the 1960s.

Fear of seeing these certainties crumble is an important reason for the Turkey's refusal to debate the Armenian question. There would be a danger of destroying the usual models of representation used to explain Turkey and the world. A debate on the genocide would end up by showing that the state was not the product of an essentially anti-imperialist struggle, but rather of a war conducted against the Greek and Armenian minorities. It would also become clear that a significant number of the Kuvay-i Milliye soldiers, held up as heroes, had either directly taken part in the genocide or had profited from looting the Armenians.

Before the end of the first world war, plans for a retreat in Anatolia and for organising a national resistance had already been worked out in case of defeat. In 1918 these plans were put into action. The organisations behind the national resistance movement such as Mudafaa-i Hukuk (Society for the Defence of Rights) or Reddi Ilhak (Refusal of Division) were founded, either on the express orders of Talat Pasha, minister of interior from 1913-1917, or of Enver Pasha, minister of defence during the same period, or on the orders of the Commissariat (5) which they headed. These organisations were set up in particular in regions where there was a possible Greek or Armenian threat.

After the capitulation treaty signed with the British on 30 October 1918 in Mudros, Greece, the first five resistance committees were organised against the minorities: three against the Armenians and the other two against the Greeks. Their founders were members of the Ittihad ve Terakki party, some of whose officials were wanted by the British for having taken part in the genocide. The commissariat, among other tasks, had to hide them and find them shelter in Anatolia. It thus became a symbol of the interweaving of the genocide of the Armenians and the resistance in Anatolia.

Afraid of revenge

There was a second link between the emergent republic and the genocide. It came from the emergence of a class enriched as a result of the genocide, which came to constitute one of the social bases of the national movement. The leading families, or "notables", who had prospered from the looting, feared that the Armenians would return to take back their possessions and take revenge. That is what happened, in fact, in the Cukurova region, where the surviving Armenians returned with the occupation forces to take back what belonged to them. So the notables fell in with the national liberation movement, and even organised it in some places. Some of them were close to Mustafa Kemal himself: for example Topal Osman who later became commander of his personal guard. Measures passed by the old Constantinople (Istanbul) government on 8 January 1920 for the restitution of Armenian possessions were cancelled on 14 September 1922. The new government in Ankara (which became Turkey's capital in October 1923) realised the need to look after the interests of those who had contributed to the founding of the state.

There is also a third link between the genocide and the republic: some of the organisers and top officials of the first Kuvay-i Milliye brigades in the regions of the Marmara, Aegean and Black Seas were wanted for taking part in the massacres. In organising the resistance movement, Mustafa Kemal had been actively helped by members of the Ittihad ve Terakki party wanted for crimes against the Armenians. They were later given the highest positions.

Sukru Kaya, minister of the interior and secretary general of the People's Republican Party (Cumhuriyet Halk Partisi, CHP) founded by Mustafa Kemal, was in charge of settling immigrant and nomadic populations at the time of the "deportation". This position made him officially responsible for organising the deportation. The German consuls present recorded Sukru Kaya's words: "We must exterminate the Armenian race".

Mustafa Abdulhalik Renda was prefect of Bitlis, then of Aleppo, during the massacres. The German consul Ressler describes him as someone "relentlessly taken up with the destruction of Armenians". Vehip Pasha, commander of the 3rd army, explained in the account he wrote in 1919 how, during the war (after February 1916) Renda had had thousands of men burned alive in the region of Mus. He later became a minister and president of the National Assembly.

Arif Fevzi, detained in Malta (prisoner number 2743) for having directly organised the Diyarbekir massacres, became a minister from 1922 to 1923. Ali Cenani Bey (prisoner number 2805), who profited materially from the genocide, was minister of trade from 1924 to 1926. Trustu Aras, a member of the sanitary commission in charge of burying Armenians who had been killed, later held high positions in Ankara: he was foreign minister from 1925 to 1938.

Thus Mustafa Kemal used people from the Ittihad ve Terakki party wanted for crimes against the Armenians and Greeks, as well as notables who joined the resistance for fear of revenge by these two minorities, to conduct the war of national independence. For the wanted party members, in particular those from the Special Organisation which actually committed the massacres, joining the war of independence was a matter of survival. Their choice was between surrendering and receiving heavy sentences, even execution, or joining and organising the resistance. Falih Rifki Atay, a close friend of Mustafa Kemal, summed up the situation: "When, at the end of the war, the British and their allies decided to ask for explanations from Ittihad ve Terakki party officials for the massacre of the Armenians, all those who could be in trouble took up arms and joined the resistance" (6).

All this makes it easier to understand why the genocide became a taboo subject. Admitting that there were thieves and murderers among those heroes who saved the country would, most certainly, have had a shattering effect. Negation is an easier path for those who fear shaking the Turks' belief in the republic and national identity. But there is a third option: in the name of democratic values, the country could distance itself from its past.

* Taner Akcam is a Turkish historian and sociologist, and author of "Dialogue Across an International Divide: Essays Towards a Turkish-Armenian Dialogue," published by The Zoryan Institute of Canada, Toronto, 2001.

NOTES:

- (1) See Akit, Istanbul, 12 February 2001.
- (2) Part of the Young Turks movement, founded in 1908.
- (3) Ernest Renan (1823-1892), "Qu'est-ce qu'une nation?", conference at the Sorbonne, Paris, 11 March 1882.
- (4) Statement reported by historian Yusuf Hikmet Bayur, Turk Inkilabi Tarihi (History of the Turkish revolution), vol II, chapter IV, Turkish Institute of History, Ankara, 1988.
- (5) The job of the commissariat was to organise the resistance and help those wanted for murder of the Armenians to escape.
- (6) Falih Rifky Atay, Cankaya, Ataturkun Dogumundan Olumune Kadar (Cankaya, From Ataturk's birth to his death), Istanbul, 1980.